

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2007

James M. Flaherty
Ministre des Finances

Table des matières

Section I : Aperçu	1
Message du Ministre.....	1
Déclaration de la direction	2
Liste des abréviations	3
Sommaire.....	5
Sommaire du rendement en regard du résultat stratégique, des activités de programmes, des résultats et des priorités du Ministère.....	5
Rendement global du Ministère – Priorités ministérielles	10
Cadre opérationnel et contexte	15
Principaux partenaires et clients	16
Lien avec les résultats du gouvernement du Canada	20
Section II : Analyse du rendement par résultat stratégique	21
Résultat stratégique.....	21
Activité de programme 1 : Politique de l'impôt	22
Activité de programme 2 : Politiques économique et fiscale.....	29
Activité de programme 3 : Politique du secteur financier.....	35
Activité de programme 4 : Développement économique et finances intégrées	47
Activité de programme 5 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale	53
Activité de programme 6 : Finances et commerce internationaux	61
Activité de programme 7 : Dette publique.....	68
Activité de programme 8 : Monnaie canadienne	73
Activité de programme 9 : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires.....	75
Activité de programme 10 : Organisations financières internationales	79
Section III : Supplément d'information	82
Gouvernance.....	83
Rendement financier.....	84
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP).....	85
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme	88
Tableau 3 : Crédits votés et législatifs	91
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux.....	94
Tableau 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)	95
Tableau 6 : Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles.....	96
Tableau 7 : Besoins de ressources par direction	105
Modèle 8-A : <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>	107
Modèle 8-B : <i>Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation</i>	108
Tableau 9 : Principales initiatives de réglementation	109
Tableau 10 : Précisions sur les programmes de paiements de transfert (PPT).....	118
Tableau 11 : Initiatives horizontales	129
Tableau 12 : États financiers (non vérifiés) du ministère des Finances Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2007	140
Tableau 13 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations en 2006-2007	185
Tableau 14 : Stratégie de développement durable	187
Tableau 15 : Politiques sur les voyages	189
Comparaison avec la <i>Directive sur les voyages</i> , les taux et les allocations du Conseil du Trésor.....	189
Section IV : Autres points d'intérêt	190
Modernisation du processus de dotation au ministère des Finances Canada	191
Cadre intégré de planification et d'affectation des ressources.....	192
Liste des rapports législatifs et des autres rapports ministériels	193
Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements et des précisions sur les sites Web	194

Section I : Aperçu

Message du Ministre

Le ministère des Finances Canada joue un rôle de premier plan pour aider le gouvernement à créer un contexte économique solide et durable qui contribue au relèvement du niveau de vie et à une meilleure qualité de vie pour les Canadiens. Une saine gestion financière et une économie viable et productive permettent au Canada d'exploiter au mieux les occasions de rehausser la santé et le bien-être social de tous les Canadiens.

Les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers de la performance économique de notre pays. Nous profitons de la deuxième plus longue période d'expansion économique de notre histoire. L'inflation de base se situe à l'intérieur de notre fourchette cible comprise entre 1 et 3 p. 100. Notre taux de chômage est à son plus bas niveau en 30 ans, et les Canadiens sont plus nombreux que jamais à travailler. Nous avons les meilleures assises économiques et financières de tous les pays du G7.

Nos données fondamentales sont solides, mais nous ne pouvons nous permettre d'être complaisants. Nous devons être plus productifs. Nous devons innover davantage, et être plus concurrentiels que jamais. Nous devons créer un climat propice à une croissance plus forte et à une prospérité encore plus grande au cours des prochaines années.

C'est précisément ce que fait le nouveau gouvernement du Canada, et bon nombre des principales initiatives visant à donner suite aux priorités des Canadiens relèvent du ministère des Finances Canada. Le budget de 2006 a donné suite à bon nombre des grandes priorités et des principaux engagements décrits dans le discours du Trône, dont la réduction de la taxe sur les produits et services et la réduction de l'impôt sur le revenu pour tous les contribuables.

En novembre 2006, nous avons lancé *Avantage Canada*, notre plan économique à long terme qui contribuera à améliorer et à rehausser l'avenir du Canada et accroîtra la qualité de vie de tous les Canadiens.

Prenant appui sur ce plan, le budget de 2007 a constitué un important pas en avant. Il renforce la fédération et rétablissant un équilibre fiscal dont nous avons grand besoin. Il réduit les impôts des familles et des entreprises, et il accorde un financement prévisible et à long terme pour l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux. Le budget de 2007 prévoit aussi des mesures énergiques pour alléger la dette fédérale et appuyer les projets axés sur la qualité de l'air et les changements climatiques.

Aiguillonné par les réalisations dont fait état le présent rapport annuel sur le rendement, le ministère des Finances Canada continuera de cibler les principales politiques économiques et sociales qui amélioreront davantage le niveau de vie et la qualité de vie de tous les Canadiens, de leurs familles et de leurs collectivités au cours des années à venir.



L'honorable James M. Flaherty

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2006-2007 du ministère des Finances Canada.

Le présent rapport a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans le *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses de 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et rapports ministériels sur le rendement*.

- Il respecte les exigences de présentation particulières du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'Architecture d'activités de programme du Ministère que le Conseil du Trésor a approuvés.
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et exacts.
- Il constitue une base de responsabilisation à l'égard des résultats visés ou atteints au moyen des ressources et des pouvoirs conférés au Ministère.
- Il présente les résultats financiers en fonction des montants approuvés dans le Budget des dépenses et les *Comptes publics du Canada*.

Rob Wright
Sous-ministre

Liste des abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent rapport :

AAP	Architecture des activités des programmes
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	nord-américain
APEC	Conseil économique Asie-Pacifique
APF	Accord de perception fiscale
APIE	Accords sur la protection des investissements étrangers
APNTPS	Accord avec les Premières nations sur la taxe sur les produits et services
ARF	Accord de réciprocité fiscale
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières
CIFM	Crédit d'impôt pour frais médicaux
CIPH	Crédit d'impôt pour personnes handicapées
CNACA	Comité nord-américain du commerce de l'acier
DPA	Déduction pour amortissement
DSPTA	Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien
DTS	Droit de tirage spécial
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
EDC	Exportation et développement Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIALM	Équipe intégrée d'application de la loi dans le marché
ESA	Entente relative au secteur des aéronefs
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFT	Formule de financement des territoires
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G7	Groupe des sept pays les plus industrialisés
G8	Pays du G7, plus la Russie
G10	Pays du G7 plus la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse
G20	Ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales de 19 pays, plus l'Union européenne
GAFI	Groupe d'action financière
GAP	Groupe anti-blanchiment de l'Asie-Pacifique
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institution financière internationale
INLBA	Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent
ITIC	Initiative relative aux industries extractives
LFAT	Lutte contre le financement des activités terroristes
LBC	Lutte contre le blanchiment des capitaux
MRC	Monnaie royale canadienne
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OÉC	Obligation d'épargne du Canada
OIRPC	Office d'investissement du régime de pensions du Canada
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPC	Obligation à prime du Canada
PE	Protocole d'entente
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier

PFRG	Prestation fiscale pour le revenu de travail
PIB	Produit intérieur brut
PPTD	Programme de placement de titres au détail
PSP	Partenariat pour la sécurité et la prospérité
R-D	Recherche-développement
RPC	Régime de pensions du Canada
RPE	Règle sur la propriété étrangère
RS&DE	Recherche scientifique et développement expérimental
S&T	Sciences et technologie
SADC	Société d'assurance-dépôts du Canada
SDD	Stratégie de développement durable
SFT	Secteur de la fabrication et de la transformation
SIC	Société immobilière du Canada
TCCE	Tribunal canadien du commerce extérieur
TCPS	Transfert canadien en matière de programmes sociaux
TCS	Transfert canadien en matière de santé
TCSPS	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux
TPS/TVH	Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée
TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
UE	Union européenne

Sommaire

Raison d'être

Le ministère des Finances Canada a pour objectif de favoriser une économie vigoureuse afin de permettre aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Ressources financières de dollars (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
736 952 320	74 101 307	73 875 346

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart
901	790	111

Sommaire du rendement en regard du résultat stratégique, des activités de programmes, des résultats et des priorités du Ministère

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'objectif stratégique du Ministère, la liste de ses priorités permanentes et les ressources financières connexes pour l'exercice 2006-2007.

Résultat stratégique		
Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie		
Priorités du Ministère	Dépenses prévues	Dépenses réelles
	Ressources financières (en milliers de dollars)	
Priorité 1 : Saine gestion financière	34 503 746	34 350 873
Priorité 2 : Croissance économique durable	38 500	37 261
Priorité 3 : Cadre de politique sociale solide	38 660 839	38 467 069
Priorité 4 : Présence efficace sur la scène internationale	749 235	1 020 143
Total – Ministère des Finances Canada	73 952 320	73 875 346

Le tableau qui suit énumère les activités de programme du Ministère et en indique les résultats escomptés et le rendement. Ce dernier a été mesuré sur une échelle à quatre niveaux : dépasse les attentes; respecte les attentes; en voie de respecter les attentes; et n'a pas encore respecté les attentes. Il indique en outre les liens entre, d'une part, chaque programme et activité et ses résultats escomptés et, d'autre part, les priorités ministérielles. Enfin, nous avons relié les résultats escomptés de chaque activité de programme aux ressources financières.

Activité de programme / Résultats escomptés	Rendement	Priorité pertinente	Dépenses prévues	Dépenses réelles
			Ressources financières (en milliers de dollars)	
Politique de l'impôt				
Régime concurrentiel, efficient et équitable d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise	Respecte les attentes	1, 2, 3	25 899	25 405
Meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays	Respecte les attentes	1, 2, 3	3 915	3 618
Recherche et évaluation de grande qualité	Respecte les attentes	1, 2, 3	1 928	1 782
Total			31 742	30 805
Politiques économique et fiscale				
Planification financière transparente et politique financière durable	En voie de respecter les attentes	1	5 980	5 790
Surveillance et prévision efficaces de la performance économique	Respecte les attentes	2	5 477	6 084
Breffage et conseils efficaces sur un vaste éventail de questions économiques	Respecte les attentes	2	1 758	1 313
Compréhension des politiques et réformes économiques internationales et contributions à celles-ci	Respecte les attentes	4	1 758	1 313
Total			14 973	14 500
Politique du secteur financier				
Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	Respecte les attentes	1	1 006	78 566
Fonctionnement efficace du marché des titres du gouvernement du Canada	Respecte les attentes	1	1 005	756
Gestion efficace des réserves officielles de liquidités internationales du Canada	Respecte les attentes	1	2 009	1 513
Cadre efficace d'emprunt pour les sociétés d'État	Respecte les attentes	1	2 344	2 230
Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable	Respecte les attentes	1	320	304

Activité de programme / Résultats escomptés	Rendement	Priorité pertinente	Dépenses prévues	Dépenses réelles
			Ressources financières (en milliers de dollars)	
Cadre de réglementation favorisant la solidité, l'efficacité et la compétitivité du secteur financier canadien et comblant les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	Respecte les attentes	2	8 415	8 255
Solide cadre législatif et réglementaire pour les régimes de retraite à prestations déterminées fédéraux	Respecte les attentes	3	1 201	1 082
Cadre efficace d'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada* * Les dépenses sont recouvrées auprès de Ressources humaines et Développement social Canada.	Respecte les attentes	3	0	0
Cadre de calibre mondial de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et le financement des activités terroristes (LFAT)	Respecte les attentes / En voie de respecter les attentes	4	2 403	2 531
Soutien efficace du Canada à la présidence du Groupe d'action financière (GAFI)	Respecte les attentes	4	2 402	1 206
Autres : Avances prévues au paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> – Un cadre de LRPC/LFAT de calibre mondial	Sans objet	1		5 000
Total			21 105	101 443
Développement économique et finances intégrées				
Évaluation approfondie du financement des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital ayant trait au développement économique et aux propositions stratégiques	Respecte les attentes	1	2 402	2 340
Conseils éclairés au Ministre concernant les propositions économiques	Respecte les attentes	2	2 402	2 340
Productivité accrue et meilleure croissance économique grâce à d'autres initiatives gouvernementales	Respecte les attentes	2	2 882	2 807
Sensibilisation accrue aux exigences et aux processus ministériels se rapportant à l'exécution d'évaluations environnementales stratégiques	Respecte les attentes	2	320	312
Total			8 006	7 799

Activité de programme / Résultats escomptés	Rendement	Priorité pertinente	Dépenses prévues	Dépenses réelles
			Ressources financières (en milliers de dollars)	
Relations fédérales-provinciales et politique sociale				
Mise en œuvre de nouvelles formules pour la péréquation et la formule de financement des territoires	Respecte les attentes	3	9 388	5 932
Détermination des ententes les plus pertinentes pour l'éducation postsecondaire et la formation	Respecte les attentes	3	3 251	3 518
Mise en œuvre efficace des priorités de la politique sociale du gouvernement	Respecte les attentes	3	4 590	5 047
Total			17 229	14 497
Finances et commerce internationaux				
Renforcement du système de commerce international et ouverture accrue des marchés	Respecte les attentes	2	6 665	5 882
Positions et propositions stratégiques qui améliorent la stabilité économique et financière mondiale et assurent une meilleure gouvernance financière	Respecte les attentes	4	4 095	3 712
Initiatives internationales efficaces de renforcement des économies en développement	Respecte les attentes	4	5 237	5 309
Total			15 997	14 903
Dettes publiques				
Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	Respecte les attentes	1	34 289 955	34 020 772
Maintien du fonctionnement efficace du marché des titres du gouvernement du Canada*				
* Les dépenses sont déclarées sous l'activité de programme « Politique du secteur financier ».	Respecte les attentes	1	0	0
Programme économique de placement des titres sur le marché de détail	En voie de respecter les attentes	1	105 045	87 732
Total			34 395 000	34 108 504
Monnaie canadienne				
Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable	Respecte les attentes	1	83 100	135 602
Total			83 100	135 602

Activité de programme / Résultats escomptés	Rendement	Priorité pertinente	Dépenses prévues	Dépenses réelles
			Ressources financières (en milliers de dollars)	
Paiements de transfert				
Octroi d'un soutien financier aux provinces et aux territoires du Canada pour les aider à fournir des services publics, des services de santé universelle, des programmes d'éducation postsecondaire et des services d'aide sociale	Respecte les attentes	3	38 631 828	38 441 221
Total			38 631 828	38 441 221
Organisations financières internationales				
Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément aux engagements du gouvernement	Respecte les attentes	4	733 340	1 006 072
Total			733 340	1 006 072
Total – Ministère des Finances Canada			73 952 320	73 875 346

Rendement global du Ministère – Priorités ministérielles

Introduction

Quatre priorités clés guident le plan d'action pour 2006-2007 du Ministère. Ce dernier est un élément central de son rôle en matière d'élaboration d'une solide politique économique et financière : assurer une saine gestion financière; encourager une croissance économique durable; renforcer un solide cadre de politique sociale; et maintenir une présence efficace sur la scène internationale.

Saine gestion financière

Une économie forte exige une gestion financière rigoureuse et sensée, de même que du leadership. Un cadre macroéconomique solide, comportant une gestion financière transparente, soutient la vigueur de la croissance économique et aide à assurer la durabilité du filet de sécurité sociale du Canada. Une structure financière stable englobe en outre un régime fiscal concurrentiel, efficient et équitable qui favorise la croissance économique, crée des emplois et rehausse le niveau de vie d'une façon à la fois durable et responsable au plan fiscal.

Les Canadiens se retrouvent ainsi dans la meilleure position qui soit pour profiter des occasions économiques qui se présentent, au pays comme à l'étranger. Le gouvernement a ainsi été en mesure de réduire la dette publique et, par conséquent, d'investir dans d'importantes priorités économiques et sociales tout en allégeant passablement le fardeau fiscal de l'ensemble de la population canadienne.

Le discours du Trône de 2006 décrivait des mesures conçues pour venir en aide aux Canadiens qui travaillent et à leurs familles en allégeant le fardeau fiscal de tous les Canadiens. Plus précisément, on y annonçait une réduction d'un point de pourcentage du taux de la taxe sur les produits et services (TPS) et des allègements fiscaux au profit des Canadiens et de l'économie du pays. En 2006-2007, le ministère des Finances Canada a donné suite à ces engagements en abaissant d'un point de pourcentage le taux de la TPS et en annonçant des mesures de réduction des impôts dans les budgets de 2006 et de 2007.

L'une des principales réalisations du Ministère en 2006-2007 a été l'élaboration d'*Avantage Canada*, un plan économique à long terme conçu pour faire du Canada un véritable pilier de l'économie mondiale. *Avantage Canada* repose sur plusieurs principes de base :

- cibler l'action du gouvernement afin que celui-ci se concentre sur ce qu'il fait le mieux;
- créer de nouvelles possibilités et des choix pour permettre aux gens de viser l'excellence;
- investir en vue d'une croissance durable;
- créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises.

Avantage Canada vise à la mise en place des cinq avantages suivants qui nous aideront à améliorer notre qualité de vie et à assurer notre réussite sur la scène internationale :

Avantage fiscal

- L'*avantage fiscal* du Canada viendra en aide à tous les Canadiens et établira le taux d'imposition le plus sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7.

Avantage financier

- L'*avantage financier* permettra d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques en moins d'une génération et de créer des assises solides pour une prospérité durable.

Avantage entrepreneurial

- L'*avantage entrepreneurial* réduira la réglementation inutile et les tracasseries administratives et débloquera les investissements des entreprises. Grâce à la création d'un environnement commercial plus concurrentiel, les consommateurs pourront se procurer des biens à des prix moins élevés et les entreprises canadiennes seront mieux outillées pour réussir sur le marché mondial.

Avantage du savoir

- L'*avantage du savoir* vise à doter le Canada de la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple du monde.

Avantage infrastructurel

- L'*avantage infrastructurel* permettra de bâtir une infrastructure moderne et de calibre mondial qui assurera la libre circulation des personnes, des biens et des services sur nos routes et nos ponts, dans nos ports et nos portes d'entrée, et par nos transports en commun

Le service de la dette représente le programme de dépenses le plus important du gouvernement fédéral, et la gestion prudente et efficace de la dette du gouvernement demeure un élément important de la stratégie du Ministère visant à assurer une saine gestion financière.

En 2006-2007, les efforts ont porté sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité des cadres et des programmes de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie.

Croissance économique durable

Pour assurer la croissance durable de l'économie canadienne, il est nécessaire de veiller à la compétitivité, à l'efficacité, à la sécurité et à la stabilité du secteur financier du Canada, de même qu'au bon fonctionnement des marchés financiers nationaux. En 2006-2007, les efforts ont porté sur l'achèvement de l'examen de 2006 des lois régissant les institutions financières, sur la

mise en œuvre des règlements afférents aux nouvelles lois régissant la gouvernance des entreprises à l'intention des institutions financières, sur la préparation de la mise à jour prévue du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) par le Fonds monétaire international (FMI), de même que sur la contribution à un système amélioré de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le Ministère joue aussi un rôle de premier plan dans l'initiative du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité en ce qui touche les grandes considérations budgétaires et la politique. Le Ministère a instauré des règles d'origine plus souples à l'égard de marchandises dont le commerce trilatéral totalise 35 milliards de dollars américains, ce qui rehaussera la compétitivité des industries canadiennes en réduisant les coûts de transaction et en facilitant les déplacements transfrontaliers.

En novembre 2006, le gouvernement et la Banque du Canada ont annoncé le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation du Canada. Aux termes de l'accord de renouvellement, cette cible sera maintenue à 2 p. 100, soit au milieu de la fourchette de 1 à 3 p. 100 de maîtrise de l'inflation, définie en fonction du taux d'augmentation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) global. L'accord s'appliquera pendant cinq ans et viendra à échéance le 31 décembre 2011. La politique que le Canada a adoptée pour garder une inflation faible et stable a contribué à l'avantage macroéconomique national en maintenant les taux d'intérêt à des planchers historiques.

En 2006-2007, le Ministère a collaboré avec Industrie Canada et d'autres ministères intéressés afin de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre d'*Avantage Canada* afin de créer un avantage du savoir et un avantage entrepreneurial. Le Ministère a contribué largement à la formulation d'une nouvelle stratégie détaillée sur les sciences et la technologie intitulée *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, parue au printemps de 2007. Cette stratégie constitue un cadre prospectif visant à faire du Canada un chef de file des sciences et de la technologie sur la foi d'un ferme engagement des secteurs public et privé de viser l'excellence en recherche.

Le Ministère a aussi fait progresser un certain nombre d'initiatives conçues pour améliorer le climat des affaires et stimuler l'investissement privé et l'innovation. Plus particulièrement, il a collaboré avec d'autres ministères et organismes afin de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris dans le cadre d'*Avantage Canada* en vue de faire avancer la réforme de la réglementation en la rendant plus efficiente, plus pertinente et plus économique, tout en continuant de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Les activités du Ministère ont aussi permis d'inclure, dans le budget de 2007, des crédits pour appuyer la rationalisation de l'examen des projets de grande envergure axés sur les ressources naturelles. En outre, le Ministère a collaboré avec d'autres ministères fédéraux et les ministères provinciaux des Finances pour aider à renforcer l'union économique en insistant sur l'harmonisation de la réglementation fiscale et du commerce des valeurs mobilières, et en accroissant le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre d'un bout à l'autre du pays.

Le Ministère a également participé à la mise en place d'engagements visant à rendre l'environnement plus propre et plus sain en effectuant des analyses stratégiques et économiques à l'appui du plan écoAction du gouvernement et de l'élaboration du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques. Il a aussi contribué à la mise sur pied d'initiatives environnementales qui seront examinées dans le contexte du budget de 2007.

Le Ministère continue d'examiner des façons de promouvoir la croissance économique et la productivité, notamment en investissant davantage dans une infrastructure moderne et efficiente. Traduisant les résultats de consultations qui ont été menées auprès des provinces, des territoires et d'autres intervenants, le budget de 2007 a mis en place une série de nouveaux programmes d'infrastructure pour les projets d'envergure axés sur le transport en commun et certains tronçons du réseau routier national. Des fonds ont aussi été prévus pour appuyer de nouveaux investissements dans les portes d'entrée et les passages frontaliers.

Cadre de politique sociale solide

Par ses analyses et ses conseils, le Ministère contribue aux efforts déployés par le gouvernement pour réaliser ses objectifs en ce qui touche la qualité des collectivités canadiennes, les soins de santé, l'éducation et le filet de sécurité sociale, et pour accroître l'égalité des chances pour tous les citoyens.

Le Ministère administre des programmes de transferts aux provinces et aux territoires à l'appui de cette priorité. En 2006-2007, le gouvernement s'est engagé à renouveler et à renforcer les arrangements fiscaux, dont ceux qui sous-tendent le Cadre de politique sociale solide. C'est ainsi que, dans le budget de 2006, il s'est engagé à rétablir l'équilibre fiscal. Il a pris l'engagement de consulter les provinces et les territoires, de même que les organismes centraux, les ministères et les intervenants de l'extérieur, pour assurer la prise de décisions relativement à des transferts renouvelés et renforcés pour les provinces et les territoires et à leur mise en place en temps opportun.

C'est ainsi que le budget de 2007 a renforcé le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et le soutien accordé à une gamme de programmes sociaux. Le TCPS sera maintenu jusqu'en 2013-2014 et fournira aux provinces et aux territoires un soutien accru, stable et prévisible. Les crédits additionnels comprennent de nouveaux investissements de 687 millions de dollars pour l'attribution d'un soutien en espèces égal par habitant, 250 millions de dollars de plus par année pour la garde des enfants, et 800 millions de plus par année pour l'éducation postsecondaire. Le TCPS augmentera de 3 p. 100 par année à compter de 2009-2010. La transition au calcul sur la base d'un soutien en espèces égal par habitant dans le cas du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du TCPS assurera à tous les Canadiens un traitement équitable par le biais de ces importants transferts. Des crédits sont aussi prévus pour veiller à ce ni les provinces, ni les territoires ne voient diminuer leurs transferts en espèces au titre du TCS ou du TCPS par rapport à ce qui leur aurait été versé en 2007-2008 avant que ces changements ne soient apportés. Le budget propose en outre de consacrer 500 millions de dollars de plus par année à la formation liée au marché du travail à compter de 2008-2009.

Le budget de 2007 propose en outre de renouveler et de renforcer la péréquation et la formule de financement des territoires (FFT) sur la base de consultations auprès des provinces, des

territoires, du public, des universitaires et d'autres intervenants, ainsi que des conseils du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires (le rapport O'Brien). Les principaux éléments du programme de péréquation renouvelé comprennent une norme de péréquation plus élevée, une nouvelle approche à l'égard des ressources naturelles, un plafond de la capacité fiscale et une mesure simplifiée de la capacité fiscale. Le budget prévoit aussi des paiements stables et prévisibles, et le respect de l'engagement d'exclure les revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables et de l'engagement de respecter les accords sur les ressources extracôtières. Les principaux éléments de la FFT proposée comprennent une formule distincte visant à combler les écarts pour chaque territoire, une mesure simplifiée des revenus territoriaux, des incitatifs accrus visant à encourager les territoires à développer leur économie et à augmenter les revenus autonomes, et un système simplifié d'estimation et de paiement pour améliorer la prévisibilité.

Le Ministère a de plus participé à l'examen de la législation régissant les institutions financières et à l'élaboration de politiques et d'ententes en marge du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du Canada, en plus de travailler avec les organismes centraux et les principaux ministères hiérarchiques pour appuyer des initiatives de réforme de la réglementation qui sont propices à des gains de productivité et à la croissance économique.

Présence efficace sur la scène internationale

Lorsqu'il représente le Canada dans un vaste éventail d'organisations économiques internationales, le Ministère contribue à la création de politiques et de mesures qui augmentent la croissance économique mondiale, favorisent la stabilité financière mondiale, encouragent des politiques de réduction de la pauvreté dans les pays en développement, préconisent l'adoption de normes internationales de prévention des abus du système financier international et éliminent le financement des activités terroristes.

Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'un système multilatéral vigoureux de gestion économique et financière au cours de la dernière année, surtout en appuyant la participation du Ministre aux travaux du G7, du G8 et du G20. Il a aussi largement contribué à gérer les activités du Canada au sein des organisations internationales et financières comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Forum sur la stabilité financière et le GAFI, que le Canada a d'ailleurs présidé au cours de la dernière année.

En 2006-2007, le Ministère a :

- fait preuve de leadership à l'égard du programme de réforme du FMI, dont la réforme des quotes-parts, qui aidera le FMI à demeurer une institution pertinente, efficace et représentative;
- organisé et accueilli un important colloque du G20 pour formuler des possibilités d'action névralgiques sur des questions comme l'impact du prix élevé des ressources naturelles sur les perspectives macroéconomiques, l'importance du bon fonctionnement des marchés de l'énergie et des ressources naturelles et la nécessité d'une gestion efficace des ressources naturelles;

- fait la promotion d'une initiative conçue pour appuyer la reconnaissance mutuelle des cadres de réglementation du marché des valeurs mobilières à l'échelle du G7 afin que les investisseurs disposent d'un plus large choix et que les marchés boursiers puissent élargir le bassin de leur clientèle;
- appuyé l'Initiative relative à la transparence des industries extractives qui rend les activités des secteurs pétrolier, gazier et minier plus transparentes en dévoilant les paiements et les revenus.

Les fonctionnaires du Ministère ont collaboré avec ceux d'autres ministères pour élaborer une nouvelle approche à l'égard de la politique sur le commerce international afin d'intensifier l'exploitation des débouchés commerciaux internationaux par les entreprises canadiennes. Le budget de 2007 a annoncé la Stratégie globale sur le commerce international pour favoriser l'expansion de notre réseau commercial bilatéral, renforcer notre position concurrentielle sur le marché américain et étendre l'accès du Canada à de nouveaux marchés.

Conclusion

Le ministère des Finances Canada a pour résultat stratégique de susciter un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada en élaborant des politiques appropriées et en prodiguant des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement. Il continue de chercher à maintenir une approche équilibrée qui garantira une structure financière durable et stimulera la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada tout en appuyant et en soutenant la société canadienne.

En dépit des nombreux défis qui ont marqué l'exercice 2006-2007, le Ministère a continué de faire des progrès marqués en regard de l'engagement soutenu de bâtir une économie forte et de procurer à tous les Canadiens un niveau de vie plus élevé et une meilleure qualité de vie.

Cette approche a permis d'obtenir des retombées concrètes pour les Canadiens. Nous disposons d'une économie forte, dynamique et en expansion et notre pays est un chef de file parmi les grands pays industrialisés. Le gouvernement a aussi réalisé de réels progrès en vue d'instaurer un climat propice à l'accroissement de la productivité par le biais de réductions de l'impôt des sociétés, d'investissements dans l'infrastructure, du perfectionnement des compétences, et de l'un des régimes fiscaux les plus généreux au monde à l'appui de la recherche-développement (R-D). Ces initiatives aideront le Canada à soutenir la concurrence sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

Cadre opérationnel et contexte

Mandat

Le Ministère est déterminé à jouer un rôle concret pour les Canadiens en aidant le gouvernement du Canada à élaborer et à instaurer des politiques et des programmes économiques, sociaux, financiers, de sécurité et du secteur financier qui soient solides et viables.

Le Ministère constitue la principale source d'analyses et de conseils du gouvernement en ce qui a trait aux répercussions de ses principales priorités sur les plans économique, financier et fiscal. Parmi ses attributions, mentionnons la préparation du budget fédéral, l'élaboration des lois et des

politiques tarifaires et fiscales, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Mission

Le Ministère a pour mission d'aider le ministre des Finances en fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions économiques, sociales et financières, en mettant en oeuvre les décisions du gouvernement avec efficacité et en temps opportun ainsi qu'en communiquant les décisions de l'État le plus clairement possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale. Sa mission consiste également à recueillir de manière efficace les points de vue des participants à la vie économique de toutes les régions du Canada et à maintenir des systèmes de soutien et des programmes de développement de grande qualité dans l'exercice de ses fonctions.

Principaux partenaires et clients

Un volet important des travaux effectués par le Ministère passe par une consultation et une collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé. Parmi ses principaux partenaires et clients, mentionnons :

Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor

Le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations au sujet des questions économiques, sociales, fédérales-provinciales, financières et fiscales. Il fournit également des instructions sur la rédaction de mesures législatives dans bon nombre de ces domaines.

Le Parlement et les comités parlementaires

Le Ministère est le principal responsable des projets de loi sur la fiscalité, les transferts fédéraux et ceux destinés aux provinces et aux territoires et les questions financières; il gère leur progression au sein du Parlement. Il aide également le ministre des Finances à s'acquitter de ses attributions envers le Parlement.

Le public et les groupes d'intérêts canadiens

Le Ministère appuie un programme élargi d'information et de consultation du public. Cela comprend la réponse aux demandes de renseignements et le fait d'offrir aux Canadiens l'occasion de participer à des consultations sur d'importantes questions économiques, sociales, financières et fiscales.

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État

Le Ministère joue un rôle actif pour encourager la coordination et l'harmonie entre les initiatives fédérales qui touchent l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux

Le Ministère met au point et administre les paiements de transfert à l'appui d'une gamme de programmes provinciaux et territoriaux et des accords de perception fiscale pour la plupart des provinces et des territoires. Il collabore avec les provinces et les territoires sur des questions concernant les finances, la fiscalité et le secteur financier ainsi que d'autres questions d'importance pour toutes les administrations gouvernementales. Il collabore en outre avec ces autres administrations à titre de cogestionnaire du Régime de pensions du Canada (RPC), en vue d'en assurer la stabilité et la viabilité financière.

Les participants au marché financier

Le Ministère s'occupe de questions touchant les institutions financières fédérales. Il élabore les règles et les mesures réglementaires qui les régissent pour en préserver la sûreté et la santé financière et veiller à ce qu'elles répondent aux besoins des consommateurs. Le Ministère traite également de façon continue avec un éventail de participants au marché, y compris les banques, les courtiers en valeurs mobilières et les investisseurs, pour s'acquitter de son mandat de gérer la dette publique et les réserves de liquidités internationales.

La collectivité économique et financière internationale

Le Ministère joue un rôle clé dans la promotion d'un solide système multilatéral de gestion économique et financière internationale. Son plus important rôle à ce chapitre consiste à appuyer la participation du ministre des Finances aux travaux du G7, du G8 et du G20. Il a aussi largement contribué à gérer les activités du Canada en rapport avec les organisations internationales et financières comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la BERD, le Forum sur la stabilité financière et le GAFI, que le Canada a d'ailleurs présidé au cours de la dernière année. Le Ministère joue également un rôle important au sein d'autres organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La collectivité commerciale internationale

Le Ministère assure un rôle important dans la négociation des accords commerciaux du Canada avec d'autres pays et veille à ce que ces accords servent les intérêts du Canada.

Les partenariats, les consultations et la collaboration

Un volet important des travaux effectués par le Ministère passe par une consultation et une collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé. Le cadre opérationnel du Ministère se caractérise par les éléments suivants:

- un ferme engagement à l'égard de la consultation, à la coordination et de la collaboration avec un large éventail de partenaires et de groupes de clients;
- une intervention dynamique au sein d'une économie mondiale en rapide évolution;
- un ferme engagement à rendre compte de ses activités courantes et à gérer les risques qui s'y rattachent.

La responsabilisation et la gestion des risques

Le Ministère a multiplié les réalisations dans un contexte qui présente des risques et des défis particuliers. La mise en œuvre d'initiatives stratégiques est souvent de nature réactive, c'est-à-dire en réponse à des priorités qui ne sont pas décidées ou fixées par le Ministère. Il faut souvent agir rapidement, et le Ministère est parfois prié de fournir des conseils alors que ses recommandations doivent reposer sur des renseignements incomplets. Le fait que de nombreux services du Ministère recourent à un nombre relativement restreint d'analystes pose également un risque. Compte tenu de la vaste gamme des questions stratégiques abordées, cela se répercute sur la capacité d'exécuter les plans. Par contre, ces risques ont été atténués en 2006-2007 grâce à des mécanismes efficaces de recrutement et de planification de la relève (y compris à l'échelon de la direction), la mise en place d'un cadre de travail attrayant, à l'embauche et à la formation de nouveaux employés et au recensement de candidats acceptables pour combler des postes éventuellement vacants.

Les changements des priorités du gouvernement au cours de la période est un autre facteur de risque que le Ministère ne contrôle pas, tout comme les retards et les défis particuliers auxquels d'autres ministères sont confrontés. Ces circonstances se sont produites, et elles ont touché les progrès de la mise en œuvre de certaines priorités. C'est pourquoi, des travaux ont été effectués avec d'autres organismes centraux et des ministères touchés pour mettre au point des stratégies en vue de minimiser ces retards et leurs répercussions potentiellement défavorables. Le Ministère est demeuré constamment en rapport avec d'autres organismes centraux et des ministères, et il a surveillé les progrès dans chacun des domaines prioritaires. Au besoin, des recommandations ont été soumises aux autres ministères et aux organismes centraux, de même qu'à d'autres intervenants, au sujet des correctifs qui pourraient être appliqués afin d'assurer que de bons résultats sont obtenus dans les dossiers prioritaires. Les obstacles financiers ont ainsi pu être minimisés.

Le Ministère doit gérer les risques financiers associés aux actifs et aux passifs financiers du gouvernement. Il doit donc être prêt à intervenir pour composer avec des faits nouveaux sur le plan économique et financier en prenant des mesures rapides et décisives afin d'en atténuer, le cas échéant, les effets sur le cadre économique et financier du Canada.

Le Ministère est également déterminé à faire en sorte que l'ensemble de ses employés et de ses activités, à l'échelle individuelle, professionnelle et organisationnelle, respectent les plus hautes normes d'éthique et de responsabilisation.

La Division de la vérification interne et de l'évaluation (DVIE) est chargée de l'élaboration de plans de vérification et d'évaluation fondés sur les risques, ainsi que de la réalisation de vérifications internes et d'évaluations qui respectent les normes professionnelles. Les projets de vérification interne et d'évaluation sont choisis en fonction des risques potentiels et de l'exposition à ces derniers, et sont recensés chaque année dans les plans de vérification et d'évaluation axés sur les risques, qui sont approuvés par le Comité de la vérification interne et de l'évaluation, que préside le sous-ministre. Le Comité doit aussi examiner et approuver les rapports de vérification et d'évaluation, de même que les plans d'action de gestion qui s'y rattachent.

La *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006, rehausse nettement les exigences applicables aux administrateurs généraux, aux comités de vérification et aux fonctions de vérification interne du gouvernement fédéral. En réponse à la nouvelle politique et aux exigences supplémentaires intégrées à la *Loi fédérale sur la responsabilité*, le Ministère déploie d'importants efforts afin de renforcer sa capacité de vérification interne et ses mécanismes d'exécution.

Plus précisément, la DVIE a établi un plan triennal détaillé en vue d'instaurer la structure et les activités requises pour se conformer à la politique du Conseil du Trésor. Des progrès importants ont été réalisés en 2006-2007 en vue de développer la capacité de vérification interne de la DVIE. Cette dernière continuera d'agir en ce sens pour veiller à ce que le Ministère dispose d'une fonction de vérification interne adéquate, compétente et professionnelle. Au chapitre de l'évaluation des programmes, on est à cerner et à évaluer les besoins connexes du Ministère.

En outre, le gouvernement évalue périodiquement ses cadres et programmes de gestion de la trésorerie. Des évaluations externes sont effectuées dans le cadre du Programme d'évaluation de la trésorerie du Ministère, en place depuis le début des années 1990. Les objectifs de ce programme consistent à évaluer les politiques et les décisions opérationnelles antérieures, en relation avec leurs objectifs et les normes et pratique en évolution par rapport à des entités comparables, et à appuyer une saine gouvernance en fournissant des informations sur le processus décisionnel pour la gestion, la transparence et la responsabilisation.

Dans le contexte du Programme d'évaluation de la trésorerie, une évaluation du cadre de gestion du risque de trésorerie du Ministère est en cours. Cette évaluation examinera l'efficacité avec laquelle le cadre en place contrôle les risques recensés, de même que l'intégralité de l'identification, de la mesure et du contrôle des risques pertinents et de la responsabilisation. L'évaluation de la gestion du risque de trésorerie devrait être achevée à l'automne de 2007.

La présence sur la scène internationale

Le Ministère joue un rôle actif, de premier plan, dans la représentation du Canada à l'échelle internationale. Il appuie la participation du ministre des Finances aux travaux du G7 et à d'autres tribunes internationales, notamment celles des ministres des Finances du G8 et du G20, et aux réunions du FMI et de la Banque mondiale. Ces mécanismes, et d'autres semblables, constituent d'importantes tribunes où s'échangent des points de vue et des idées dans le but de dégager des consensus au sujet de mesures qui peuvent renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté dans le monde.

Les activités du Ministère s'inscrivent dans la perspective d'une économie mondiale dynamisée par la technologie et qui est en rapide intégration. Des événements qui surviennent loin du Canada peuvent avoir une forte incidence, tant positive que négative, sur l'économie canadienne. Le Ministère tient des consultations exhaustives non seulement au sein de l'administration fédérale, mais également avec les administrations provinciales, le secteur privé, la société civile et le grand public canadien, et ce, à l'appui de ses travaux sur les questions économiques internationales.

Lien avec les résultats du gouvernement du Canada

Le tableau ci-après relie le résultat stratégique, les priorités et les activités de programme du Ministère de manière à montrer comment les efforts de ce dernier appuient de façon plus générale les secteurs de résultat du gouvernement du Canada.

Résultat stratégique	Favoriser une croissance économique solide et durable, afin de faire augmenter le niveau de vie et d'accroître la qualité de vie des Canadiens.				
Activité de programme	Priorités permanentes				Résultat pertinent du gouvernement du Canada
	Saine gestion financière	Croissance économique durable	Cadre de politique sociale solide	Présence efficace sur la scène internationale	
1. Politique de l'impôt	√	√	√		Forte croissance économique
2. Politiques économique et fiscale	√	√		√	Forte croissance économique
3. Politique du secteur financier	√	√	√	√	Marché équitable et sûr
4. Développement économique et finances intégrées	√	√			Forte croissance économique
5. Relations fédérales-provinciales et politique sociale			√		Forte croissance économique Canadiens en santé
6. Finances et commerce internationaux		√		√	Canada prospère grâce au commerce international
7. Dette publique	√				Tous les objectifs
8. Monnaie canadienne	√				Affaires gouvernementales
9. Paiements de transfert aux provinces et aux territoires			√		Forte croissance économique
10. Organisations financières internationales		√		√	Réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale grâce au développement durable

Section II : Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le Ministère s'est fixé un résultat stratégique à l'appui de sa mission :

Favoriser une croissance économique solide et durable, afin de faire augmenter le niveau de vie et d'accroître la qualité de vie des Canadiens.

En 2006-2007, le Ministère a révisé son résultat stratégique afin de mieux tenir compte du fait que ses efforts visent nettement à améliorer le bien-être de l'ensemble de la population canadienne. Cela dit, il pourra assortir ce résultat stratégique d'indicateurs de rendement plus appropriés. Un cadre amélioré de mesure du rendement, comprenant des indicateurs de rendement pour le résultat stratégique, devrait être achevé en 2007-2008. En outre, le Ministère a récemment revu son architecture des activités des programmes, qui se reflétera dans son prochain rapport sur les plans et les priorités et dans le rapport ministériel sur le rendement correspondant.

Activité de programme 1 : Politique de l'impôt

L'activité de programme « Politique de l'impôt » permet d'élaborer et d'évaluer les politiques et la législation fiscales fédérales, et fournit des conseils et des recommandations en vue d'apporter des changements qui amélioreront le régime fiscal tout en recueillant les revenus requis pour financer les priorités du gouvernement. Elle met l'accent sur l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, de même que les taxes de vente et d'accise. Elle participe en outre à la négociation des conventions fiscales, à l'étude et à l'évaluation de la politique fiscale, de même qu'à la coordination de la fiscalité entre le gouvernement fédéral et, d'une part, les provinces et les territoires et, d'autre part, les Autochtones.

Ressources financières de dollars (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
31 742	33 317	30 805

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
268	234	34

Politique de l'impôt Résultats escomptés	Priorités pertinentes
Compétitivité, efficience et équité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise	Saine gestion financière Croissance économique durable Cadre de politique sociale solide
Meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays	
Recherche et évaluation de grande qualité	

L'activité de programme « Politique de l'impôt » appuie le résultat stratégique et les priorités du Ministère en générant des revenus suffisants pour financer les services publics, y compris les programmes sociaux (p. ex., le régime universel de soins de santé et les mesures de sécurité publique) de même que les investissements stratégiques dans des domaines favorisant l'émergence d'une économie canadienne plus compétitive et plus productive (p. ex., l'éducation et la formation, la recherche scientifique de base et l'infrastructure). Cependant, les revenus doivent être générés de manière à ce que le fardeau fiscal et les taux marginaux d'imposition restent bas afin de favoriser le travail, l'épargne et l'investissement et de permettre aux entreprises canadiennes de soutenir avec succès la concurrence pour les investissements sur des marchés de capitaux internationaux de plus en plus intégrés. Les revenus fiscaux doivent également être générés de façon équitable afin que les contribuables dont la situation est semblable bénéficient d'un traitement fiscal semblable, de sorte que le fardeau fiscal soit réparti

en fonction de la capacité contributive des contribuables. Le cas échéant, le régime fiscal peut également servir à réaliser certains objectifs économiques et sociaux comme l'épargne en prévision des études postsecondaires, la promotion des dons de bienfaisance, l'encouragement de la R-D et la protection de l'environnement. Quel que soit leur objectif, les politiques proposées sont évaluées sous l'angle de leur impact sur l'égalité entre les sexes et sur l'environnement.

Pour veiller à ce que le régime fiscal fonctionne de manière efficiente, l'activité de programme « Politique de l'impôt » (représentant le gouvernement fédéral) facilite la collaboration avec les provinces, les gouvernements autochtones et d'autres pays pour mieux coordonner la politique fiscale. Elle analyse en outre de façon continue l'impact des initiatives de politique fiscale existantes et nouvelles.

1. Compétitivité, efficacité et équité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise

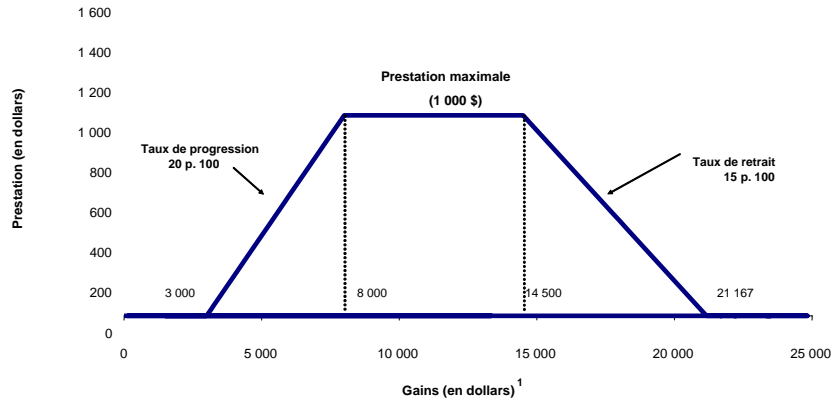
L'activité de programme « Politique de l'impôt » a permis de mener, en 2006-2007, un certain nombre d'initiatives fiscales qui ont contribué au résultat escompté portant sur la compétitivité, l'efficacité et l'équité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Plus précisément, le personnel affecté à cette activité de programme a fourni des conseils, des analyses, des breffages et des recommandations judicieux et en temps opportun au Ministre et aux cadres supérieurs en prévision des budgets du 2 mai 2006 et du 19 mars 2007. Ces avis visaient à faire en sorte que le régime fiscal incite davantage les Canadiens à travailler, à épargner et à investir; rendre le régime fiscal plus concurrentiel, plus efficace et plus équitable; et appuyer d'autres priorités gouvernementales.

En 2006-2007, cette activité de programme a contribué à mettre en œuvre des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés qui profiteront à tous les Canadiens et rehausseront l'efficacité et la compétitivité du régime fiscal. Au nombre des principales mesures de portée générale, citons la réduction d'un point de pourcentage du taux de la TPS; le relèvement du montant de l'exemption personnelle de base; la réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés; l'abolition de la surtaxe des sociétés pour toutes les entreprises; et l'élimination accélérée de l'impôt fédéral sur le capital. Elle a en outre élaboré des propositions pour mieux faire correspondre les taux de la déduction pour amortissement à la durée de vie utile des bâtiments servant à la fabrication, des ordinateurs et d'autres actifs, et pour instaurer un incitatif temporaire à l'investissement dans les machines et le matériel de fabrication et de transformation afin d'aider le secteur de la fabrication et de la transformation à se restructurer en vue de relever les défis auxquels il est confronté.

L'activité de programme « Politique de l'impôt » a aussi appuyé l'instauration de la Prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) pour respecter l'engagement d'aider les gens à franchir le mur de l'aide sociale et rendre le travail profitable pour les Canadiens à revenu faible ou modeste, que le gouvernement a pris dans le cadre d'*Avantage Canada* et qui figurait dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007. La PFRG aidera à rendre le travail plus valorisant et attrayant pour près de 1,2 million de Canadiens qui sont déjà sur le marché du travail, ce qui les incitera davantage à y demeurer. On estime en outre que la PFRG encouragera

près de 60 000 personnes à entrer sur le marché du travail. Les chefs de familles monoparentales et les couples pourront toucher jusqu'à 1 000 \$ au titre de la PFRG. Le graphique ci-après indique le montant de la PFRG que pourront recevoir les chefs de familles monoparentales et les couples dont les gains sont d'au moins 3 000 \$ et dont le revenu net est inférieur à 21 167 \$.

**Prestation fiscale pour le revenu gagné, 2007
Chefs de familles monoparentales et couples**



¹. Le taux de retrait repose sur le revenu familial net.

Source : Ministère des Finances Canada, *Plan budgétaire de 2007*, 19 mars 2007.

Comme l'indique le budget de 2007 et sachant que les provinces et les territoires jouent un rôle clé dans le soutien de base qu'ils accordent aux Canadiens à faible revenu, le gouvernement est prêt à envisager des ajustements de la PFRG en fonction des particularités provinciales et territoriales, de façon à ce qu'elle s'harmonise davantage avec leurs programmes existants, pourvu que ces modifications respectent quatre grands principes formulés dans le budget de 2007. Le Ministère a amorcé des discussions avec les provinces et les territoires qui ont fait part de leur intérêt à l'égard de cette option en vue de conclure des ententes administratives à l'automne de 2007.

Dans le cadre de son rôle qui consiste à maintenir une structure fiscale efficace, l'activité de programme « Politique de l'impôt » a contribué, en 2006-2007, à l'annonce des mesures visant la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour les institutions financières. Un avant-projet de loi est paru en 2007 afin de corriger l'avantage dont bénéficient présentement les services financiers importés par rapport aux services intérieurs comparables.

En outre, par suite de l'abaissement du taux de la TPS, des modifications techniques ont été apportées aux taux du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) après le 1^{er} juillet 2006. Ces modifications s'imposaient afin de permettre aux consommateurs de bénéficier pleinement de la réduction du taux de la TPS.

En 2006-2007, l'activité de programme « Politique de l'impôt » a permis d'effectuer des analyses et de fournir au nouveau gouvernement du Canada des conseils sur des façons d'accroître l'équité du régime fiscal fédéral en le rendant plus neutre, quels que soient les structures commerciales ou les secteurs d'activité. À l'automne 2006, elle a contribué au recensement des initiatives visant à permettre au gouvernement de corriger la tendance à l'accélération de la conversion des entreprises à la structure des fiducies de revenu, une tendance qui, si le gouvernement n'y avait pris garde, aurait entraîné d'importantes pertes de revenus pour le gouvernement fédéral. Le 31 octobre 2006, le gouvernement a annoncé l'instauration d'un impôt sur les sommes distribuées par les fiducies de revenu cotées en bourse et les sociétés en commandite dans le cadre de son *Plan d'équité fiscale* afin de rétablir l'équilibre et l'équité du régime fiscal en uniformisant les règles du jeu entre les fiducies de revenu et les sociétés. Toujours dans le cadre de son *Plan d'équité fiscale*, le gouvernement a amputé d'un demi-point de pourcentage le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés à compter du 1^{er} janvier 2011, a haussé de 1 000 \$ le montant en raison de l'âge au profit des aînés à revenu faible et moyen, et a autorisé les pensionnés à fractionner leur revenu à compter de 2007.

Afin de tenir compte des nouveaux défis économiques et environnementaux auxquels nous sommes maintenant confrontés, le budget de 2007 a rééquilibré le régime fiscal dans le but d'inciter le secteur de l'exploitation des sables bitumineux et d'autres secteurs à investir dans les énergies propres et renouvelables, en parallèle avec l'élimination graduelle de la déduction pour amortissement accéléré (DPA) au titre de l'exploitation des sables bitumineux. Il en résultera un traitement plus équitable et neutre de ce secteur, particulièrement par rapport aux autres industries des hydrocarbures et aux industries des ressources énergétiques renouvelables. Dans le cadre de ce rééquilibrage, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2007, que la période d'application de la DPA accéléré prévue en vertu de la catégorie 43.2 pour le matériel de production d'énergie qui utilise avec efficacité l'énergie renouvelable, le combustible résiduaire et les combustibles fossiles sera prolongée jusqu'en 2020, et que la déduction sera élargie pour englober l'énergie des vagues et marémotrice et d'autres technologies d'énergie solaire et de conversion des déchets en énergie. Ces mesures aideront à faire en sorte que le régime fiscal contribue à une croissance économique durable.

2. Meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays

L'activité de programme « Politique de l'impôt » a aussi contribué à une meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays en 2006-2007. Par exemple, elle a permis de collaborer périodiquement avec les groupes et les gouvernements autochtones pour gérer les ententes administratives sur la taxe de vente des Premières nations, la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) et l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières nations (IRPPN). En 2006-2007, l'activité de programme « Politique de l'impôt » a facilité la conclusion d'une entente administrative visant la TPSPN avec la Première nation Tsawout, de Colombie-Britannique. La TPSPN constitue pour les Premières nations une source de revenu supplémentaire pour financer des dépenses, appuie l'autonomie gouvernementale et renforce la responsabilisation des collectivités des Premières nations. Le gouvernement fédéral profite lui aussi de la conclusion de ces ententes par le biais

d'un régime fiscal plus uniforme et d'un degré accru de conformité. Une entente administrative en matière d'impôt sur le revenu des particuliers a également été conclue avec la Première nation Kwanlin Dun en 2006-2007.

En 2006-2006, l'activité de programme « Politique de l'impôt » a permis de conclure avec le gouvernement de l'Ontario un protocole d'entente (PE) qui permettra de mettre en œuvre l'Accord de perception de l'impôt sur le revenu des sociétés qui s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2009. Cet accord réduira les coûts d'observation pour les entreprises et, de façon générale, les coûts d'administration.

L'activité de programme « Politique de l'impôt » permet en outre de collaborer avec les gouvernements d'autres pays afin d'examiner, d'améliorer et d'étendre la gamme de conventions fiscales internationales signées par le Canada, et de chercher à conclure des ententes sur l'échange de renseignements avec des administrations non signataires de conventions fiscales. En 2006-2007, de nouvelles conventions fiscales avec la République de Corée et la Finlande sont entrées en vigueur le 18 décembre 2006 et le 17 janvier 2007 respectivement. Il y a eu des négociations avec le Mexique, la Grèce, la Malaisie et l'Espagne. Les représentants du Canada et des États-Unis se sont entendus en principe sur les principaux éléments d'une mise à jour de la *Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis*, et les négociations officielles devraient prendre fin sous peu.

3. Recherche et évaluation de grande qualité

L'activité de programme « Politique de l'impôt » appuie par ailleurs des recherches et des évaluations de grande qualité sur diverses mesures de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés et des taxes de vente et d'accise.

En 2006-2007, elle a permis de respecter l'engagement clé, annoncé dans le *Rapport sur les plans et des priorités* (RPP) de 2006-2007, de publier deux rapports traitant de l'impact du régime fiscal sur certains aspects de l'économie canadienne. L'un de ces rapports compare les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) du secteur manufacturier à travers le pays et leur effet sur l'investissement des entreprises. L'autre rapport examine l'impact du régime de l'impôt sur le revenu sur la décision des jeunes Canadiens d'entreprendre des études postsecondaires. L'étude sur les TEMI revêtait une importance particulière puisqu'elle a encadré l'engagement, que le gouvernement a annoncé dans *Avantage Canada*, de faire en sorte que le taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises au Canada soit le moins élevé des pays du G7. Cela donnait également suite à un autre engagement, formulé dans le RPP de 2006-2007, de mener des études à l'appui d'initiatives futures de politique fiscale, dont le recours à plus grande échelle de la méthodologie du TEMI.

Ces deux rapports font partie du document *Dépenses fiscales et évaluations 2006*, disponible à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2006/taxexp_f.html.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Compétitivité, efficacité et équité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise	2. Meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays	3. Recherche et évaluation de grande qualité
Indicateurs de rendement	Propositions sur les façons d'améliorer l'efficacité, l'équité et la compétitivité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise Montant des revenus fiscaux recueillis	Négociation active d'autres accords d'administration fiscale avec les gouvernements provinciaux et autochtones Réseau efficace de conventions fiscales avec d'autres pays Réunions efficaces avec le Comité fédéral-provincial de l'impôt	Nombre d'études de recherche et de rapports d'évaluation et effets de ceux-ci
Sources de données	Budgets fédéraux, lois, règlements, communiqués, conventions fiscales, modèles ministériels du taux effectif marginal d'imposition, Comptes publics, évaluation fiscale et rapports sur les dépenses fiscales	Accords fédéraux-provinciaux, rencontres fédérales-provinciales, accords entre le gouvernement fédéral et les Autochtones et négociations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones	Documents de travail, et modèles élaborés, documents de recherche rédigés
Fréquence	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Cible	Propositions dans le budget et tout au long de l'année, au besoin, pour mettre en œuvre le programme de la politique fiscale du gouvernement et maintenir un régime fiscal concurrentiel, efficace et équitable	Augmentation du nombre de conventions fiscales conclues	Deux rapports publiés par année
Date cible	Au besoin	En permanence	En permanence

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Compétitivité, efficacité et équité des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise	2. Meilleure coordination du régime fiscal fédéral avec celui des provinces, des gouvernements autochtones et d'autres pays	3. Recherche et évaluation de grande qualité
Réalisations	Budgets de 2006 et de 2007, <i>Avantage Canada</i> , <i>Gazette du Canada</i> , <i>Dépenses fiscales et évaluations 2006</i>	Protocole d'entente avec le gouvernement de l'Ontario sur l'instauration de l'administration unique de l'impôt sur le revenu des sociétés Entente administrative sur la TPSPN (Première nation Tsawout); entente administrative sur l'IRPPN (Première nation Kwanlin Dun); <i>Gazette du Canada</i>	<i>Dépenses fiscales et évaluations 2006</i>
Dates des réalisations	2 mai 2006 (budget de 2006); novembre 2006 (<i>Avantage Canada</i>); 18 décembre 2006 (convention fiscale avec la République de Corée); 17 janvier 2007 (convention fiscale avec la Finlande); mars 2007 (<i>Dépenses fiscales et évaluations 2006</i>); 19 mars 2007 (budget de 2007)	Octobre 2006 (signature du PE avec le gouvernement de l'Ontario) Octobre 2006 (entente sur la TPSPN avec la Première nation Tsawout); décembre 2006 (entente sur l'IRPPN avec la Première nation Kwanlin Dun); 18 décembre 2006 (convention fiscale avec la République de Corée); 17 janvier 2007 (convention fiscale avec la Finlande)	Mars 2007
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes

Activité de programme 2 : Politiques économique et fiscale

Cette activité de programme appuie l'analyse de la situation économique et financière du pays, de même que celle d'autres administrations et d'autres pays. Elle permet de prodiguer des conseils au sujet du cadre de politique économique, du cadre de planification budgétaire et des priorités de dépenses du gouvernement. Elle permet également de suivre et de préparer des prévisions sur la conjoncture économique et financière du Canada et elle joue un rôle de chef de file pour la gestion du cadre financier du gouvernement. Elle permet en outre de fournir un appui analytique sur un vaste éventail de questions économiques et financières qui sont liées aux politiques macroéconomiques du gouvernement. Cette activité est nécessaire pour aider à faire en sorte que la planification financière au sein du gouvernement du Canada soit transparente et contribue à la viabilité financière à long terme.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
14 973	15 715	14 500

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
122	113	9

Politiques économique et fiscale Résultats escomptés	Priorité pertinente
Planification financière transparente et politique financière durable	Saine gestion financière
Suivi et prévision efficaces de la performance de l'économie	Croissance économique viable
Breffage et conseils efficaces sur un vaste éventail de questions économiques	
Compréhension des politiques et des réformes économiques internationales, et contribution à celles-ci	Présence efficace sur la scène internationale

Les travaux effectués dans le cadre de cette activité de programme appuient la priorité du Ministère à l'égard d'une saine gestion financière. Cette dernière englobe une planification budgétaire transparente, le contrôle des dépenses, la réduction de la dette fédérale et l'affectation des excédents plus élevés que prévu aux priorités des Canadiens. Une saine gestion financière englobe aussi le suivi et la prévision efficaces de la performance de l'économie. Le maintien d'une saine gestion financière permet au gouvernement de réduire les sommes qu'il doit consacrer au paiement des intérêts sur sa dette, ce qui ajoute aux ressources qui peuvent servir à diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers.

Cette activité de programme permet de contribuer également à la priorité du Ministère à l'égard d'une croissance économique durable en fournissant des analyses et des conseils sur des possibilités d'action qui favorisent la croissance à long terme. De saines politiques économiques permettent à l'économie canadienne de bien performer en dépit de divers chocs économiques. En outre, le Ministère consulte les représentants de l'OCDE et du FMI afin d'échanger sur les changements économiques au Canada et à travers le monde dans le cadre d'un vaste effort soutenu en vue de promouvoir une plus forte expansion de l'économie mondiale et accroître le potentiel de croissance du Canada, et ce, vu l'ouverture de l'économie canadienne.

Résultats

1. Planification financière transparente et politique financière durable

Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour veiller à ce que la planification budgétaire soit transparente et renforce la responsabilisation, et pour que la politique financière demeure durable.

En 2006-2007, le Ministère a continué de surveiller et d'évaluer la situation financière du gouvernement et d'en rendre compte par le biais de *La Mise à jour économique et financière*, du *Plan budgétaire* et de *La revue financière* mensuelle. L'exercice 2006-2007 a été le premier au cours duquel le Ministère a fourni des mises à jour trimestrielles des perspectives financières pour l'exercice en cours, conformément à l'engagement formulé dans le *Plan d'action sur la responsabilité fédérale*.

À l'automne, le gouvernement a présenté un plan en vue de créer un avantage financier dans *Avantage Canada*, le programme économique à long terme du gouvernement publié en marge de *La Mise à jour économique et financière* de 2006. Le gouvernement a alors proposé l'objectif d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada en moins d'une génération. De son côté, le gouvernement a réduit d'un an, pour le fixer à 2012-2013, le délai prévu pour respecter son engagement de ramener le rapport de la dette fédérale au PIB.

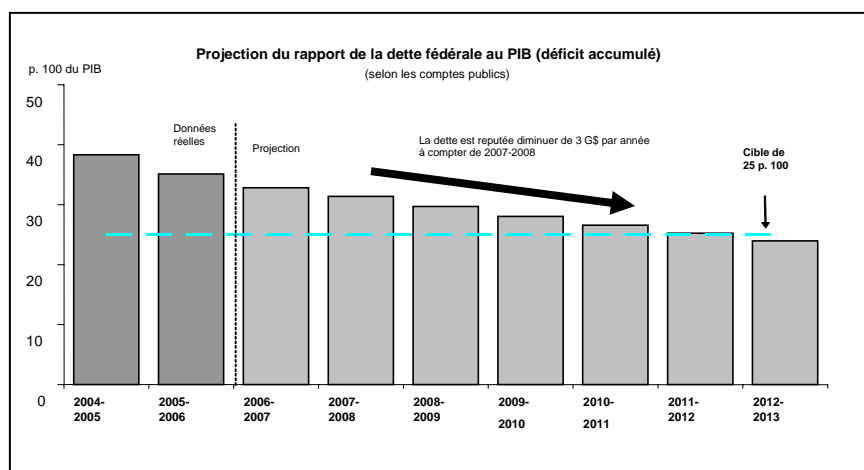
Parallèlement à l'objectif d'éliminer la dette nette du pays, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2007, qu'il publiera un rapport exhaustif sur la viabilité des finances publiques et l'équité intergénérationnelle, qui accompagnera *La Mise à jour économique et financière* de 2007. Ce document offrira une vaste analyse des changements démographiques actuels et futurs et de leurs répercussions de ces changements sur les perspectives économiques et financières à long terme du Canada.

Pour faire en sorte que les Canadiens profitent directement de la réduction de la dette fédérale, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2007, à instaurer, par voie législative, un remboursement d'impôt garanti aux termes duquel on affectera, à tous les ans, les économies effectives en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce remboursement d'impôt garanti constitue une nouvelle façon de composer avec les excédents imprévus en les affectant à la réduction accélérée de la dette et de l'impôt sur le revenu des particuliers afin que les Canadiens en bénéficient directement.

L'engagement du gouvernement d'alléger le fardeau d'endettement du Canada traduit aussi son engagement soutenu de contrôler les dépenses. En 2006-2007, le Ministère a contribué au projet d'exercice dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui a permis de dégager pour plus de 1 milliard de dollars d'économies permanentes à l'égard des exercices 2006-2007 et 2007-2008. Dans le cadre d'*Avantage Canada*, le gouvernement s'est engagé à présenter les grandes lignes du nouveau Système de gestion des dépenses, qui mise sur une saine gestion et sur l'optimisation des ressources, et à maintenir le taux moyen de progression des dépenses de programmes en deçà du taux d'expansion de l'économie.

Ces mesures ont contribué à une solide performance financière en 2006-2007. L'excédent fédéral, un dixième de suite, a atteint [To be inputted in September following the release of the Annual Financial Report] milliards de dollars en 2006-2007. Selon les estimations de l'OCDE, le Canada est actuellement le seul pays du G7 en situation d'excédent budgétaire, et il devrait le demeurer en 2007 et en 2008.

La dette fédérale diminue de façon soutenue depuis 1996-1997. Si l'on tient également compte de la solide expansion de l'économie canadienne, il en résulte que le rapport de la dette fédérale au PIB a chuté, passant d'un sommet de 68,4 p. 100 en 1995-1996 à [To be inputted in September following the release of the Annual Financial Report] p. 100 en 2006-2007. Le gouvernement est en voie de réaliser l'objectif à moyen terme de ramener ce rapport à 25 p. 100 d'ici 2012-2013. Le graphique ci-après illustre l'évolution historique et la projection, selon le budget de 2007, du rapport de la dette fédérale au PIB. On trouvera d'autres renseignements sur la performance financière du gouvernement dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, disponible à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/purl/afr-f.html>.



2. Suivi et prévision efficaces de la performance de l'économie

Le Ministère a continué d'analyser et de prévoir l'activité économique au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, il a notamment inclus des chapitres sur l'évolution et les perspectives économiques dans la *Mise à jour économique et financière* et dans le Plan budgétaire.

Comme l'indique le budget de 2007, le Canada connaît sa meilleure performance en 30 ans au chapitre de l'emploi. L'emploi a progressé de près de 350 000 au Canada en 2006. En outre, environ 200 000 emplois ont été créés au premier semestre de 2007. Près des trois quarts des emplois créés depuis le début de 2006 sont à temps plein. C'est ainsi que, en juin 2007, le taux de chômage s'est établi à 6,1 p. 100, son plus bas niveau en 32 ans. En outre, la proportion de Canadiens ayant un emploi a atteint un sommet.

La croissance de l'économie canadienne a ralenti en 2006. Cette situation est en bonne partie imputable à la baisse de régime du secteur manufacturier, résultat d'une baisse de la demande aux États-Unis et de l'effet de l'appréciation du dollar canadien, ainsi qu'à des ajustements structurels dans les secteurs de l'automobile et des textiles. Dans le budget de 2007, le Ministère a présenté une analyse des tendances et de l'évolution du secteur manufacturier.

Le budget de 2007 renfermait aussi une analyse des risques pour les projections économiques et financières sur l'horizon de planification budgétaire. Le principal risque est que la faiblesse récente des gains de productivité découle d'une progression plus lente de la productivité sous-jacente, ce qui aurait des répercussions négatives sur le potentiel de croissance future du Canada. Au chapitre des risques externes, une montée des prix du pétrole pourrait continuer de pousser le dollar canadien à la hausse, ce qui rendrait les exportations canadiennes moins concurrentielles. Il n'en demeure pas moins que la faiblesse du marché du logement pourrait avoir un impact négatif sur la demande des consommateurs aux États-Unis, ce qui nuirait aussi aux exportations canadiennes.

En marge de la préparation de la *Mise à jour économique et financière* et du Plan budgétaire, le Ministère a également mené un sondage auprès des prévisionnistes du secteur privé, en plus de rencontrer les économistes en chef des grandes banques à charte et les représentants d'importants cabinets de prévisionnistes du secteur privé pour convenir d'un ensemble d'hypothèses économiques devant servir à l'élaboration des projections financières.

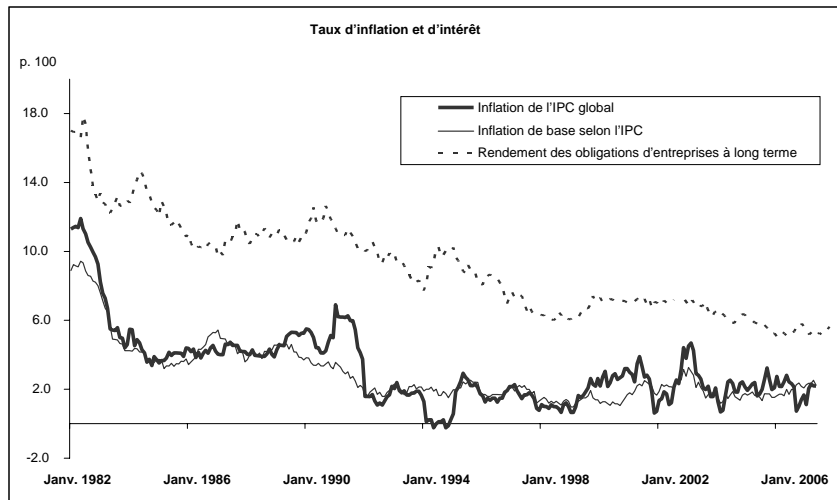
3. Breffage et conseils efficaces sur un vaste éventail de questions économiques

Le Ministère a continué de mener des analyses et des travaux de recherche à long terme sur des questions économiques complexes, et de fournir des conseils stratégiques sur des enjeux économiques. Ces renseignements prennent notamment la forme de notes d'information au Ministre et de publications diverses, comme des documents de travail.

En novembre 2006, le Ministère a publié *Avantage Canada*, un plan économique à long terme visant à promouvoir cinq avantages propres au pays qui aideront les Canadiens à améliorer leur qualité de vie et à réussir sur la scène internationale. Ce plan créera des emplois, aidera les entrepreneurs à lancer des entreprises, et fournira la richesse dont le Canada a besoin pour investir dans la santé et d'autres priorités. Le plan est conçu pour encadrer le processus décisionnel du gouvernement au cours des années à venir.

En novembre 2006, le Ministère et la Banque du Canada ont annoncé le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation du Canada. En vertu de l'entente renouvelée, la cible d'inflation demeure fixée à 2 p. 100, au point médian de la fourchette de maîtrise de l'inflation, qui va de

1 à 3 p. 100 et se définit en fonction du taux d'augmentation sur 12 mois de l'IPC global. L'accord s'appliquera pendant cinq ans et viendra à échéance le 31 décembre 2011. La politique canadienne d'une inflation faible et stable a contribué à l'avantage macroéconomique national en maintenant les taux d'intérêt à des planchers historiques. Des taux d'intérêt bas donnent un solide coup de pouce aux secteurs sensibles au taux d'intérêt comme le logement, les dépenses de consommation et les investissements des entreprises. Le graphique ci après montre comment les taux d'inflation et les taux d'intérêt sont demeurés bas ces dernières années.



Le Ministère continue de participer aux réunions semestrielles fédérales-provinciales du Comité permanent des fonctionnaires pour analyser l'évolution et les tendances de l'économie régionale et en discuter avec les autorités provinciales.

Dans l'ensemble, l'activité du Ministère contribue à la solide performance de l'économie canadienne. L'économie canadienne a continué d'afficher une expansion relativement robuste de 2,8 p. 100 en 2006, ce qui nous place au deuxième rang parmi les pays du G7, après les États-Unis, et représente une croissance supérieure de 0,3 p. 100 à la moyenne du G6 (c.-à-d. le G7 à l'exclusion du Canada). Dans le numéro du printemps 2007 des *Perspectives de l'économie mondiale*, le FMI prévoit que la croissance du PIB réel du Canada reculera à 2,4 p. 100 en 2007, ce qui le placera au deuxième rang, derrière le Royaume-Uni, puis atteindra 2,9 p. 100 en 2008, ce qui confèrera au Canada le premier rang à ce chapitre au sein du G7.

4. Compréhension des politiques et des réformes économiques internationales, et contribution à celles-ci

À partir de leurs consultations auprès du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux, l'OCDE et le FMI préparent des rapports détaillés – les *Études économiques* et les *Rapports du personnel* respectivement – sur les enjeux économiques et stratégiques du Canada. En 2006-2007, ces deux rapports ont été largement positifs et encourageants à l'égard du Canada, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Ces consultations s’inscrivent dans le cadre des efforts soutenus que le Ministère déploie pour surveiller et promouvoir une plus forte expansion de l’économie mondiale et, vu l’ouverture de l’économie canadienne, à accroître le potentiel de croissance du Canada. Cependant, étant donné la portée internationale de cet objectif, le Ministère ne peut avoir qu’une incidence limitée sur le résultat escompté.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Planification financière transparente et politique financière durable 2. Surveillance et prévision efficaces de la performance de l’économie	3. Breffage et conseils efficaces sur un vaste éventail de questions économiques 4. Compréhension des politiques et des réformes économiques internationales, et contribution à celles-ci
Indicateurs de rendement	Dettes fédérales en pourcentage du produit intérieur brut nominal	Croissance du PIB réel du Canada par rapport à la moyenne du G6 (G7 à l’exclusion du Canada)
Sources de données	Rapport financier annuel	Perspectives de l’économie mondiale du FMI et Perspectives économiques de l’OCDE
Fréquence	Annuelle	Semestrielle
Cible	Ramener le rapport de la dette fédérale au PIB à 25 p. 100 d’ici 2012-2013	Croissance annuelle supérieure à la moyenne du G6
Date cible	En permanence	En permanence
Réalisations	Le rapport de la dette fédérale au PIB était de 32,8 p. 100 en 2006-2007	En 2006, la croissance moyenne du PIB du G6 a été de 2,5 p. 100 contre 2,8 p. 100 au Canada
Rendement	1. En voie de respecter les attentes 2. Respecte les attentes	3. Respecte les attentes 4. Respecte les attentes

Activité de programme 3 : Politique du secteur financier

Cette activité de programme est conçue pour veiller à la compétitivité, à l'efficacité, à la sécurité et à la stabilité du secteur financier du Canada, de même qu'au bon fonctionnement des marchés financiers nationaux, et pour assurer la croissance durable de l'économie canadienne. Elle débouche sur des analyses du secteur des services financiers et des marchés financiers canadiens et contribue à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire qui régit les institutions financières fédérales (banques, sociétés de fiducie, sociétés d'assurances, et associations coopératives de crédit) et les régimes de retraite privés fédéraux. Elle s'occupe en outre des questions liées à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes, de même que des relations du gouvernement fédéral avec les gouvernements étrangers et des engagements envers eux au chapitre du commerce des services financiers.

Ressources financières (en milliers de dollars)¹

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
21 105	173 561	101 443

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
146	129	17

Politique du secteur financier Résultats escomptés	Priorité pertinente
Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	Gestion financière saine
Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada	
Gestion efficace des réserves officielles de liquidités internationales	

1. Le montant des « Autorisations » pour l'activité de programme Politique du secteur financier comprend un certain nombre d'éléments qui ne sont pas inclus dans les « Dépenses prévues » : 76 millions de dollars pour une perte de charge nette liée aux réévaluations de swaps de devises, 69 millions de dollars correspondant à des autorisations non utilisées pour les paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque, 5 millions de dollars pour des avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, 5 millions de dollars pour des avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, 2 millions de dollars pour le paiement d'éléments de passif virés précédemment aux revenus. L'écart entre les « Autorisations » et les « Dépenses réelles » est principalement attribuable à la somme de 69 millions de dollars correspondant à des autorisations non utilisées pour les paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque. L'écart comprend également les coûts inférieurs aux prévisions durant la dernière année de la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux ainsi que les excédents liés aux Services internes, tels que mentionnés à la note 1 du tableau 1.

Politique du secteur financier Résultats escomptés	Priorité pertinente
Cadre d'emprunt efficace pour les sociétés d'État	
Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable	
Cadre réglementaire favorisant la solidité, l'efficacité et la compétitivité du secteur financier canadien et comblant les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	Croissance économique durable
Solide cadre législatif et réglementaire relatif aux régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées	Cadre de politique sociale solide
Cadre efficace d'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada	
Cadre de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de calibre mondial	Présence efficace sur la scène internationale
Soutien efficace du Canada à la présidence du GAFI	

Le service de la dette représente le plus important programme de dépenses du gouvernement fédéral. La gestion prudente et efficace de la dette du gouvernement est un élément important de la stratégie de saine gestion financière du Ministère. Pour en savoir plus au sujet de la gestion de la dette, voir le Rapport sur la gestion de la dette 2004-2005, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/dmr05_f.html. En 2006-2007, cette activité de programme a surtout consisté à continuer d'examiner et d'évaluer l'efficacité des cadres et programmes de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie, tout en poursuivant l'amélioration du cadre d'emprunt des grandes entités appuyées par le gouvernement fédéral.

Pour assurer la croissance durable de l'économie canadienne, il est nécessaire de veiller à la compétitivité, à l'efficacité, à la sécurité et à la stabilité du secteur financier du Canada, de même qu'au bon fonctionnement des marchés financiers nationaux. En 2006-2007, les efforts du gouvernement ont porté sur l'achèvement de l'examen de 2006 des lois régissant les institutions financières, sur la mise en œuvre des règlements afférents aux nouvelles lois régissant la gouvernance à l'intention des institutions financières, sur la préparation, par le FMI, de la mise à jour prévue du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) à titre de suivi de l'évaluation qui a été menée en 1999, de même que sur la contribution à un système amélioré de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Un système de pensions privé qui est adéquatement conçu contribue à la sécurité des travailleurs et des retraités canadiens et favorise le relèvement du niveau de vie. En 2006-2007, les efforts ont porté sur le renforcement du cadre relatif aux régimes de retraite à prestations déterminées et sur la prestation de conseils au sujet de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC).

Le Ministère est responsable des questions liées à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LPRC) et le financement des activités terroristes (LFAT). Le rôle de premier plan qu'il assume dans la lutte mondiale à ce chapitre contribue à la sécurité publique au Canada et à l'échelle du globe. En 2006-2007, les efforts ont porté sur l'amélioration du régime canadien de LRPC/LFAT, sur l'exécution d'une évaluation mutuelle, et sur la réalisation du GAFI.

Résultats escomptés

1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada

Voir l'activité de programme 7, « Dette publique ».

2. Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada

Voir l'activité de programme 7, « Dette publique ».

3. Gestion des réserves officielles de liquidités internationales

Le Ministère gère les réserves officielles de liquidités internationales du Canada de concert avec la Banque du Canada. Il s'agit d'un portefeuille diversifié d'actifs en monnaies étrangères, qui est tenu afin de fournir des liquidités et promouvoir au besoin des conditions ordonnées pour le dollar canadien sur les marchés des changes.

En 2006-2007, les objectifs stratégiques du portefeuille ont été atteints et ce dernier a augmenté de près de 5 milliards de dollars. Des renseignements détaillés sur la composition et le rendement du portefeuille figurent dans le rapport annuel sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada, qui sera déposé devant le Parlement et affiché sur le site Web du Ministère peu après la publication des Comptes publics, à l'automne. Voir <http://www.fin.gc.ca/purl/efa-f.html>.

Selon une évaluation externe du Compte du fonds des changes terminée en 2006, les politiques et les pratiques du gouvernement sont saines et conformes à celles d'autres pays comparables. Le rapport d'évaluation est affiché sur le site Web du Ministère, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/efa/EFA2006_f.html.

4. Cadre amélioré pour les grandes entités appuyées par l'État

Aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, il incombe au Ministre d'approuver les emprunts effectués par les entités gouvernementales et de veiller à l'application de politiques prudentes de gestion de la trésorerie.

Il est ressorti d'une étude menée en 2005 par un cabinet d'experts-conseils de l'extérieur que des améliorations pouvaient être apportées au cadre actuel d'emprunt des grandes sociétés d'État. Ce cabinet a par ailleurs fourni des conseils sur les avantages et les coûts éventuels d'un cadre d'emprunt consolidé. On trouvera le rapport traitant de cette étude à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/MFGBE-f.html>.

Pour donner suite à cette étude, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2007 sa décision de consolider les emprunts des sociétés d'État mandataires (la Banque de développement du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Financement agricole Canada) pour réduire le coût de la dette et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada. Cette mesure, qui prendra effet en 2008, devrait générer des économies pouvant atteindre 90 millions de dollars sur cinq ans, et injecter jusqu'à 10 milliards par année au programme d'emprunt du gouvernement du Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir le Rapport sur la stratégie de la dette, qui forme l'annexe 3 du *Plan budgétaire de 2007* (<http://www.budget.gc.ca/2007/bp/bpa3f.html#debt>).

5. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable

Voir l'activité de programme 8, « Monnaie canadienne ».

6. Cadre réglementaire favorisant la solidité, l'efficacité et la compétitivité du secteur financier canadien et comblant les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie

Le Ministère élabore des politiques, des lois et des règlements à l'appui d'un secteur de pointe des services financiers et d'un marché financier national de pointe qui accroissent la productivité, la compétitivité et le dynamisme de l'économie, et il fournit des conseils à cet égard.

Les quatre principales lois qui régissent le secteur des services financiers (la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*) font l'objet d'un examen quinquennal. L'examen périodique de ces lois permet au Canada de se démarquer de presque tous les autres pays du globe et procure aux institutions financières canadiennes un important avantage face à leurs concurrents étrangers. Ce mécanisme permet au gouvernement du Canada de faire en sorte que le cadre réglementaire laisse les participants du secteur financier fonctionner de manière aussi efficace et efficace que possible tout en préservant la sûreté et la santé financière du secteur, de manière à servir et à protéger les intérêts des consommateurs et des entreprises.

Dans le budget de 2006, le gouvernement a repoussé de six mois (du 24 octobre 2006 au 24 avril 2007) la date d'échéance des lois régissant les institutions financières afin de donner au Parlement le temps d'examiner la législation qui allait être déposée plus tard en 2006.

Des mesures législatives ont été déposées le 27 novembre 2006. La *Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives* (le projet de loi C-37) a reçu la sanction royale le 30 mars 2007. Cette législation vise à :

- (i) promouvoir les intérêts des consommateurs;
- (ii) rehausser l'efficacité de la législation et de la réglementation;
- (iii) adapter les lois régissant les institutions financières.

La plupart des dispositions du projet de loi C-37 ont pris effet le 20 avril 2007. Pour être mise en œuvre intégralement, la législation devra se doubler de mesures réglementaires dont le Ministère a amorcé l'élaboration.

En 2006-2007, le Ministère a aussi travaillé à l'élaboration des règlements associés au projet de loi C-57, la *Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières*, qui a reçu la sanction royale le 25 novembre 2005. Cette loi a modernisé le cadre de gouvernance des institutions financières fédérales et mis à jour certaines normes de gouvernance propres aux institutions financières. Certaines des mesures législatives (et les règlements connexes) ont pris effet le 28 novembre 2006. Il s'agit des dispositions relatives aux recours, aux institutions financières ayant fait appel au public, aux transactions de fermeture, aux rapports d'initié, aux assemblées, aux propositions et aux prospectus. Pour mettre en vigueur la dernière partie de la législation, il faudra des mesures réglementaires visant les documents électroniques, la dispense relative aux avis publics et aux autres documents, les états annuels, les procurations et la sollicitation de procurations, de même que les souscripteurs avec participation. Ces règlements seront déposés en 2007-2008.

En outre, en 2006-2007, le Ministère a travaillé de concert avec Industrie Canada pour examiner les propositions des intervenants du secteur financier en vue de moderniser les règles régissant les faillites et l'insolvabilité relativement aux contrats financiers admissibles et aux biens affectés en garantie. Par suite de cet examen, les deux ministères ont déposé des modifications législatives à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, à la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* et à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts* du Canada par le biais de la Loi d'exécution du budget de 2007, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007. Les deux ministères préparent aussi une définition modifiée de « contrat financier admissible » qui sera déposée dans le cadre d'un règlement en 2007-2008.

En 2006-2007, le Ministère a coordonné les préparatifs de la mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Canada par le FMI, auxquels ont contribué la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les institutions financières et d'autres participants au marché. La mise à jour du PESF comporte plusieurs éléments, dont une analyse des points forts et des lacunes du système financier canadien; l'examen des questions stratégiques reliées à la stabilité financière; une simulation de crise qui évalue la résilience financière des plus grandes banques face aux chocs économiques; et une évaluation de la conformité du Canada à un certain nombre de normes et de codes internationaux reconnus.

En 2006-2007, le gouvernement a poursuivi des discussions avec les provinces et les territoires afin de mettre sur pied un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Il est à souligner notamment que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances et ceux qui sont responsables de la réglementation des valeurs mobilières se sont réunis à Niagara-on-the-Lake à la fin de juin 2006.

Le gouvernement reste déterminé à réaliser des progrès concrets en vue de doter le Canada d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Le budget de 2007 était accompagné d'un document intitulé *Créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux* (le Plan visant les marchés de capitaux). Dans ce document, le gouvernement s'est engagé à travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires afin de créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux, notamment une nouvelle approche en matière de

réglementation des valeurs mobilières, en établissant un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières qui mettra en œuvre une réglementation plus proportionnée et fondée sur des principes. Le Plan comporte en outre des mesures pour renforcer l'intégrité du marché grâce à de meilleures ressources consacrées à la lutte contre la fraude sur les marchés de capitaux et à une collaboration plus étroite avec les autorités provinciales.

7. Solide cadre législatif et réglementaire relatif aux régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées

Pour donner suite aux consultations publiques qui ont commencé en 2005 et aux engagements qui ont été pris dans le budget de 2006, le Ministère a présenté des propositions visant à renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées afin d'accroître la sécurité des prestations de retraite et d'assurer la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

En mai 2005, le Ministère a publié un document intitulé *Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite à prestations déterminées agréés aux termes de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* en marge de consultations sur des façons d'accroître la sécurité des prestations et la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées. Le Ministère a reçu un grand nombre d'observations de la part des intervenants, y compris les répondants de régimes de retraite, les représentants syndicaux, les retraités, les actuaires et des particuliers du Canada. La plupart des observations soulignent que la capitalisation des régimes de retraite privés à prestations déterminées préoccupe vivement de nombreux travailleurs, retraités et répondants de régimes de retraite. Avec l'aide du Bureau du surintendant des institutions financières, le Ministère a analysé les observations reçues et a élaboré des propositions stratégiques aux fins d'examen par le gouvernement.

Dans le budget de 2006, le Ministre a proposé d'alléger la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées fédéraux. L'avant-projet de règlement renfermant les propositions détaillées a été publié le 2 juin 2006 pour faire l'objet d'une consultation publique pendant 30 jours. Le gouvernement a adopté le *Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées* en novembre 2006 afin d'appuyer le rétablissement ordonné de la pleine capitalisation de ces régimes, tout en protégeant les prestations de retraite.

8. Cadre efficace d'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) investit les fonds du RPC au nom de plus de 16 millions de cotisants et de bénéficiaires. Le succès que connaît l'OIRPC en matière d'atteinte des objectifs d'investissement est principalement attribuable à la solidité de sa gouvernance et à la qualité de son conseil d'administration. Le ministre des Finances est chargé du cadre législatif de l'OIRPC ainsi que de la coordination, au nom des gouvernements fédéral et provinciaux, de la nomination des administrateurs au conseil d'administration.

L'examen triennal du RPC a pris fin en juin 2006. Les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont examiné le cadre de responsabilisation et de gouvernance de l'OIRPC dans le

contexte des propositions du gouvernement relatives à la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Les ministres ont notamment examiné les codes de déontologie ainsi que les pratiques et les politiques en matière de conflits d'intérêts et de divulgation, et ils ont conclu qu'ils respectent ou dépassent les pratiques des caisses publiques et privées de retraite. Les ministres ont aussi appuyé le mandat d'investissement fiduciaire de l'OIRPC et la *Politique d'investissement responsable* qu'il a adoptée en octobre 2005.

L'OIRPC affiche systématiquement d'excellents résultats et améliore la viabilité du RPC. Dans son rapport annuel de 2006-2007, l'Office déclare un gain de 13,1 milliards de dollars, soit un rendement de 12,9 p. 100, ce qui dépasse de 245 points de base le rendement du portefeuille de référence. Depuis cinq ans, le RPF affiche un rendement annuel moyen de 10,4 p. 100, ce qui est nettement mieux que les 6,8 p. 100 requis pour maintenir la santé actuarielle du RPC. Pour en savoir plus à ce sujet, on peut consulter le Rapport annuel 2006 de l'OIRPC, à l'adresse http://www.cppib.ca/fr/info/annual/ar_2006/index.htm.

9. Cadre de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et le financement des activités terroristes (LFAT) de calibre mondial

Le régime canadien de LRPC/LFAT vise à lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes en se conformant aux normes internationales et en dotant les organismes d'application de la loi d'outils appropriés, tout en respectant le droit des Canadiens à la vie privée.

Le Canada est à mettre en œuvre les normes révisées du Groupe d'action financières sur le blanchiment de capitaux (GAFI) en matière de LRPC/LFAT et fait l'objet d'une évaluation mutuelle complète de son régime national qu'effectuera le GAFI en 2007. L'évaluation a débuté lorsque le Canada a remis au GAFI ses réponses au questionnaire d'évaluation en janvier 2007. Il a ensuite reçu la visite d'une équipe internationale d'évaluateurs des questions financières, juridiques et d'application de la loi en mars. Le rapport final sera discuté au cours de l'assemblée plénière du GAFI de février 2008.

En octobre 2006, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a publié un rapport intitulé *Comment endiguer l'hémorragie de l'argent illicite : Une priorité pour le Canada : Examen parlementaire de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* dans le cadre de son examen de l'administration et du fonctionnement de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroriste*. Cette dernière prévoit la tenue de cet examen tous les cinq ans.

Le projet de loi C-25, la *Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence*, a donné suite à l'examen parlementaire et a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006. Les modifications législatives rendent le régime de LRPC/LFAT du Canada conforme aux normes internationales. Elles mettent aussi en place des recommandations formulées dans le rapport du Bureau du vérificateur général du Canada de 2004 et dans le cadre d'une évaluation du régime commandée par Conseil du Trésor et effectuée en 2004.

Les modifications prévoient notamment :

- l'amélioration de l'échange de renseignements entre le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), les organismes d'application de la loi et d'autres organismes canadiens et internationaux;
- l'instauration d'un régime d'enregistrement pour les entreprises de transfert de fonds;
- des dispositions habilitantes pour améliorer les mesures relatives à l'identification des clients;
- l'instauration d'un régime de pénalités administratives et pécuniaires pour mieux faire appliquer la Loi et les règlements qui en découlent.

Le 10 mars 2007, un premier ensemble de règlements mettant en place les modifications apportées à la Loi ont fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette du Canada* aux fins de commentaires. Il s'agit du *Règlement sur l'inscription – recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes* et du *Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. D'autres règlements seront déposés en 2007 et en 2008 afin de mettre entièrement en place les modifications de la Loi.

10. Soutien efficace du Canada à la présidence du GAFI

Le Canada a présidé le GAFI en 2006-2007. Le président canadien a donné suite à certains éléments du programme de travail, comme l'accueil de la Chine à titre de membre et de l'Inde et de la Corée du Sud à titre d'observateurs; le renforcement des liens permanents avec le secteur privé; la promotion de l'analyse des menaces relevant du terrorisme et du recyclage des produits de la criminalité; et l'amorce d'un examen stratégique de l'organisation.

Au cours de l'année, le président canadien a dirigé trois séances plénières du GAFI, y compris celle de Vancouver, dont le Canada était l'hôte. Près de 400 délégués représentant les pays membres et des pays observateurs étaient présents.

En présidant le GAFI, le Canada a démontré à la communauté internationale son engagement de demeurer l'un des chefs de file de la lutte à l'échelle mondiale contre le financement des activités terroristes et le recyclage des produits de la criminalité.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	2. Fonctionnement efficace du marché des titres du gouvernement du Canada	3. Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada	4. Cadre amélioré pour les grandes entités appuyées par l'État	5. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable
Indicateurs de rendement	Mesures du rendement opérationnel (p. ex., frais d'intérêt, partage de la dette à taux fixe et à taux variable, échéance moyenne)	Mesures du rendement du marché (p. ex., roulement, différence entre les cours vendeur et acheteur)	Mesures du rendement opérationnel (p. ex., rendement des placements, expositions au risque)	Activités d'emprunt économiques et saines pratiques de placement	Vérification régulière des paiements à la Monnaie royale canadienne pour la fourniture et distribution de pièces de monnaie canadienne
Sources de données	<i>La revue financière, Rapport sur la gestion de la dette</i>	Rapport sur la gestion de la dette	<i>Rapport annuel sur la gestion des réserves internationales officielles du Canada</i>	Rapports annuels, plans d'entreprise, rapports trimestriels	Comptes publics
Fréquence	Mensuelle et annuelle	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle et annuelle	Au besoin
Cible	Financement stable et à faible coût	Marchés liquides pour les titres du gouvernement du Canada	Réalisation des objectifs du portefeuille	Minimisation des coûts d'emprunt rajustés en fonction des risques, et gestion prudente et efficace de la trésorerie	Système de pièces de monnaie efficace
Date cible	En permanence	En permanence	En permanence	En permanence	Annuelle
Réalisations	Financement stable et à faible coût	Marchés liquides pour les titres du gouvernement du Canada	Réalisation des objectifs du portefeuille	Faiblesse des coûts d'emprunt rajustés des risques	Système de pièces de monnaie efficace
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes
Indicateurs de rendement	Initiatives stratégiques, législatives ou réglementaires	Initiatives stratégiques, législatives ou réglementaires	Rendement des investissements de l'OIRPC	Initiatives stratégiques, législatives ou réglementaires	Soutien du Canada à la présidence du GAFI

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	2. Fonctionnement efficace du marché des titres du gouvernement du Canada	3. Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada	4. Cadre amélioré pour les grandes entités appuyées par l'État	5. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable
Sources de données	Lois, règlements et publications	Lois ou règlements	Rapports de l'OIRPC	Lois règlements, rapport d'évaluation mutuelle du GAFI	Communiqués et autres communications au cours de l'année de la présidence du GAFI par le Canada
Fréquence	Modifications législatives et réglementaires, selon les besoins	Modifications législatives et réglementaires, selon les besoins	Trimestrielle	Modifications de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et de la réglementation, selon les besoins Évaluation mutuelle à peu près aux cinq ans	Selon les besoins
Cible	Dépôt des lois de 2006 régissant les institutions financières Achèvement de la réglementation découlant du projet de loi C-57 Achèvement des préparatifs de la mise à jour du PESF par le FMI Progrès vers la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada	Amélioration de la sécurité des prestations de retraite et viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées	Saine gouvernance de l'OIRPC; rendement des placements atteignant à tout le moins la cible à long terme requise pour assurer la viabilité	Cadre de LRPC/LFAT de calibre mondial	Présidence efficace

Résultats escomptés / Mesure du rendement	6. Cadre réglementaire favorisant la solidité, l'efficacité et la compétitivité du secteur financier canadien et comblant les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	7. Solide cadre législatif et réglementaire relatif aux régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées	8. Cadre efficace d'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada	9. Cadre de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de calibre mondial	10. Soutien efficace du Canada à la présidence du GAFI
Date cible	<p>À terminer d'ici le 24 avril 2007 : examen des lois régissant le secteur financier</p> <p>2006 : la plupart des règlements découlant du projet de loi C-57</p> <p>2007 : Mise à jour du PESF par le FMI</p> <p>En cours : Progrès vers la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada</p>	<p>2006 : publication des modifications proposées de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> ou de son règlement d'application</p>	<p>En permanence</p>	<p>En permanence: diffusion des modifications de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et de la réglementation qui en découle</p>	<p>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</p>
Réalisations	<p>Le projet de loi C-37 a reçu la sanction royale le 30 mars 2007 et la plupart des dispositions sont entrées en vigueur le 20 avril 2007.</p> <p>La plupart des règlements découlant du projet de loi C-57 sont au point.</p> <p>Coordination des préparatifs de la mise à jour du PESF du Canada par le FMI</p> <p>Poursuite des discussions avec les provinces et les territoires sur la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières</p>	<p>Entrée en vigueur du <i>Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées</i> en novembre 2006</p>	<p>Le RPC est viable</p>	<p>L'examen parlementaire de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> a pris fin avec la publication d'un rapport en octobre 2006.</p> <p>Le projet de loi C-25 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006; <i>le Règlement sur l'inscription – recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des</i></p>	<p>Le Canada quittera la présidence du GAFI en juin 2007 après avoir connu un mandat très efficace.</p>

Résultats escomptés / Mesure du rendement	6. Cadre réglementaire favorisant la solidité, l'efficacité et la compétitivité du secteur financier canadien et comblant les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	7. Solide cadre législatif et réglementaire relatif aux régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées	8. Cadre efficace d'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada	9. Cadre de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de calibre mondial	10. Soutien efficace du Canada à la présidence du GAFI
				<p><i>produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ont fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada du 10 mars 2007 aux fins d'une période de commentaires de 30 jours. L'évaluation mutuelle devrait être achevée d'ici février 2008.</i></p>	
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes	<p>Examen parlementaire : respecte les attentes</p> <p>Modifications législatives : respecte les attentes</p> <p>Modifications réglementaires : en voie de respecter les attentes</p> <p>Évaluation mutuelle par le GAFI : en voie de respecter les attentes</p>	Respecte les attentes

Activité de programme 4 : Développement économique et finances intégrées

Cette activité de programme englobe la prestation, au ministre des Finances, d'analyses et de conseils au sujet des répercussions financières des politiques et des programmes macroéconomiques du gouvernement, ainsi que des propositions visant le financement des programmes. Elle met l'accent sur la surveillance de la R-D de calibre mondial; sur la réalisation des analyses des politiques régionales et sectorielles dans les domaines de l'économie du savoir, de la défense, des transports, de l'infrastructure publique, de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles, de l'agriculture, des pêches et de la privatisation; et sur la prestation de conseils sur la restructuration des entreprises sous l'angle des sociétés d'État et des autres entreprises.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
8 006	8 402	7 799

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
70	61	9

Développement économique et finances intégrées	Priorité pertinente
Résultats escomptés	
Évaluation financière approfondie des dépenses de fonctionnement et en capital ayant trait au développement économique et aux propositions stratégiques	Saine gestion financière
Conseils éclairés au Ministre concernant les propositions économiques	Croissance économique durable
Productivité accrue et meilleure croissance économique grâce à d'autres initiatives gouvernementales	Croissance économique durable
Plus grande sensibilisation aux exigences et aux processus ministériels se rapportant à l'exécution d'évaluations environnementales stratégiques	Croissance économique durable

Cette activité de programme appuie l'objectif stratégique du Ministère en misant sur des politiques en vue de favoriser les gains de productivité et de rendre le Canada plus concurrentiel et plus dynamique.

Résultats escomptés

1. Évaluation financière approfondie du financement des dépenses de fonctionnement et en capital ayant trait au développement économique et aux propositions stratégiques

Les budgets de fonctionnement et des immobilisations des projets de développement économique ont été évalués avec succès par le biais des conseils financiers et des analyses stratégiques fournis au Ministre à l'égard des propositions soumises à l'examen du Cabinet, du budget de 2006 et de La Mise à jour économique et financière de l'automne 2006. Le Ministère a également participé à la détermination des priorités économiques du gouvernement énoncées dans *Avantage Canada : Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Il s'est acquitté d'une fonction essentielle de remise en question pour aider à gérer les demandes de crédits des autres ministères et organismes, contribuant à la prise de saines décisions qui traduisent la politique publique et l'utilisation responsable de l'argent des contribuables.

Cette activité de programme a contribué au rôle d'organisme central du Ministère grâce à sa collaboration avec d'autres ministères et organismes. Par exemple, le Ministère a collaboré avec la Garde côtière canadienne pour mettre au point la phase II de sa stratégie de renouvellement de la flotte, ce qui a permis à celle-ci de recevoir 324 millions de dollars pour l'achat de six gros navires afin d'éviter que ces actifs ne se détériorent davantage. Le financement du Programme des ports pour petits bateaux a également été stabilisé, en décembre 2006, en rendant permanents les crédits annuels de 20 millions consacrés à la gestion du cycle de vie. Cette mesure a permis à Pêches et Océans Canada de maintenir ses principaux ports de pêche en bon état.

2. Conseils éclairés au Ministre concernant les propositions économiques

Cette activité de programme permet au Ministère de s'acquitter de sa fonction de remise en question en évaluant et en fournissant au Ministre de sages conseils stratégiques au sujet des répercussions financières des politiques et des programmes macroéconomiques du gouvernement, ainsi que des propositions visant le financement des programmes.

Le Ministère a travaillé avec d'autres ministères afin de concrétiser les engagements qui ont été pris dans le cadre d'*Avantage Canada* en vue de créer un avantage du savoir et un avantage entrepreneurial. Il a contribué de façon importante à l'élaboration d'une nouvelle stratégie des sciences et de la technologie exhaustive, baptisée *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, qui vise à faire du Canada un chef de file des sciences et de la technologie sur la base du ferme engagement des secteurs public et privé à l'égard de l'excellence en recherche. Les travaux du Ministère ont permis d'inclure dans le budget de 2007 d'importantes nouvelles ressources pour les sciences et la technologie, y compris :

- de nouveaux crédits pour la recherche effectuée par les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche;
- de nouveaux investissements dans l'infrastructure de recherche de pointe par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE);

- la formation d'un personnel hautement qualifié grâce à de nouveaux programmes de bourses et de stages.

Le Ministère a aussi contribué à l'avancement de certaines initiatives contenues dans *Avantage Canada* visant à améliorer le cadre des affaires, de même qu'à stimuler l'investissement privé et l'innovation. Il a ainsi collaboré avec d'autres ministères et organismes pour faire progresser la réforme de la réglementation en la rendant plus efficace, pertinente et économique, tout en contribuant à la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens. Il a notamment participé à la mise en place d'un système de réglementation axé sur le rendement par l'intermédiaire de la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* et de l'initiative gouvernementale visant à alléger de 20 p. 100 le fardeau de paperasserie, deux mesures annoncées dans le budget de 2007.

Le Ministère a aussi participé à la mise en œuvre du plan écoAction du gouvernement en fournissant des analyses stratégiques et économiques à l'appui du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques, ainsi que des initiatives du budget de 2007, dont :

- une fiducie provinciale pour appuyer des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique et à atténuer les changements climatiques;
- un incitatif à la production de carburants renouvelables et un appui au développement des technologies de la nouvelle génération;
- la Stratégie nationale sur l'eau.

Dans *Avantage Canada*, le Ministère a souligné le rôle clé des corridors commerciaux et des portes de transport pour faciliter l'efficacité des échanges commerciaux, et il a tracé les grandes lignes des efforts qui sont prévus afin d'élaborer un plan d'infrastructure complet assorti de fonds pour le réseau des routes nationales, les portes commerciales et la construction d'un nouveau passage frontalier à Windsor-Detroit.

Le Ministère a également travaillé avec d'autres ministères et organismes pour mettre en œuvre d'importantes mesures annoncées dans le budget de 2007 dans le cadre d'un nouveau plan d'infrastructure à long terme de 33 milliards de dollars. Ce dernier englobe l'Initiative bonifiée de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, un fonds dédié aux portes et passages frontaliers, et le nouveau Fonds Chantiers Canada, qui vise à appuyer les investissements dans le réseau routier national de base et d'autres projets.

3. Productivité accrue et meilleure croissance économique grâce à d'autres initiatives gouvernementales

Parallèlement à d'autres engagements qui ont été formulés dans le RPP de 2006-2007, le Ministère a contribué à la conception du nouveau Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques du gouvernement, un plan typiquement canadien comportant des cibles obligatoires de réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre et qui aidera à rendre l'environnement plus propre et plus sain. Le Ministère continue en outre d'examiner le soutien du gouvernement au Projet gazier Mackenzie.

Le Ministère continue d'étudier des façons de promouvoir la croissance économique et la productivité, notamment par des investissements accrus dans une infrastructure moderne et efficiente. Prenant appui sur les consultations qui ont été menées auprès des provinces, des territoires et d'autres intervenants, le budget de 2007 a mis en place une nouvelle série de programmes d'infrastructure centrés sur un nouveau plan d'infrastructure à long terme de 33 milliards de dollars. Il y a notamment des fonds pour les projets d'envergure axés sur le transport en commun et certains tronçons du réseau routier national. Des fonds ont aussi été prévus pour appuyer de nouveaux investissements dans les portes d'entrée et les passages frontaliers, dont le passage frontalier de Windsor-Detroit et l'Initiative de la porte d'entrée et du corridor de l'Asie-Pacifique, afin de réduire le coût des déplacements et de promouvoir des échanges commerciaux efficients. Le plan prévoit en outre un soutien plus généreux pour les grandes villes et les municipalités de plus petite taille grâce au prolongement du partage des revenus tirés de la taxe d'accise sur l'essence.

Au chapitre des politiques sectorielles, le Ministère a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de mettre au point *Cultivons l'avenir*, la prochaine génération de la politique agricole plus simple, plus prévisible et plus sensible aux besoins des agriculteurs. Des fonds supplémentaires de 4,5 milliards de dollars ont été versés par le biais des budgets de 2006 et de 2007 afin d'appuyer la réforme des programmes agricoles et l'ajout de nouveaux mécanismes, dont le cadre d'aide en cas de catastrophe (Agri-relance) et un nouveau compte d'épargne des agriculteurs (Agri-Investissement) dont les coûts seront partagés avec les provinces et les territoires.

Le Ministère a aussi collaboré de près avec Pêches et Océans Canada en vue d'améliorer la viabilité des pêcheries et des océans du Canada. C'est pourquoi le budget de 2007 a réinvesti, sur deux ans, 39 millions de dollars dans la recherche sur les sciences halieutiques; 19 millions pour aider à maintenir la propreté des eaux côtières canadiennes dans le cadre de la Stratégie nationale sur l'eau; et 20 millions pour donner aux Premières nations des Maritimes et de la région de Gaspé, au Québec, les moyens de gérer plus efficacement leur accès aux activités de pêche commerciale.

4. Plus grande sensibilisation aux exigences et aux processus ministériels se rapportant à l'exécution d'évaluations environnementales stratégiques

Dans son RPP de 2006-2007, le Ministère s'est engagé à élaborer une nouvelle stratégie ministérielle de développement durable (SDD) pour 2007-2009. La SDD de 2007-2010 du Ministère a été déposée devant le Parlement en décembre 2006. Il s'agit de la troisième mise à jour de la SDD initiale qui avait été déposée en décembre 1997. Elle s'appuie sur les stratégies antérieures, y compris sur les grandes réalisations au chapitre de la réduction de la dette, de l'évaluation des propositions fiscales relatives à l'environnement, de l'évaluation environnemental stratégique et de l'intendance écologique. La SDD a été modelée par les consignes pangouvernementales sur les objectifs fédéraux de développement durable et l'écologisation des opérations de l'État. Elle a aussi bénéficié des consultations menées par le Ministère afin de mieux comprendre comment nos mesures et propositions sont perçues par les intervenants et les participants au développement durable.

Cette activité de programme a continué d'appuyer la sensibilisation, à l'échelle du Ministère, en ce qui a trait au besoin d'effectuer des évaluations environnementales stratégiques (EES) conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. À l'automne 2006, le Ministère a accueilli un représentant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui a fait un exposé sur les EES à l'intention de tous les employés intéressés. Un représentant a ensuite donné aux fonctionnaires une présentation sur les EES sous l'angle précis du rôle et des activités du Ministère.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Évaluation financière approfondie des dépenses de fonctionnement et en capital ayant trait au développement économique et aux propositions stratégiques	2. Conseils éclairés au Ministre concernant les propositions économiques	3. Productivité accrue et meilleure croissance économique grâce à d'autres initiatives gouvernementales	4. Plus grande sensibilisation aux exigences et aux processus ministériels se rapportant à l'exécution d'évaluations environnementales stratégiques
Indicateurs de rendement	Mesures de la rentabilité de secteurs précis (p. ex., réduction des gaz à effet de serre, rentabilité du secteur de l'agriculture)	Mise en œuvre d'orientations de la politique microéconomique dans le programme économique du gouvernement	Plans financièrement responsables pour la mise en œuvre des initiatives énumérées ci-dessus	Suivi et surveillance du nombre d'évaluations environnementales stratégiques menées par le Ministère sera suivi et surveillé
Sources de données	Statistique Canada OCDE	Budget et <i>Mise à jour économique et financière</i>	Budget et <i>Mise à jour économique et financière</i>	Inventaire ministériel
Fréquence	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Cible	Liée à chaque secteur	Annnonce de mesures faisant avancer la productivité et la croissance économique	Annnonce de mesures faisant avancer la productivité et la croissance économique	Poursuite de la sensibilisation au processus ministériel d'évaluation environnementale stratégique
Date cible	Budgets et Mises à jour économiques et financières en 2006-2007	Budgets et mises à jour économiques et financières en 2006-2007	Activités permanentes annuelles	Activités permanentes annuelles

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Évaluation financière approfondie des dépenses de fonctionnement et en capital ayant trait au développement économique et aux propositions stratégiques	2. Conseils éclairés au Ministre concernant les propositions économiques	3. Productivité accrue et meilleure croissance économique grâce à d'autres initiatives gouvernementales	4. Plus grande sensibilisation aux exigences et aux processus ministériels se rapportant à l'exécution d'évaluations environnementales stratégiques
Réalisations	<p>Les dépenses de R-D dans certains secteurs (p. ex., les dépenses de R-D pour la santé dans les universités ont augmenté de 10 p. 100 en 2006 par rapport à l'année précédente</p> <p>Les fonds privés pour la recherche universitaire (ventilation sectorielle non disponible) ont augmenté de 10 p. 100 en 2006 par rapport à l'année précédente</p>	<p>Élaboration d'<i>Avantage Canada</i>, le plan économique à long terme</p> <p>Le budget de 2007 prévoyait de nouvelles ressources pour les sciences et la technologie, la formation et l'éducation, et l'engagement de réduire le fardeau de réglementation des entreprises</p>	<p>Élaboration d'<i>Avantage Canada</i>, le plan économique à long terme</p> <p>Le budget de 2007 prévoyait de nouvelles ressources pour les sciences et la technologie, la formation et l'éducation, et l'engagement de réduire le fardeau de réglementation des entreprises</p>	<p>Mise au point d'un registre des EES afin de suivre et de surveiller ces dernières; depuis 2003-2004, le Ministère a terminé 258 EES, dont 93 en 2006-2007</p>
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes

Activité de programme 5 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale

Cette activité de programme est conçue pour établir et maintenir un système d'arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux-territoriaux qui facilitera le financement des priorités nationales et la prestation de services publics sensiblement comparables moyennant des niveaux d'imposition sensiblement comparables d'un bout à l'autre du pays. L'activité de programme insiste sur les répercussions financières et économiques de tels arrangements, ainsi que des politiques et des programmes sociaux comme les soins de santé, l'assurance-emploi, l'éducation postsecondaire, les prestations et les programmes culturels et ceux destinés aux Autochtones, de même que les programmes pour les aînés, les personnes handicapées et les enfants. Elle comporte des communications et des consultations soutenues au sein du Ministère, avec les organismes centraux et d'autres ministères et organismes, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des intervenants, des universitaires, des spécialistes et des Canadiens. À cela s'ajoute la fourniture d'analyses et la prestation de conseils au Ministre et aux hauts fonctionnaires du gouvernement pour faciliter la préparation des réunions du Cabinet et de ses comités ainsi que des rencontres fédérales-provinciales-territoriales, de même que des politiques et des propositions en prévision du budget et de la *Mise à jour économique et financière* chaque année. La préparation, au besoin, de modifications législatives et réglementaires relève aussi de cette activité de programme.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
17 229	18 083	14 497

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
115	102	13

Relations fédérales-provinciales et politique sociale Résultats escomptés	Priorité pertinente
Mise en œuvre d'une nouvelle formule de péréquation et d'une formule de financement des territoires	Cadre de politique sociale solide
Détermination des arrangements les plus pertinents pour l'éducation postsecondaire et la formation	
Mise en œuvre efficace des priorités de la politique sociale du gouvernement	

Le travail effectué dans le cadre de cette activité de programme appuie l'engagement que le Ministère a pris de mettre en place un cadre de politique sociale solide en contribuant aux efforts déployés par le gouvernement en vue de réaliser ses objectifs qui se rapportent à la qualité de vie des collectivités canadiennes, aux soins de santé, à l'éducation, au filet de sécurité sociale, de même qu'à l'égalité des chances pour tous les citoyens. Cette activité de programme garantit en outre que les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux-territoriaux respectent ces priorités et permettent de redistribuer la richesse entre les régions du pays par le biais de paiements de transfert qui sont conformes aux engagements du Ministère. Grâce à ces diverses mesures, les gouvernements des provinces et des territoires sont en mesure de fournir des services à leurs citoyens.

Dans la mesure possible, l'activité de programme a englobé la consultation des intervenants (y compris d'autres ministères) dès les premières étapes de l'élaboration de la politique, comme dans le cas du processus qui a débouché sur les modifications du Régime de pensions du Canada annoncées par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances en juin 2006 et instaurées par le biais du projet de loi C-36, qui a reçu la sanction royale le 3 mai 2007. Bien qu'il ne soit pas possible de tenir de telles consultations sur tous les dossiers stratégiques, cet exemple montre que l'on devrait procéder ainsi plus souvent puisque cela facilite l'obtention d'un consensus et la prise des décisions par les ministres.

1. Mise en œuvre d'une nouvelle formule de péréquation et d'une formule de financement des territoires

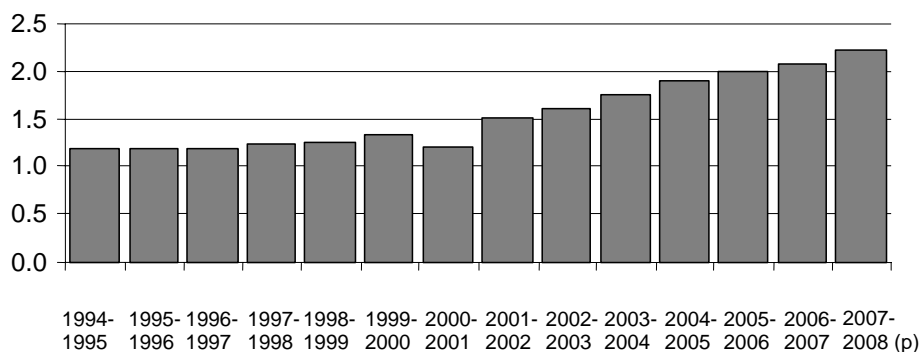
Depuis 1957-1958, la péréquation représente le programme le plus important du Canada qui permet de réduire les inégalités fiscales entre les administrations provinciales. Les paiements de péréquation permettent aux gouvernements provinciaux admissibles de fournir à leurs résidents des services publics qui sont raisonnablement comparables à ceux d'autres provinces à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

La formule de financement des territoires (FFT) constitue le principal programme de transfert du gouvernement du Canada aux trois administrations territoriales. Bien que ces dernières détiennent le pouvoir de recueillir des revenus sous forme de taxes et impôts, de droits de location et de taxe sur la vente de biens et services, une part importante de leurs ressources financières provient du gouvernement fédéral, par l'entremise de la FFT.

Le RPP de 2006-2007 fait état de certaines activités permanentes et d'engagements clés que le Ministère doit respecter au cours de cet exercice. Au chapitre des activités permanentes, le Ministère devait poursuivre la mise à jour de l'information sur la péréquation et la FFT, et déterminer les niveaux des paiements d'après les dispositions législatives. Les principaux engagements à tenir en 2006-2007 consistaient à examiner les recommandations du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires; à prodiguer des conseils au sujet du renouvellement de la péréquation et de la FFT sur la base de principes; à consulter les provinces et les territoires; et à mettre au point des modifications législatives et réglementaires en plus de les coordonner avec les provinces et les territoires.

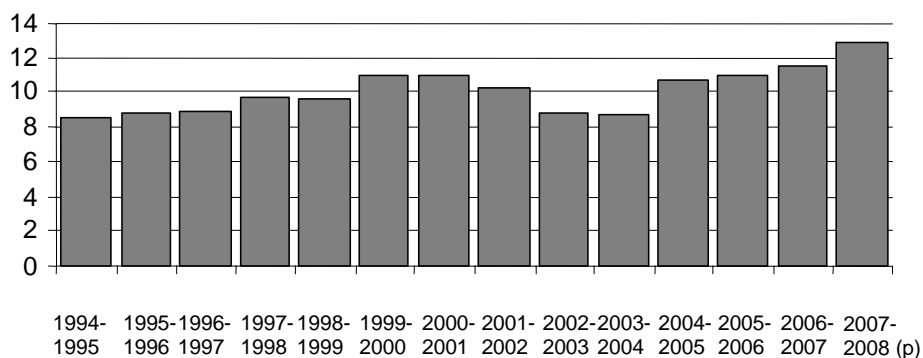
En 2006-2007, comme prévu, les provinces bénéficiaires de la péréquation ont touché 11,5 milliards de dollars et les territoires se sont partagés 2,1 milliards au titre de la FFT. En 2007-2008, ces sommes atteindront plus de 12,9 milliards et 2,2 milliards respectivement.

FFT – Évolution des transferts (en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances Canada

Péréquation – Évolution des transferts (en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances Canada

Au chapitre des activités permanentes, en 2006-2007, les paiements provisoires au titre de la péréquation et de la FFT ont été versés conformément à la législation. On a poursuivi l'ajustement des données des exercices qui ne sont pas clos en leur intégrant des données plus à jour à mesure qu'elles étaient disponibles.

Pour l'essentiel, les engagements clés ont été tenus en raison de la présentation, dans le budget de 2007 déposé devant le Parlement le 19 mars 2007, de nouveaux programmes de transfert fondés sur des principes. Les propositions contenues dans le budget de 2007 traduisent les recommandations du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires (le Rapport O'Brien, publié en juin 2006 et disponible à l'adresse <http://www.eqttf-pfft.ca/francais/epreports.asp>) ainsi que les conseils reçus dans le cadre des consultations auprès des provinces et des territoires, des universitaires, des intervenants et des Canadiens. Le budget de 2007 approfondit également les principes importants qui ont été établis dans le budget

de 2006, du 2 mai 2006 : la responsabilité grâce à la clarté des rôles et des responsabilités; la responsabilisation financière et la transparence budgétaire; des arrangements fiscaux prévisibles à long terme; une union économique concurrentielle et efficiente; et une gestion efficace de la fédération fondée sur la collaboration.

À partir de ces consultations, du Rapport O'Brien et du budget de 2006, le budget de 2007 prévoit un programme de péréquation renforcé et renouvelé. Les principaux éléments du programme renouvelé sont les suivants : une norme de péréquation plus élevée, une nouvelle approche à l'égard des ressources naturelles, un plafond de capacité fiscale, une mesure simplifiée de la capacité fiscale, des paiements stables et prévisibles, de même que le respect de l'engagement d'exclure les revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables et d'honorer les accords sur les ressources extracôtières.

Le budget de 2007 mettra aussi en place par voie législative une FFT à long terme suivant les recommandations du Rapport O'Brien et à laquelle les trois territoires ont donné leur appui et qu'ils ont approuvée. Les principaux éléments de la FFT proposée sont : une formule distincte visant à combler les écarts pour chaque territoire; une mesure simplifiée des revenus territoriaux; des incitatifs accrus visant à encourager les territoires à développer leur économie et à augmenter les revenus autonomes; et un système simplifié d'estimation et de paiement pour améliorer la prévisibilité.

Les dernières étapes des modifications de ces programmes seront achevées en 2007-2008. En date du 31 mars 2007, le budget de 2007 a été déposé devant le Parlement mais la législation n'a pas encore reçu la sanction royale. Par conséquent, en 2007-2008, lorsque la législation aura été édictée, la réglementation détaillée sera élaborée et mise en œuvre. Ces dispositions réglementaires établiront les définitions et les formules servant à fixer désormais le montant des paiements dans le cadre de ces programmes. Le montant des paiements au titre de la péréquation et de la FFT pour 2007-2008 est fixé par voie législative, et les nouvelles formules serviront au calcul des paiements à compter de 2008-2009.

De vastes consultations et les conseils indépendants d'un groupe d'experts ont nettement contribué à la tenue d'un débat national plus éclairé, et fait en sorte que le gouvernement reçoive des conseils détaillés et indépendants au sujet d'importants programmes de transfert. Compte tenu des divergences au chapitre des besoins et des priorités des provinces et des territoires, l'objectif semblait être non pas d'en venir à un consensus sur les nouveaux arrangements fiscaux, mais bien d'échanger des renseignements et des conseils de manière franche et transparente pour assurer l'équilibre des propositions finales.

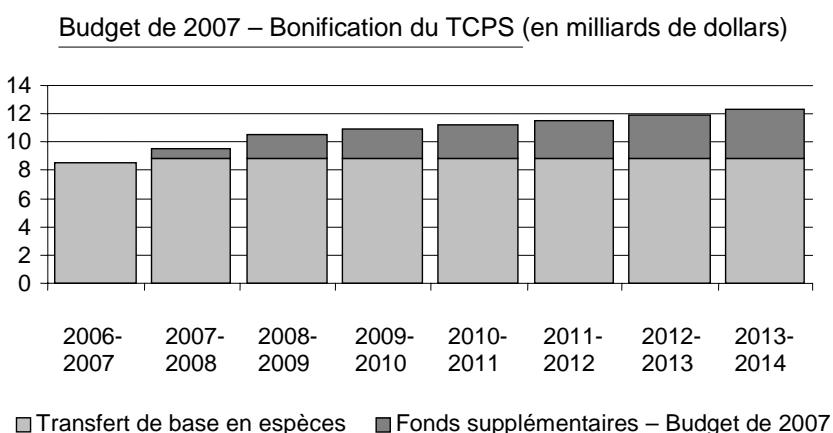
2. Détermination des arrangements les plus pertinents pour l'éducation postsecondaire et la formation

Dans son budget de 2006, le gouvernement s'est engagé à déterminer les arrangements les plus pertinents pour les engagements à long terme en matière d'éducation postsecondaire et de formation. Plus précisément, il s'est engagé à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes centraux, d'autres ministères et des intervenants de l'extérieur pour atteindre les objectifs suivants : assurer la prise de décisions en temps opportun concernant la

concrétisation de l'engagement à déterminer les fonds nécessaires dans les domaines de l'éducation postsecondaire et de la formation, ainsi que pour veiller à sa mise en œuvre.

Par le biais de cette activité de programme, y compris de consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, des intervenants, des universitaires et des Canadiens, le budget de 2007 propose de renforcer les transferts aux provinces et aux territoires :

- en investissant 800 millions de dollars de plus par année dans l'éducation postsecondaire par le biais du TCPS, et en versant 500 millions par année directement aux provinces et aux territoires pour la formation axée sur le marché du travail (à compter de 2008-2009);
- en ajoutant un facteur d'indexation automatique de 3 p. 100, à compter de 2009-2010, pour garantir que le TCPS augmentera parallèlement à l'inflation et à la population;
- en prorogeant le cadre financier des dispositions législatives du TCPS jusqu'en 2013-2014 pour assurer un soutien stables et prévisible aux provinces et aux territoires;
- en s'engageant publiquement à contribuer au financement de l'éducation postsecondaire et des programmes sociaux (d'après les tendances des dépenses provinciales et territoriales, près de 25 p. 100 du budget du TCPS représente la contribution fédérale à l'éducation postsecondaire; les 75 p. 100 qui restent seront répartis entre d'autres programmes sociaux, dont le soutien des enfants);
- en instaurant des transferts en espèces égaux par habitant pour assurer un traitement comparable à tous les Canadiens et éliminer ce que le Rapport O'Brien qualifie de « péréquation détournée »;
- en veillant à ce que les provinces et les territoires ne subissent aucune baisse de leurs transferts en espèces au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ou du TCPS par rapport à ce qui leur aurait été versé en 2007-2008 avant la mise en œuvre des changements proposés.



Source : Ministère des Finances Canada

3. Mise en œuvre efficace des priorités de la politique sociale du gouvernement

Cette activité de programme contribue à s'acquitter de la fonction d'analyse du Ministère en évaluant et en prodiguant des analyses et des conseils judicieux au ministre des Finances sur des questions de politique sociale, y compris des avis au sujet de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, de l'éducation postsecondaire, de l'immigration, de la sécurité du revenu, de la justice et la sécurité, de la santé, de la culture et des Autochtones au Canada.

Le Ministère a collaboré étroitement avec les représentants d'autres ministères en vue de mettre en place les engagements qui ont été pris dans le cadre d'*Avantage Canada* et de créer l'*avantage du savoir*. Il a ainsi grandement contribué à l'élaboration de mesures qui visent à renforcer le système d'éducation postsecondaire du Canada, à aider les Canadiens à acquérir les compétences requises pour le marché du travail ainsi qu'à attirer et à garder au pays les travailleurs hautement qualifié dont il a absolument besoin au sein de sa population active. Pour ce faire, le budget de 2007 a prévu la mise sur pied d'un certain nombre d'initiatives importantes. Vous trouverez ci-dessous quelques-exemples :

- élargissement du Programme de partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones pour les à acquérir les compétences et à suivre la formation qui leur permettront de prendre part plus activement aux projets de développement économique dans l'ensemble du Canada ;
- un investissement annuel de 500 millions de dollars au titre de la formation liée au marché du travail qui sera versé aux provinces de même qu'aux territoires à partir de 2008-2009 afin de venir en aide aux personnes qui ne sont pas admissibles actuellement aux programmes de formation aux termes de l'assurance-emploi;
- en facilitant l'immigration d'étudiants étrangers formés au Canada et de travailleurs temporaires étrangers ayant de l'expérience, et ce sous réserve de certaines conditions.

Des représentants du Ministère ont collaboré avec ceux d'autres ministères afin de mettre en place des mesures d'aide pour les personnes handicapées les Autochtones au Canada ainsi que les aînés et de moderniser le système canadien de soins de santé. Le budget de 2007 a notamment prévu les mesures suivantes :

- la création d'un fonds d'accessibilité pour aider les personnes handicapées à participer activement aux activités de leurs collectivités;
- l'élargissement de la Stratégie de justice applicable aux Autochtones et un financement accru au titre du logement pour les collectivités des Premières nations;
- un investissement supplémentaire de dix millions de dollars par année pour le Programme des nouveaux horizons pour les aînés ;
- un financement important au titre des ententes de garanties de délais d'attente pour les patients et de la protection des femmes contre le cancer du col de l'utérus.

De plus, le Ministère a contribué à l'élaboration de plusieurs mesures de protection de la population du Canada en versant des fonds supplémentaires pour améliorer l'efficacité des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, améliorer les infrastructures du Service correctionnel du Canada et mettre en œuvre la Stratégie nationale antidrogue.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Mise en œuvre de nouvelles formules pour la péréquation et d'une formule de financement des territoires	2. Détermination des arrangements les plus pertinents pour l'éducation postsecondaire et la formation	3. Mise en œuvre efficace des priorités de la politique sociale du gouvernement
Indicateurs de rendement	Recherche, analyse et conseils concernant la péréquation et la FFT Dépôt de propositions au sujet des programmes renouvelés	Dépôt de propositions au sujet des mécanismes renouvelés	Mise en œuvre en temps opportun des programmes liés aux priorités de politique sociale du gouvernement
Sources de données	Budgets, mises à jour économiques et financières, rapports de consultation, etc.	Budgets, mises à jour économiques et financières, ententes bilatérales et multilatérales, rapports de consultation, etc.	Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses des autres ministères
Fréquence	En permanence	En permanence	Annuelle/En permanence
Cible	Présentation de travaux de recherche, d'analyses et de conseils exacts et en temps opportun	Présentation de travaux de recherche, d'analyses et de conseils exacts et en temps opportun pour établir le financement adéquat de l'éducation postsecondaire et de la formation	Élaboration de la politique et mise en place en temps opportun d'initiatives et du financement connexe se rapportant aux priorités du gouvernement en matière de politique sociale
Date cible	En permanence L'on prévoit de déposer des propositions de renouvellement aux fins d'inclusion dans le budget de 2007	Dépôt prévisible des propositions de renouvellement aux fins d'inclusion dans le budget de 2007	En permanence

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Mise en œuvre de nouvelles formules pour la péréquation et d'une formule de financement des territoires	2. Détermination des arrangements les plus pertinents pour l'éducation postsecondaire et la formation	3. Mise en œuvre efficace des priorités de la politique sociale du gouvernement
Réalisations	Élaboration et analyse de la politique en prévision du budget de 2006, et prestation de conseils stratégiques sur la base du rapport du Groupe d'experts; dépôt de propositions dans le cadre du budget de 2007	Augmentation et affectation des crédits pour l'éducation postsecondaire annoncées dans le budget de 2007; annonce d'une nouvelle architecture relative au marché du travail, y compris transfert du volet II des programmes de l'assurance-emploi et nouveau programme relatif au marché du travail, dans le budget de 2007	Annonce, dans le budget de 2007, de mesures pour appuyer les progrès d' <i>Avantage Canada</i> ; divers stades de mise en œuvre dans les ministères
Dates des réalisations	Budget de 2006 (2 mai 2006) Budget de 2007 (19 mars 2007) Début probable du financement des programmes renouvelés en 2007-2008	Budget de 2007, proposition de nouveaux crédits pour l'éducation postsecondaire et nouveau programme relatif au marché du travail, à compter de 2008-2009. Poursuite des Discussions avec les cinq autres provinces et territoires pour achever le transfert du volet II des programmes de l'assurance-emploi	La date du budget de 2007 pour la plupart des mesures (comme le Nouveau mécanisme d'immigration au Canada, le Programme des travailleurs temporaires étrangers, la formation axée sur le marché du travail, l'éducation postsecondaire, les programmes destinés aux Autochtones et la Stratégie nationale antidrogue)
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes

Activité de programme 6 : Finances et commerce internationaux

La performance économique et la prospérité future du Canada dépendent des échanges commerciaux et des mouvements des investissements reposant sur des règles et des accords en matière de commerce et d'investissement de haut niveau à l'échelle multilatérale, régionale et bilatérale. Cette activité de programme est conçue pour garantir l'accès des exportateurs et des investisseurs canadiens à des marchés clés, et pour réduire les tarifs douaniers dans la mesure possible pour rehausser la compétitivité des industries nationales et accroître leurs débouchés. Elle permet de gérer la participation du Ministère aux activités des institutions économiques, commerciales et financières internationales comme l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de même qu'à des tribunes comme le G7, le G20 et la Conférence sur la coopération économique en Asie et dans le Pacifique (APE).

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
15 997	16 790	14 903

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
123	109	14

Finances et commerce internationaux Résultats escomptés	Priorité pertinente
Renforcement du système de commerce international et plus grande ouverture des marchés	Croissance économique durable
Positions et propositions stratégiques qui améliorent la stabilité économique et financière mondiale et assurent une meilleure gouvernance financière	Présence efficace sur la scène internationale
Initiatives internationales efficaces de renforcement des économies en développement	Présence efficace sur la scène internationale

Les travaux effectués dans le cadre de cette activité de programme appuient les priorités du Ministère à l'égard d'une croissance économique durable et d'une présence efficace sur la scène internationale en cherchant à accroître le rendement économique global du Canada grâce à un système renforcé de commerce international et d'investissement qui ouvre les marchés, rehausse la compétitivité des industries nationales et facilite l'accès aux exportations canadiennes et à l'investissement sur les principaux marchés étrangers. Cette activité de programme permet en outre d'accroître la présence du Canada sur la scène internationale en soulignant le leadership du Canada au sein de tribunes internationales comme le G7 et le G20, et en fournissant des

orientations stratégiques aux institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale. En outre, le Ministère contribue aux initiatives internationales pour améliorer les résultats des économies en développement grâce à l'utilisation efficace de l'aide internationale, de l'allègement de la dette et d'autres moyens; elle effectuera des paiements conformément aux engagements du Ministère.

Résultats escomptés

1. Renforcement du système de commerce international et plus grande ouverture des marchés

Le Ministre a reçu des conseils à l'égard de propositions visant à accroître la compétitivité du Canada par l'entremise d'un éventail d'instruments de politique commerciale et de mesures budgétaires. Plus particulièrement, les fonctionnaires du Ministère ont travaillé avec ceux d'autres ministères pour élaborer une nouvelle approche en matière de politique commerciale pour rehausser l'accès des entreprises canadiennes aux débouchés qu'offrent les marchés mondiaux. Le budget de 2007 a annoncé la Stratégie sur le commerce mondial pour appuyer l'extension de notre réseau de commerce bilatéral, renforcer notre position concurrentielle sur le marché des États-Unis et faciliter la percée du Canada sur de nouveaux marchés.

Le Ministère joue aussi un rôle clé dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) en Amérique du Nord sous l'angle des perspectives stratégiques et des grandes considérations budgétaires. Il dirige, seul ou conjointement, les délégations canadiennes des groupes de travail du PSP comme le Comité nord-américain du commerce de l'acier et le groupe de travail chargé des règles d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). À partir des conclusions de ce groupe de travail, le Ministère a instauré des règles d'origine plus souples à l'égard de marchandises dont le commerce trilatéral totalise 35 milliards de dollars américains, ce qui rehaussera la compétitivité des industries canadiennes en réduisant les coûts de transaction et en facilitant les mouvements transfrontaliers (voir <http://www.international.gc.ca/nafta-alena/amendment-401-06-fr.asp>). Les fonctionnaires des trois pays de l'ALENA mettent la dernière main aux plans conçus pour libéraliser davantage les règles d'origine de l'ALENA.

Le Ministère a continué de participer activement aux négociations de l'OMC et au règlement des différends en 2006-2007, particulièrement dans les domaines relevant de sa compétence (recours commerciaux et négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles). Il dirige la participation du Canada aux travaux du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC (recours commerciaux) et il s'est concentré sur le renforcement des mesures disciplinaires internationales qui sont applicables aux subventions. On trouvera des précisions au sujet du rôle du Canada dans les négociations de l'OMC à l'adresse <http://www.international.gc.ca/tna-nac/current-fr.asp>. Les fonctionnaires du Ministère ont aussi participé aux négociations commerciales en cours avec la République de Corée et quatre pays d'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua).

Comme le Ministère s'occupe du *Tarif des douanes* et d'autres lois importantes sur les importations, les fonctionnaires ont continué de jouer un rôle clé dans le cadre des accords

bilatéraux et régionaux de libre-échange. Ils ont pris part plus particulièrement à la négociation d'un accord de libre-échange avec des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein), de sorte que la conclusion d'un accord a été annoncée en juin 2007 (voir <http://www.international.gc.ca/tna-nac/efta-fr.asp>).

Le Ministère cherche aussi à rehausser la compétitivité de l'industrie canadienne au moyen d'allègements tarifaires et en évaluant l'impact des recours commerciaux sur l'économie canadienne. En 2006-2007, le Ministère a approuvé 15 demandes d'élimination des droits de douane sur certaines marchandises, et terminé ses travaux en marge de l'élimination des droits sur un très grand nombre de produits textiles, ce qui s'est traduit par des allègements tarifaires permanents de quelque 18 millions de dollars, qui s'ajoutent aux allègements de 39 millions accordés en 2005-2006. Trois décrets de remise conférant des allègements provisoires de quelque 53 millions de dollars ont aussi été approuvés.

Les fonctionnaires du Ministère ont également pris part à la négociation d'accords sur la protection des investissements étrangers (APIE) avec l'Inde, le Pérou, la Chine et six nouveaux États membres de l'Union européenne. Les APIE avec l'Inde et le Pérou ont ensuite été conclus en juin 2007 (voir http://w01.international.gc.ca/MinPub/Publication.aspx?isRedirect=True&Language=F&publication_id=385226&docnumber=82). Des APIE encouragent l'investissement en dotant celui-ci d'un cadre juridique qui garantit l'accès au marché dans certains secteurs et à des mécanismes internationaux de règlement des différends lorsque nécessaire.

En 2006-2007, le Ministère a négocié l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils révisé de l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Les principaux signataires de cet accord sont les États-Unis, la Communauté européenne, le Canada, le Brésil et le Japon. L'Accord uniformise les règles du jeu en matière d'aide financière relative aux ventes d'aéronefs et facilite l'application de modalités prévisibles et compétitives de financement des ventes aux fabricants canadiens. Dans ce dossier, le Ministère a collaboré de près avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, Exportation et développement Canada, le gouvernement du Québec et les représentants de l'industrie.

2. Positions et propositions stratégiques qui améliorent la stabilité économique et financière mondiale et assurent une meilleure gouvernance financière

Le Ministère a appuyé la participation et la contribution du Ministre à des initiatives internationales conçues pour rehausser la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale, de même que la gouvernance financière.

Parmi les organisations internationales, aux travaux desquelles participent le Ministre et le Ministère, citons le groupe des ministres des Finances du G7, du G10 et du G20, le FMI, la Banque mondiale, la BERD, l'OCDE, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le groupe des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, celui du Commonwealth et de nombreux partenariats bilatéraux avec d'autres pays et groupes régionaux.

En outre, par le biais de ses activités permanentes, le Ministère prend part aux discussions des conseils de direction du FMI et de la Banque mondiale sur des questions nationales ou thématiques et sur les perspectives de l'économie mondiale.

En 2006-2007, le Ministère a :

- fait preuve de leadership à l'égard du programme de réforme du FMI, dont la réforme des quotes-parts, ce qui aidera le FMI à demeurer une institution pertinente, efficace et représentative (voir le rapport du Ministère sur les activités du FMI, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2007/bretwd06_f.html);
- organisé et accueilli un important colloque du G20 pour élaborer des options de politique névralgiques sur des questions comme l'impact du prix élevé des ressources naturelles sur les perspectives macroéconomiques, l'importance du bon fonctionnement des marchés de l'énergie et des ressources naturelles et la nécessité d'une gestion efficace des ressources naturelles;
- fait la promotion d'une initiative conçue pour appuyer la reconnaissance mutuelle des cadres de réglementation du marché des valeurs mobilières à l'échelle du G7 de manière que les investisseurs disposent d'un plus large choix et que les marchés boursiers puissent élargir le bassin de leur clientèle;
- appuyé l'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE) qui, en rendant les activités des secteurs pétrolier, gazier et minier plus transparentes et en dévoilant les paiements et les revenus, favorisera une meilleure responsabilisation des gouvernements et la viabilité économique à long terme (voir <http://www.fin.gc.ca/news07/07-012f.html>);
- maintenu un réseau de postes de conseillers financiers à l'étranger et a ajouté un nouveau poste de conseiller financier à Beijing.

Le Ministère a fourni des conseils stratégiques au sujet des activités et des politiques d'autres ministères à vocation surtout internationale. Il a notamment annoncé, dans le budget de 2007 le versement, de crédits pour aider Affaires étrangères et Commerce international Canada à renforcer l'infrastructure critique des missions à l'étranger et aider à garantir la sûreté et la sécurité de nos diplomates. Il a aussi fourni des analyses et des conseils sur l'affectation des nouveaux crédits pour l'aide internationale qui ont été annoncés dans les budgets de 2006 et de 2007. Ces fonds supplémentaires serviront à appuyer la Garantie de marché, une nouvelle initiative en matière de santé mondiale, de même que le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite; à financer la résistance aux crises par le biais de la Facilité de protection contre les chocs exogènes; et à fournir une aide au développement à l'Afghanistan.

Dans le budget de 2007, le Ministère a aussi mis de l'avant un programme énergique pour accroître l'efficacité des crédits existants de l'aide internationales, rendre plus efficaces et mieux en rendre compte. Le Ministère continue de travailler avec d'autres ministères afin de mettre au point une stratégie détaillée de réforme de l'aide, inspirée de celles d'autres pays du G7, et à affecter de nouveaux crédits à l'intérieur de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) en 2007-2008.

3. Initiatives internationales efficaces de renforcement des économies en développement

Le Ministère a prêté son concours à toutes les réunions du Club de Paris afin de mettre en œuvre des initiatives d'allégement de la dette qui sont conformes aux politiques multilatérales canadiennes et d'appuyer les activités de gestion qui sont dynamique de la dette des pays débiteurs.

En 2006-2007, le gouvernement a accepté d'alléger la dette d'Haïti après que ce pays eut fait des progrès vers la stabilité politique et macroéconomique. Il a aussi annulé la dette du Cameroun après qu'il eut franchi avec succès toutes les étapes de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE).

Le gouvernement a aussi approuvé une proposition de la Russie sur le remboursement de sa dette rééchelonnée par le Club de Paris. Compte tenu du ferme appui du Canada à la reconstruction de l'Afghanistan, le Ministère a participé à la négociation d'allégement de la dette entre ce pays et ses créanciers du Club de Paris.

Le Ministère joue un rôle de premier plan pour mettre en place les mesures d'allégement de la dette prises par le Canada, et il a commencé, en 2005, à coordonner son activité avec celle d'autres créanciers internationaux pour annuler une tranche appréciable de la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés du globe. En 2006-2007, le Canada et les autres pays du G8 ont approuvé et ont mis en œuvre une entente multilatérale d'allégement de la dette, l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), qui prévoit l'annulation d'une tranche de 60 milliards de dollars américains de la dette des pays pauvres. Le gouvernement s'est engagé à verser 51,2 millions de dollars canadiens par année pour couvrir la part du Canada des coûts liés à l'IADM.

Grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette initiative, le Canada, de concert avec d'autres membres de la communauté internationale, continuera de réduire sensiblement la dette des pays pauvres pour la ramener à des niveaux soutenables. Les ressources libérées par l'allégement de la dette peuvent alors servir à financer les dépenses sociales et les priorités de réduction de la dette de ces pays pour les aider à réaliser leurs objectifs de développement à long terme.

Dans le budget de 2006, le gouvernement a affecté de nouveaux crédits à la Facilité de protection contre les chocs exogènes pour aider les pays à faible revenu confrontés à des crises de balance de paiements, dont celles causées par exemple par des catastrophes naturelles ou par une hausse subite des prix des produits de base.

En 2006-2007, le Ministère a joué un rôle clé dans la mise au point de la réponse pangouvernementale aux crises qui ont touché le Liban et le Soudan, par le biais d'une réserve de fonds en cas de crises. Bien que cette réserve ait permis au Canada de réagir rapidement à d'importantes crises imprévues tout en protégeant le cadre financier contre les demandes imprévisibles, il y a encore place à des améliorations. Ces dernières résultent souvent de la complexité de l'intervention du Canada dans des crises, comme celle du Soudan. Le Ministère cherchera des façons d'élargir davantage à sa marge de manœuvre.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Renforcement du système de commerce international et plus grande ouverture des marchés	2. Positions et propositions stratégiques qui améliorent la stabilité économique et financière mondiale et assurent une meilleure gouvernance financière	3. Initiatives internationales efficaces de renforcement des économies en développement
Indicateurs de rendement	Le progrès sera mesuré grâce aux résultats des diverses négociations et initiatives régionales, multilatérales et bilatérales en matière de commerce et d'investissement	Politiques adoptées par les institutions financières internationales (IFI) et favorisées par les tribunes des ministres des Finances	Le progrès sera mesuré grâce aux résultats des diverses négociations et initiatives multilatérales et bilatérales
Sources de données	Politiques et communiqués sur les initiatives et négociations internationales	Communiqués et rapports des tribunes des ministres des Finances et des IFI	Politiques et communiqués sur les initiatives et négociations internationales (voir www.fin.gc.ca et www.clubdeparis.org)
Fréquence	En permanence	Périodique	En permanence
Cible	Réunions et négociations internationales	Multiplés, en fonction de la tribune et de l'enjeu	Réunions et négociations internationales
Date cible	En permanence	En permanence	En permanence
Réalisations	<p>Le Canada a participé activement à la négociation d'accords sur la protection des investissements étrangers (APIE) avec plusieurs pays étrangers et a continué d'y faire des progrès. Des APIE ont ensuite été conclus avec l'Inde et le Pérou.</p> <p>Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé la Stratégie sur le commerce mondial afin d'élargir notre réseau commercial bilatéral, d'établir des relations encore plus étroites en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, et d'exploiter les occasions offertes par des marchés émergents et en rapide progression</p> <p>Participation à toutes les</p>	<p>Leadership à l'égard du programme de réforme du FMI; accueil d'un important colloque du G20; promotion d'une initiative sur la reconnaissance mutuelle des valeurs mobilières des pays du G7; soutien de l'ITIE; maintien du réseau de postes de conseillers financiers à l'étranger et ajout d'un nouveau poste de conseiller financier à Beijing.</p> <p>Mise en œuvre efficace de modifications de l'enveloppe de l'aide internationale</p> <p>Promotion et approbation d'autres positions stratégiques en 2006-2007, dont les suivantes:</p> <p>Meilleure coordination des activités des institutions</p>	<p>Participation à toutes les réunions et négociations internationales (Club de Paris et conseils de d'administration du FMI et de la Banque mondiale), et exercice d'une influence, au besoin, sur leurs résultats</p>

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Renforcement du système de commerce international et plus grande ouverture des marchés	2. Positions et propositions stratégiques qui améliorent la stabilité économique et financière mondiale et assurent une meilleure gouvernance financière	3. Initiatives internationales efficaces de renforcement des économies en développement
	<p>négociations sur les accords en matière de commerce et d'investissement à l'échelle multilatérale, régionale et bilatérale</p> <p>Participation active à certaines initiatives relevant du PSP, dont la libéralisation des règles d'origine de l'ALENA</p> <p>Participation à toutes les réunions et négociations de l'OCDE, et exercice d'une influence, au besoin, sur leurs résultats</p>	<p>financières internationales pour appuyer l'application des normes internationales et des pratiques exemplaires dans le domaine financier, et d'autres mesures pour renforcer la saine gouvernance des finances publiques</p> <p>Engagement soutenu de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et d'autres activités de financement illicites</p> <p>Promotion du projet pilote de la garantie de marché</p> <p>Stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption de la Banque mondiale</p> <p>Activités permanentes pour améliorer le cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI</p>	
Dates des réalisations	<p>Conclusion de APIE avec l'Inde en juin 2007</p> <p>Budget de mars 2007</p>	En permanence	En permanence
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	Respecte les attentes

Activité de programme 7 : Dette publique

Il incombe au Ministère de gérer le programme de la dette du gouvernement, y compris la conception et la mise en œuvre de la stratégie de la dette et le paiement des frais d'intérêt sur les titres d'emprunt existants, de même que les coûts de soutien des nouveaux emprunts. La partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le Ministre à emprunter sur les marchés financiers. Les titres gérés activement qui sont émis sur le marché par le gouvernement comprennent les obligations, les bons du Trésor, les Obligations d'épargne du Canada et les éléments de passif libellés en devises (les frais de la dette publique comprennent aussi le passif du gouvernement au titre des régimes de pension, qui ne sont pas gérés activement).

Le Ministère aide en outre le Ministre à gérer les activités d'emprunt des principales entités du gouvernement qui sont pleinement garanties par le crédit du gouvernement, comme les sociétés d'État mandataires et les entités semblables. L'approbation des plans d'emprunt par le Ministre, comme l'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*, assure la rentabilité des emprunts et fait en sorte que ces derniers respectent les principes d'une gestion prudente des risques. Grâce à cette activité de programme, le gouvernement peut limiter le coût d'ensemble des frais d'intérêt sur sa dette.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
34 395 000	34 108 504	34 108 504

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
57	43	14

Dette publique Résultats escomptés	Priorité pertinente
Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	Saine gestion financière
Bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada* *Les coûts sont déclarés sous l'activité de programme « Politique du secteur financier ».	
Programme économique de placement des titres sur le marché de détail	

Cette activité de programme appuie la priorité du Ministère axée sur une saine gestion financière en veillant à ce que les frais de la dette demeurent bas et stables au fil du temps. Le service de la dette représente le programme de dépenses le plus important du gouvernement fédéral, et la gestion prudente et efficace de la dette du gouvernement demeure un élément important de la stratégie du Ministère qui vise à assurer une saine gestion financière. En 2006-2007, les efforts ont porté sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité des cadres et des programmes de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie. Le Ministère s'est aussi employé à mettre en œuvre les changements apportés au programme de placement de titres sur le marché de détail pour le rendre plus économique.

Les fluctuations des besoins financiers du gouvernement posent des défis stratégiques et opérationnels en matière de gestion de la dette et de la trésorerie, qui sont gérés grâce au maintien de programmes d'emprunt diversifiés et souples. Les risques opérationnels sont traités grâce à la planification de la continuité des activités. Si nous ne maintenons pas le bon fonctionnement du marché, il pourrait y avoir des répercussions tant sur le gouvernement que sur les participants au marché. Les risques sont gérés par l'entremise du maintien de règles strictes de participation aux adjudications, de la souplesse en vue du rajustement des émissions ainsi que de la surveillance active des marchés.

Résultats escomptés

1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada

Le gouvernement comble ses besoins opérationnels en empruntant sur les marchés financiers. La structure de la dette du gouvernement (la combinaison de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable) est gérée pour veiller à ce que les coûts de la dette demeurent peu élevés et stables au fil des ans.

En 2006-2007, les opérations et les stratégies de gestion de la dette ont continué de viser à assurer un financement stable à faible coût et à maintenir le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, et ce, compte tenu de la réduction des besoins d'emprunt. Au nombre des résultats, signalons :

- l'ajustement ordonné de la part de l'encours de la dette à taux fixe pour la faire passer de 66 p. 100 au niveau cible de 60 p. 100 en 2007-2008 s'est poursuivi et devrait être réalisé en 2007-2008, ce qui devrait générer des économies annuelles moyennes de 500 millions de dollars au chapitre des frais de la dette;
- la décision, annoncée dans le budget de 2007, de consolider les emprunts des sociétés d'État mandataires (la Banque de développement du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Financement agricole Canada) pour réduire le coût de la dette et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada;
- l'achèvement d'un examen externe du Programme de gestion de la trésorerie du Receveur général, lequel est généralement favorable aux politiques et aux pratiques actuelles du gouvernement dans ce domaine. Le rapport d'évaluation est disponible sur le site Web du Ministère, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/efa/Report2006_f.html.

Des données sur le rendement font également partie des résultats des adjudications (affichées sur le site Web de la Banque du Canada) ainsi que du niveau de liquidité et du volume sur le marché secondaire. Le Rapport sur la gestion de la dette (disponible à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html>) renferme une section consacrée aux mesures de gestion de la dette, de la trésorerie et des réserves.

2. Bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada

Un bon fonctionnement du marché de gros des titres du gouvernement du Canada est tout à l'avantage du gouvernement, de même que d'un bon nombre de participants au marché. Pour le gouvernement à titre d'émetteur, le bon fonctionnement du marché attire les investisseurs et garantit de faibles coûts de financement. Pour les participants, un marché secondaire des titres du gouvernement à la fois liquide et dynamique permet d'ajouter à leur portefeuille d'investissement des actifs à l'abri du risque de crédit. Ces titres représentent des repères clés relativement à d'autres titres d'emprunt et ils constituent d'importants instruments de couverture.

Au nombre des résultats obtenus à ce chapitre, citons les suivants :

- la décision de consolider les emprunts des sociétés d'État (voir le point 1 ci-dessus), qui appuie le bon fonctionnement du marché compte tenu de la réduction des besoins d'emprunt;
- la réduction soutenue des délais d'exécution des opérations, ce qui atténue le risque pour les participants aux adjudications;
- la transparence continue des programmes d'emprunt et la mobilisation du public à leur égard grâce à la consultation des marchés à des présentations, à des publications ministérielles sur la gestion de la dette (disponibles à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/access/fininstf.html#Activités>, et aux avis diffusés sur le site Web de la Banque du Canada (http://www.bank-banque-canada.ca/fr/avis_fmd/index.html), qui aideront les investisseurs à prendre des décisions éclairées et favoriseront une participation accrue au marché des titres du gouvernement du Canada.

3. Programme économique de placement des titres sur le marché de détail

Le gouvernement a célébré le 60^e anniversaire des Obligations d'épargne du Canada (OÉC) en octobre 2006, et la campagne publicitaire des OÉC demeure l'une des initiatives gouvernementales les plus reconnues. Comme au cours des années précédentes, le gouvernement a vendu des OÉC et des Obligations à prime du Canada sur une période de six mois, soit d'octobre 2006 à avril 2007. Les titres étaient disponibles par retenues salariales ou directement auprès du gouvernement.

Les ventes de titres de détail ont totalisé 1,9 milliard de dollars en 2006-2007. Les souscriptions par retenues salariales ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, alors que les ventes au comptant sont demeurées anémiques en raison de la forte concurrence sur le marché. Sachant que les rachats ont totalisé 4,0 milliards de dollars, la valeur totale du portefeuille de titres de détail a diminué, passant de quelque 17,3 milliards de dollars à environ 15,1 milliards de dollars. Cette évolution reflète la diminution globale de la dette du gouvernement fédéral, de

même que le contexte de taux d'intérêt bas et de concurrence accrue de la part des instruments de détail du secteur privé. On trouvera des précisions au sujet du rendement du programme dans le Rapport sur la gestion de la dette de 2006-2007 (<http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html>) qui sera déposé devant le Parlement et affiché sur le site Web du Ministère peu après la publication des Comptes publics, à l'automne.

Soucieux de mettre l'accent sur les priorités des Canadiens en simplifiant les programmes, le gouvernement a décidé de rationaliser l'administration du programme de placement des titres sur le marché de détail en liquidant son organisme de service spécial, Placements Épargne Canada, et en cédant les fonctions à la Banque du Canada et au Ministère. La rationalisation a débuté le 31 mars 2007 afin de réduire les coûts du programme et devrait permettre de réaliser des économies futures de quelque 5 million de dollars au chapitre des frais d'administration.

Les dépenses au titre du programme de placement de titres sur le marché de détail ont totalisé 87,8 millions de dollars, soit 3,2 millions de moins que les 91,0 millions prévus dans le plan de dépenses détaillé et nettement en deçà du plafond budgétaire de 105,0 millions pour 2006-2007. Les dépenses ont baissé pour une septième année de suite.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	2. Bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada	3. Programme économique de placement des titres sur le marché de détail
Indicateurs de rendement	Mesures du rendement opérationnel (p. ex., frais d'intérêt, répartition des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable, échéance moyenne)	Mesures du rendement du marché (p. ex., roulement, différence entre les cours vendeur et acheteur)	Budget pour le programme de placement des titres sur le marché de détail (PPTMD) de 105 045 000 \$
Sources de données	La revue financière, Rapport sur la gestion de la dette	Rapport sur la gestion de la dette	Dépenses au titre du PPTMD
Fréquence	Mensuelle et annuelle	Annuelle	Annuelle
Cible	Financement stable et à faible coût	Marché liquide pour les titres du gouvernement du Canada	Gestion du PPTMD respecte le budget de 105 045 000 \$
Date cible	En permanence	En permanence	31 mars 2007
Réalisations	Financement stable et à faible coût	Marchés liquides pour les titres du gouvernement du Canada	Les dépenses ont totalité 87,8 millions de dollars; d'autres économies seront dégagées
Rendement	Respecte les attentes	Respecte les attentes	En voie de respecter les attentes

Activité de programme 8 : Monnaie canadienne

Le Ministère fournit au Ministre des conseils sur le système monétaire, qui englobe la production de billets de banque par la Banque du Canada et de pièces de circulation par la Monnaie royale canadienne. Cela comprend la négociation et la supervision du paiement des frais de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne en circulation.

Ressources financières (en milliers de dollars)²

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
83 100	135 602	135 602

Monnaie canadienne Résultats escomptés	Priorité pertinente
Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable	Saine gestion financière

Cette activité de programme appuie la priorité du Ministère axée sur une saine gestion financière en veillant au maintien de l'approvisionnement en pièces de monnaie de circulation à un coût raisonnable.

Priorité 1 : Saine gestion financière

Résultats escomptés

1. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable

Le Ministère des Finances Canada achète des pièces de monnaie de circulation de la Monnaie royale canadienne (MRC) et les revend aux institutions financières. En 2006-2007, vu la hausse anticipée de la demande de pièces, le volume de pièces et le coût total de leur production ont été sensiblement plus élevés qu'au cours des années précédentes. Pour de plus amples renseignements au sujet de la production de pièces en 2006, voir le rapport annuel de la MRC, à l'adresse <http://www.mint.ca/royalcanadianmintpublic/index.aspx?RequestedPath=/fr-ca/home/default.htm>.

Le Ministère et la MRC travaillent de concert pour veiller à ce que les réserves de pièces de monnaie en circulation combleront les besoins de l'économie. En 2007-2007, ces deux organismes ont fonctionné aux termes d'un nouveau protocole d'entente prévoyant des mesures qui ont incité la MRC à accroître la productivité ainsi que l'efficacité de la production et de la

2. Voir la note 7 du tableau 1 pour une explication de l'écart.

distribution de pièces de monnaie de circulation. Cette nouvelle façon de faire a permis à la MRC de réduire sensiblement ses coûts de production unitaires.

Au cours de l'année, la Monnaie royale canadienne a produit quatre pièces commémoratives qui ont été bien accueillies par les Canadiens. La demande des collectionneurs a fait augmenter le seigneurage qui a été obtenu par le gouvernement du Canada. Le seigneurage s'entend du revenu net tiré de l'émission de monnaie. Il représente l'écart entre la valeur nominale d'une pièce et le coût de production et de distribution de cette pièce. Le seigneurage tiré de l'ensemble des pièces de monnaie de circulation en 2006-2007 est estimé à 67 millions de dollars.

Mesure du rendement

Résultats escomptés / Mesure du rendement	1. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable
Indicateurs de rendement	Vérification régulière des versements faits à la Monnaie royale pour la production et la distribution des pièces de monnaie canadienne
Sources de données	Comptes publics
Fréquence	Au besoin
Cible	Système de monétaire efficient
Date cible	En permanence
Réalisations	Besoins de l'économie comblés au coût le plus bas possible
Rendement	Respecte les attentes

Activité de programme 9 : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Cette activité de programme vise à administrer, conformément aux lois et aux ententes négociées, les paiements de transfert en espèces et de points d'impôt qui sont versés aux provinces et aux territoires au titre de la péréquation, du soutien à la santé et des programmes sociaux ainsi que d'autres priorités communes. Les paiements de transfert en espèces et de points d'impôt comprennent divers éléments :

- La péréquation et la formule de financement des territoires (FFT) constituent des paiements de transfert inconditionnels versés aux administrations provinciales et territoriales. Ces paiements respectent l'engagement constitutionnel qui vise à permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir des niveaux de services publics généralement comparables, moyennant des taux d'imposition généralement comparables, et l'engagement pris à l'égard des administrations territoriales en vue d'appuyer la prestation des services dans les régions du Nord, compte tenu de coûts plus élevés.
- Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) apporte aux gouvernements provinciaux et territoriaux une aide destinée aux soins de santé. Le TCS vient renforcer l'engagement du gouvernement envers le maintien des conditions et des critères nationaux énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé* (intégralité, universalité, transférabilité, accessibilité et gestion publique) et l'interdiction de la surfacturation et des frais d'utilisation.
- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) a pour but de soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux au titre de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux ainsi que des services aux enfants. Le TCPS est conforme à l'engagement du gouvernement d'interdire toute exigence minimale en matière de résidence aux fins de l'aide sociale.
- En outre, des engagements de moindre importance, également administrés dans le cadre de cette activité de programme, assurent une aide additionnelle aux provinces et aux territoires. Il s'agit notamment du transfert visant la réduction des temps d'attente, des paiements de remplacement pour les programmes permanents, des recouvrements ayant trait aux allocations aux jeunes, des subventions législatives, de l'entente de 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador sur les revenus tirés des ressources extracôtières, de l'entente de 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sur les revenus tirés des ressources extracôtières ainsi que de fonds en fiducie administrés par des tiers qui offrent un soutien ciblé aux programmes de santé et d'éducation postsecondaire et à d'autres éléments prioritaires. (Ressources naturelles Canada administre les paiements compensatoires à Terre-Neuve-et-Labrador prévus par la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve.*)

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
38 631 828	38 441 221	38 441 221

Paiements de transfert Résultats escomptés	Priorité pertinente
Aide financière aux provinces et aux territoires canadiens pour leur permettre d'offrir un système universel et public de soins de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale	Cadre de politique sociale solide

Ces transferts aux provinces et aux territoires contribuent à la réalisation du résultat stratégique et des priorités du Ministère en appuyant l'ensemble du Cadre de politique sociale solide, tel qu'il est décrit dans le rapport sur les plans et les priorités. Les transferts apportent une aide considérable aux provinces et aux territoires puisqu'ils leur permettent d'offrir aux Canadiens d'importants programmes et services liés, entre autres, aux soins de santé, à l'éducation, aux programmes sociaux et à l'infrastructure. De plus, l'amélioration des programmes de transfert proposée dans le budget de 2007 vise à résoudre une question prioritaire qui concerne l'ensemble du gouvernement, soit le rétablissement de l'équilibre fiscal.

1. Aide financière aux provinces et aux territoires canadiens pour leur permettre d'offrir un système universel et public de soins de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale.

Le Ministère a réussi à mener à bien toutes les activités permanentes décrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007. L'objectif de 2006-2007 était d'assurer le respect des lois et des règlements régissant les différents programmes. Le Ministère a respecté cet objectif.

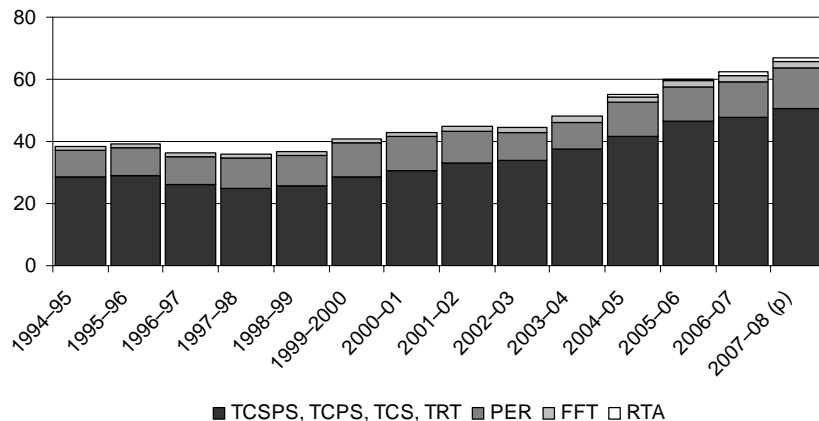
La *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et les règlements connexes établissent les montants à verser au titre de la péréquation et de la FFT pour l'exercice 2006-2007 et exigent du Ministère qu'il fournisse annuellement deux nouvelles estimations des paiements de TCS et de TCPS pour tous les exercices non clos. Ces estimations préparées à la lumière des données disponibles les plus récentes. Par ailleurs, la loi stipule que les paiements des principaux transferts aux provinces et aux territoires doivent être versés mensuellement. Au cours de l'exercice 2006-2007, les estimations des paiements de TCS et de TCPS ont été calculées et publiées deux fois l'an, soit au printemps et à l'automne. Des renseignements à jour ont été mis à la disposition des provinces et des territoires ainsi que du Parlement, des médias et du grand public. En outre, les provinces et les territoires ont reçu les paiements tous les deux mois comme le précisent la loi et les règlements.

Les paiements qui ont été effectués en vertu des différents programmes de transfert constituent une importante source de revenus pour les administrations provinciales et territoriales. En 2006-2007, les principaux transferts ont totalisé quelque 62,5 milliards de dollars, dont les

paiements de péréquation versés à huit provinces (11,5 milliards) et les paiements au titre de la FFT remis aux trois territoires (2,07 milliards).

Le TCS et le TCPS représentent une aide additionnelle de près de 49,2 milliards de dollars et comprennent à la fois une composante en espèces et de points d'impôt. Les droits totaux de chaque province, sont calculés selon un montant égal par habitant et versés directement aux ministères et aux trésors des provinces ou des territoires. Ils tiennent compte du calcul des niveaux en espèces et des transferts de points d'impôt fixés par la loi. La valeur des transferts de points d'impôt aux provinces et aux territoires en remplacement des paiements en espèces au cours des années 1960 et 1970 est toujours mesurée annuellement en fonction de l'appui global à la santé et aux programmes sociaux. En 2006-2007, les transferts au titre du TCS ont atteint près de 32,9 milliards de dollars, soit 20,1 milliards en espèces et 12,7 milliards de points d'impôt. Quant aux transferts au titre du TCPS, ils se sont chiffrés à 16,3 milliards de dollars, dont 8,5 milliards en espèces et 7,8 milliards de points d'impôts. Le transfert visant la réduction des temps d'attente a fourni un aide financière supplémentaire, bien ciblée, de 1,2 milliard de dollars. (Il est à noter que la péréquation associée au transfert de points d'impôt en vertu du TCS et du TCPS est incluse dans les données du TCS et du TCPS ainsi que dans celles de la péréquation. Afin d'éviter le double comptage, on a soustrait 1,3 milliard de dollars de la somme totale du transfert qui se chiffre à 62,5 milliards de dollars.)

Transferts fédéraux de 1994-1995 à 2007-2008 (en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances Canada

Dans le cadre de ce processus de paiements périodiques, le Ministère qui administre aussi divers fonds fiduciaires, notamment ceux créés par suite du budget de 2006, sera responsable de la fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, de la Fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients, de la fiducie de transition et de la fiducie pour l'immunisation contre le virus du papillome humain, toutes proposées dans le budget de 2007. Le Ministère administre également plusieurs prêts et mécanismes de report importants qui sont actuellement en place, y compris le plancher remboursable aux fins de la péréquation, le report des effets des données fiscales du Recensement de 2001 et du Recensement de 2002 (péréquation et TCSPS) ainsi que le report de l'incidence des nouvelles données sur le stock net de capital résidentiel (péréquation) sur le Québec.

En ce qui concerne l'engagement clé visant à adopter de nouvelles formules de péréquation et de financement des territoires, il est à noter que dès qu'elles recevront la sanction royale, les formules présentées dans le budget de 2007 seront appliquées aux paiements de 2008-2009. Il faudra alors prévoir un règlement pour l'exercice 2008-2009 et ceux qui suivront.

En vue de renforcer l'intégrité des paiements de transfert, le Bureau du vérificateur général du Canada vérifie annuellement tous les transferts aux provinces et aux territoires.

Mesure du rendement

Résultat escompté / Mesure du rendement	Aide financière aux provinces et aux territoires canadiens pour leur permettre d'offrir un système universel et public de soins de santé, d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale et de fournir d'autres appui ciblés
Indicateurs	Administration exacte et en temps opportun des paiements de transfert
Sources de données	<i>Comptes publics du Canada</i>
Fréquence	Chaque année
Cible	Les paiements doivent respecter les montants et les formules figurant dans la législation
Date cible	Paiements bimensuels, estimations semestrielles et examens annuels
Réalisations	Versement aux provinces et aux territoires des paiements exacts et en temps opportun, conformément aux lois
Date des réalisations	Paiements bimensuels, estimations semestrielles et examens annuels
Rendement	Respecte les attentes

Activité de programme 10 : Organisations financières internationales

Les responsables de cette activité de programme sont chargés d'administrer les engagements financiers internationaux du Canada, lesquels visent à améliorer les résultats des économies en développement. Ils administrent aussi les paiements de transfert, en collaboration avec Exportation et développement Canada et la Commission canadienne du blé, en vue d'alléger la dette des pays en développement tel qu'en a convenu le Club de Paris. Par ailleurs, les responsables administrent la délivrance et l'encaissement des billets à vue et des souscriptions au capital-actions associés aux engagements du Canada envers les institutions financières internationales, notamment l'Association internationale de développement, le Fonds monétaire international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dans le but d'apporter une aide internationale au pays en développement.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
733 340	1 150 112	1 006 072

Organisations financières internationales Résultat escompté	Priorité pertinente
Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément aux engagements du gouvernement	Présence efficace sur la scène internationale

Cette activité de programme appuie la priorité ministérielle consistant à assurer une présence efficace sur la scène internationale grâce à une participation aux initiatives d'amélioration des résultats des économies en développement. À cet égard, le Canada a pris l'engagement de trouver des solutions coordonnées et durables aux problèmes de paiements que connaissent les pays débiteurs. Le Canada est également fermement résolu à ramener la dette des pays pauvres très endettés à des niveaux soutenables. Notre participation à des initiatives bilatérales et multilatérales d'allègement de la dette a permis aux pays bénéficiaires de réacheminer les ressources ainsi libérées vers des initiatives de réduction de la pauvreté qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la réalisation des objectifs de développement à long terme. De surcroît, les institutions financières internationales représentent d'importants partenaires qui aident le Canada à faire progresser ses propres intérêts en matière de politique étrangère et de politique de développement ainsi qu'à promouvoir ses valeurs fondamentales, à savoir la liberté, la démocratie et la primauté du droit. L'adhésion à ces importantes organisations mondiales offre de nombreux avantages car elle permet d'élargir le rayonnement et l'influence du Canada dans le monde entier, et elle lui donne une voix forte en tant que membre et principal pays donateur.

Résultat

1. Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément aux engagements du gouvernement

Le Ministère effectue des paiements en temps opportun, au besoin, à un vaste éventail d'organisations financières internationales et de créanciers canadiens, conformément aux engagements du Ministère. Ces paiements favorisent grandement la mobilisation de ressources qui visent à réduire la pauvreté dans des pays à faible revenu et les pays moins développés.

En 2006-2007, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) qui vise à annuler l'intégralité de la dette que les pays admissibles ont contractée auprès du Fonds monétaire international, du Fonds africain de développement et de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale. L'IADM permettra d'annuler des dettes contractées par les pays les plus pauvres du monde et dont la valeur totale s'élève à environ 60 milliards de dollars américains, libérant ainsi des ressources qui serviront à réduire la pauvreté. Le Canada s'est engagé à verser sa part des coûts liés à l'IADM qui se chiffrent à 2,5 milliards pour les 50 années que durera l'Initiative. Ces coûts sont financés à même l'enveloppe de l'aide internationale. Le Ministère a présenté son instrument d'engagement et son calendrier de paiements aux trois organismes internationaux chargés d'administrer le programme d'allégement de la dette de l'IADM.

En 2006-2007, le Canada a mis en place les mesures d'allégement de la dette qui ont été arrêtées par le Club de Paris et prévues par l'Initiative canadienne d'allégement de la dette en faveur du Cameroun, de la Pologne et de la République démocratique du Congo. Le Canada a également accepté la proposition de paiement anticipé de la Russie concernant sa part de la dette rééchelonnée par le Club de Paris et payable au Canada.

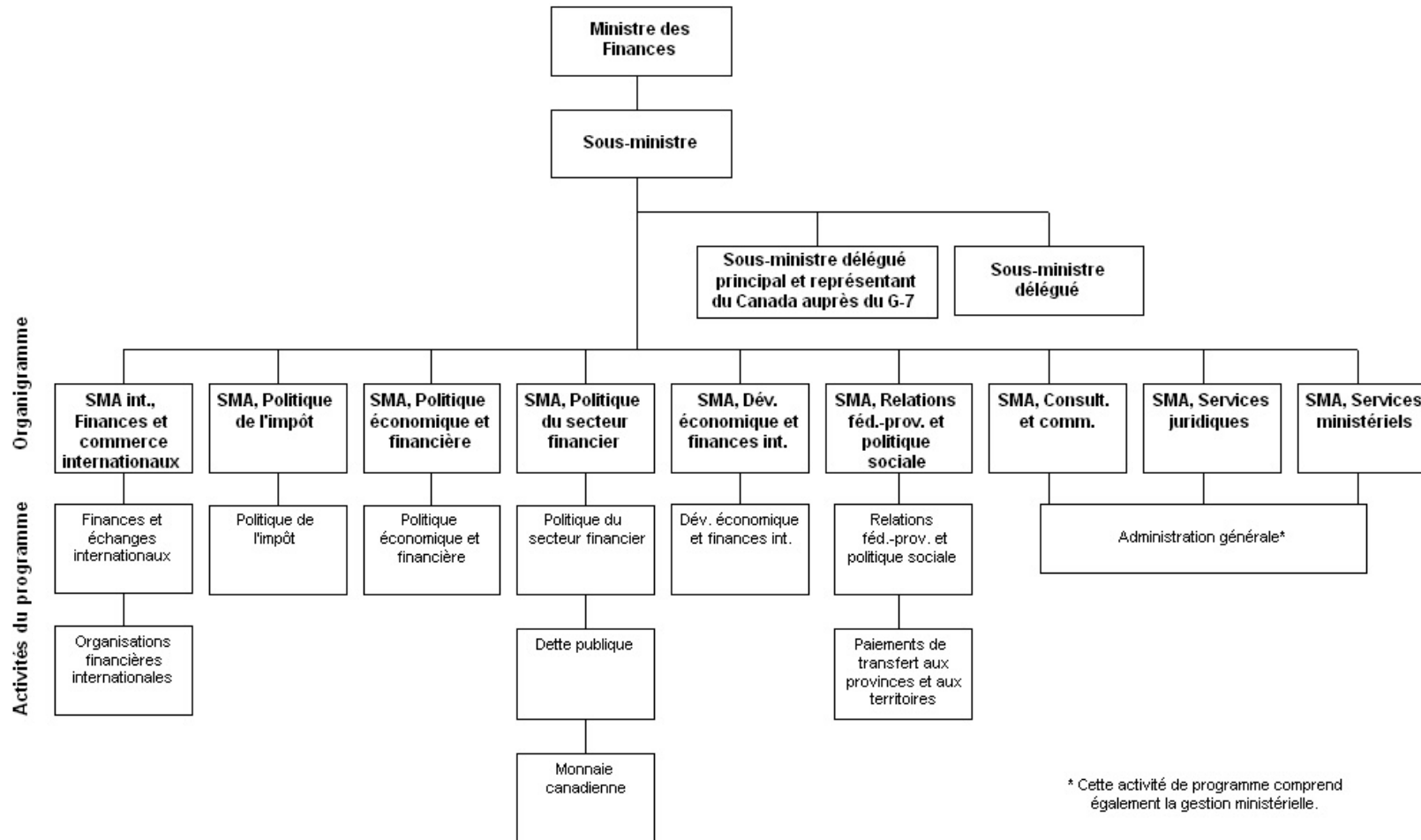
Dans le plan de vérification interne axé sur les risques de l'exercice 2005-2006, le Comité de la vérification et de l'évaluation du ministère des Finances Canada a autorisé un examen des contrôles administratifs qui sont exercés sur les obligations internationales et les paiements de souscription dans le cadre de cette activité de programme. L'examen a commencé durant l'exercice 2006-2007 et le rapport doit être déposé devant le Comité de la vérification et de l'évaluation pour approbation au cours de l'exercice 2007-2008.

Mesure du rendement

Résultat escompté / Mesure du rendement	Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément aux engagements du gouvernement
Indicateurs de rendement	Paiements effectués en temps opportun
Sources de données	Système de rapports financiers du Ministère
Fréquence	Paiements périodiques
Cible	Paiements effectués selon le calendrier préétabli ou dans les 30 jours suivant la réception de la demande de paiement. Paiements de l'IADM versés aux organismes compétents conformément aux instruments d'engagement respectifs.
Date cible	Activité permanente
Réalisations	Le Canada a accordé à certains pays l'allégement de la dette prévu et a travaillé avec d'autres pays débiteurs afin de leur permettre d'effectuer des paiements anticipés sur leur dette envers le Canada. Des paiements servant à couvrir la part du Canada aux coûts de l'IADM ont été versés au Fonds monétaire international, à l'Association internationale de développement et au Fonds africain de développement.
Date des réalisations	En permanence
Rendement	Respecte les attentes.

Section III : Supplément d'information Information sur l'organisation

Architecture des activités de programmes et organigramme



Gouvernance

Les principaux comités énumérés ci-dessous supervisent les processus de gouvernance et de prise de décisions au sein du Ministère :

Comité exécutif

Présidé par le sous-ministre, le Comité exécutif est composé du sous-ministre délégué principal et du sous ministre adjoint de chacune des directions. Il est responsable de l'administration globale du Ministère et il exerce un pouvoir de décision sur diverses questions, notamment sur l'affectation des ressources et l'établissement des priorités.

Comité de coordination ministériel

Présidé en alternance par l'un des directeurs généraux, ce comité présente des recommandations au Comité exécutif sur des questions liées aux politiques qui relèvent du mandat du ministère des Finances Canada. Des représentants de toutes les directions occupant un poste du niveau de directeur général siègent à ce comité.

Comité consultatif de gestion

Le sous-ministre délégué principal et la sous-ministre adjointe, Direction des services ministériels, coprésident ce comité. Le Comité consultatif de gestion formule et examine des recommandations qu'il présente au Comité exécutif. Son mandat englobe l'examen, à l'échelle du Ministère, des plans, des stratégies, des politiques et des enjeux associés aux principales questions administratives ministérielles.

Comité de la vérification et de l'évaluation.

Le Comité de la vérification et de l'évaluation (CVIE) approuve le plan de vérification interne et les ressources connexes en se fondant sur une évaluation rigoureuse des risques auxquels fait face le Ministère. Le CVIE approuve aussi les plans d'évaluation du Ministère. Après chaque vérification interne et étude d'évaluation, le CVIE examine et approuve les rapports finals ainsi que les plans d'action de gestion connexes. De plus, le CVIE veille à ce que les résultats des vérifications internes et des évaluations soient pris en compte dans l'établissement des priorités, la planification et le processus décisionnel au sein du Ministère. Le sous-ministre préside ce comité qui se réunit tous les trois mois ou au besoin.

Rendement financier

La présente section résume le rendement financier du Ministère par rapport aux dix activités de programme. Les coûts administratifs sont répartis entre les coûts de fonctionnement des activités de programme, selon un pourcentage du budget de fonctionnement de 2006-2007.

La plupart des tableaux financiers présentent une comparaison entre le « Budget principal des dépenses », les « Dépenses prévues », le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles ». Les chiffres du « Budget principal des dépenses » indiquent les ressources que le Ministère a demandées au début de l'exercice pour exécuter les programmes dont il a la responsabilité. Les « Dépenses prévues » désignent le montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007 et précisent les montants prévus par le Ministère tout en tenant compte des faits survenus depuis le dépôt du Budget principal des dépenses. Le « Total des autorisations » comprend le « Budget principal des dépenses » et toutes les autres autorisations qui ont été approuvées pour l'exercice 2006-2007. La colonne des « Dépenses réelles » indique les montants totaux effectivement dépensés, qui figurent dans les *Comptes publics du Canada* de 2006-2007.

Les autres tableaux de cette section font état des exigences prévues par la loi ou non. Ils comprennent notamment un tableau sur les principales initiatives réglementaires, un rapport sur la réponse aux comités parlementaires, un résumé de la stratégie de développement durable et un tableau sur les politiques relatives aux voyages.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP)

Le tableau qui suit fournit une comparaison des montants du « Budget principal des dépenses », du « Total des autorisations » et des « Dépenses réelles » de l'exercice 2006-2007 ainsi que les « Dépenses réelles » des deux exercices précédents.

(en milliers de dollars)	2006-2007					
	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Politique de l'impôt ^{1, 2}	31 893	30 594	30 748	31 742	33 317	30 805
Politiques économique et fiscale ¹	15 576	14 481	14 504	14 973	15 715	14 500
Politique du secteur financier ^{1, 3, 4}	20 725	20 993	20 444	21 105	173 561	101 443
Développement économique et finances intégrées ¹	12 096	7 540	7 755	8 006	8 402	7 799
Relations fédérales-provinciales et politique sociale ^{1, 5}	11 394	14 146	16 690	17 229	18 083	14 497
Finances et commerce internationaux ¹	14 938	14 352	15 496	15 997	16 790	14 903
Dette publique ⁶	33 869 946	33 535 120	34 395 000	34 395 000	34 108 504	34 108 504
Monnaie canadienne ⁷	63 993	127 811	83 100	83 100	135 602	135 602
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires ⁸	37 746 615	44 160 692	38 330 000	38 631 828	38 441 221	38 441 221
Organisations financières internationales ^{9, 10}	1 454 058	1 908 470	733 340	733 340	1 150 112	1 006 072
Total	73 241 234	79 834 199	73 647 077	73 952 320	74 101 307	73 875 346
Moins les revenus non disponibles ¹¹	6 755 020	3 694 155		185 148	S/O	4 639 937
Plus le coût des services reçus à titre gracieux ¹²	17 955	12 385	S/O	13 205	S/O	18 774
Total des dépenses du Ministère*	66 504 169	76 152 430*	73 647 077	73 780 377	74 101 307	69 254 182
Équivalents temps plein¹³	833	813	S/O	901	S/O	790

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Nota :

1. Les écarts entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » comprennent 4,4 millions de dollars des excédents du budget de fonctionnement provenant des affectations aux Services internes, en raison principalement du fonds bloqué pour l'ajustement comptable lié au remboursement des services juridiques au ministère de la Justice Canada et des fonds de publicité non requis dans le budget de 2007.
2. Les autres écarts entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » dans l'activité de programme Politique de l'impôt résultent du roulement du personnel, des coûts inférieurs aux prévisions dans le cas du Groupe d'experts sur l'épargne destinée aux enfants handicapés et des retards dans les négociations avec les Autochtones sur les questions fiscales.
3. Le « Total des autorisations » de l'activité de programme Politique du secteur financier comprend les éléments suivants qui ne sont pas inclus dans les « Dépenses prévues » : la somme de 69 millions de dollars correspondant à des autorisations non utilisées pour les paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*; 2 millions de dollars pour le paiement d'éléments de passif virés précédemment aux revenus; 5 millions de dollars pour des avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada; 76 millions de dollars pour une perte nette sur le change liée aux réévaluations de swaps de devises.
4. L'écart entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » dans l'activité de programme Politique du secteur financier est principalement dû à la somme de 69 millions de dollars correspondant à des autorisations non utilisées pour les paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque. L'écart comprend également les excédents liés aux Services internes susmentionnés à la note 1 et les coûts inférieurs aux prévisions durant la dernière année de la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.
5. L'écart entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » dans l'activité de programme Relations fédérales-provinciales et politique sociale est en partie attribuable aux excédents liés aux Services internes susmentionnés à la note 1 et aux coûts inférieurs aux prévisions pour l'achèvement des travaux du Groupe d'expert sur la FFT et la péréquation.
6. L'écart entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » dans l'activité de programme Dette publique s'explique par une baisse plus importante que prévu de l'encours de la dette portant intérêt.
7. Les écarts entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » dans l'activité de programme Monnaie canadienne résultent de l'augmentation des fonds requis pour financer la production et la distribution du volume accru de pièces de monnaie en raison d'une demande plus forte de pièces par suite de la croissance de l'économie. Le tableau 6 montre une hausse équivalente des revenus associés à la vente de monnaie canadienne.
8. Les « Dépenses prévues » pour l'activité de programme Paiements de transfert aux provinces et aux territoires comprennent principalement un montant supplémentaire n'apparaissant pas dans le Budget principal des dépenses de 46,4 milliers de dollars pour la Formule de financement des territoires en raison d'une révision des données et un montant de 225,428 milliers de dollars correspondant à une augmentation des paiements de péréquation. Le tableau 10 du présent rapport présente des renseignements détaillés sur les paiements de transfert. Les écarts entre les « Dépenses prévues », le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » découlent principalement d'une augmentation de 182,016 milliers de dollars des paiements de remplacement pour programmes permanents et d'une augmentation de 7,787 milliers de dollars au titre du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes.
9. Le « Total des autorisations » de l'activité de programme Organisations financières internationales comprend des redressements relatifs aux éléments suivants ne figurant pas dans les « Dépenses prévues » : 44,82 milliers de dollars pour les pertes de change nettes sur les paiements internationaux; des fonds disponibles de 63,648 milliers provenant d'exercices antérieurs et devant servir aux paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international; 318,27 milliers pour la délivrance et le paiement de billets à vue non négociables et ne portant pas intérêt à l'Association internationale de développement, conformément à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes; une réduction de 5,595 milliers attribuable à un transfert du crédit 5, « Subventions et contributions », au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada; finalement, des redressements visant à rendre compte d'une réduction des autorisations réelles requises de 3,4 milliers pour les paiements à verser à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international et de 0,974 million de dollars pour la délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) – Souscriptions au capital-actions.
10. L'écart entre le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles » de l'activité de programme Organisations financières internationales est principalement attribuable à des crédits inutilisés de 83,007 milliers de dollars dans le crédit 5,

« Subventions et contributions », ce qui s'explique en grande partie par le non-respect par les pays pauvres très endettés des exigences du programme du FMI concernant l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, laquelle a été entérinée par le Club de Paris, et à des fonds disponibles de 61,033 milliers de dollars provenant d'exercices antérieurs et devant servir aux paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international.

11. Le tableau 6 du présent rapport fournit des renseignements détaillés sur les revenus non disponibles.
12. Le tableau 4 du présent rapport fournit des renseignements détaillés sur le coût des services reçus à titre gracieux.
13. Dans l'élément Équivalents temps plein, on observe un écart de 111 ETP entre les « Dépenses prévues » et les « Dépenses réelles ». Cet écart résulte en partie de postes devenus vacants en raison de congés imprévus (maternité et autres), de détachements et de départs d'employés qui quittent le Ministère pour des postes dans le secteur privé ou dans d'autres ministères. En outre, l'activité de programme Dette publique a enregistré un écart important en raison du transfert de Placements Épargne Canada à la Banque du Canada.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

Le tableau qui suit illustre l'utilisation des ressources au cours de l'exercice 2006-2007 et présente les postes budgétaires et non budgétaires par activité de programme.

2006-2007 (en milliers de dollars)									
Activité de programme	Budgétaire							Plus non-budgétaire	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles (1)	Total: Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Politique de l'impôt									
Budget principal des dépenses	30 865				30 865	117	30 748		30 748
<i>Dépenses prévues</i>	31 859				31 859	117	31 742		31 742
Total des autorisations	33 434				33 434	117	33 317		33 317
<i>Dépenses réelles</i>	30 805				30 805	–	30 805		30 805
Politiques économique et fiscale									
Budget principal des dépenses	14 559				14 559	55	14 504		14 504
<i>Dépenses prévues</i>	15 028				15 028	55	14 973		14 973
Total des autorisations	15 770				15 770	55	15 715		15 715
<i>Dépenses réelles</i>	14 500				14 500	–	14 500		14 500
Politique du secteur financier									
Budget principal des dépenses	20 521				20 521	77	20 444		20 444
<i>Dépenses prévues</i>	21 182				21 182	77	21 105		21 105
Total des autorisations	168 638				168 638	77	168 561	5 000	173 561
<i>Dépenses réelles</i>	96 443				96 443	–	96 443	5 000	101 443
Développement économique et finances intégrées									
Budget principal des dépenses	7 784				7 784	29	7 755		7 755
<i>Dépenses prévues</i>	8 035				8 035	29	8 006		8 006
Total des autorisations	8 431				8 431	29	8 402		8 402
<i>Dépenses réelles</i>	7 799				7 799	–	7 799		7 799

2006-2007 (en milliers de dollars)									
Activité de programme	Budgétaire							Plus non-budgétaire	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles (1)	Total: Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Relations fédérales provinciales et politique sociale									
Budget principal des dépenses	16 753				16 753	63	16 690		16 690
<i>Dépenses prévues</i>	17 292				17 292	63	17 229		17 229
Total des autorisations	18 146				18 146	63	18 083		18 083
<i>Dépenses réelles</i>	14 497				14 497		14 497		14 497
Finances et commerce internationaux									
Budget principal des dépenses									
<i>Dépenses prévues</i>	16 056				16 056	59	15 997		15 997
Total des autorisations	16 849				16 849	59	16 790		16 790
<i>Dépenses réelles</i>	14 903				14 903		14 903		14 903
Dettes publiques									
Budget principal des dépenses	34 395 000				34 395 000		34 395 000		34 395 000
<i>Dépenses prévues</i>	34 395 000				34 395 000		34 395 000		34 395 000
Total des autorisations	34 108 504				34 108 504		34 108 504		34 108 504
<i>Dépenses réelles</i>	34 108 504				34 108 504		34 108 504		34 108 504
Monnaie canadienne									
Budget principal des dépenses	83 100				83 100		83 100		83 100
<i>Dépenses prévues</i>	83 100				83 100		83 100		83 100
Total des autorisations	135 602				135 602		135 602		135 602
<i>Dépenses réelles</i>	135 602				135 602		135 602		135 602

2006-2007 (en milliers de dollars)									
Activité de programme	Budgétaire							Plus non-budgétaire	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles (1)	Total: Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires									
Budget principal des dépenses				38 330 000	38 330 000		38 330 000		38 330 000
<i>Dépenses prévues</i>				38 631 828	38 631 828		38 631 828		38 631 828
Total des autorisations				38 441 221	38 441 221		38 441 221		38 441 221
<i>Dépenses réelles</i>				38 441 221	38 441 221		38 441 221		38 441 221
Organisations financières internationales									
Budget principal des dépenses				725 869	725 869		725 869	7 471	733 340
<i>Dépenses prévues</i>				725 869	725 869		725 869	7 471	733 340
Total des autorisations	44 820			780 523	825 343		825 343	324 768	1 150 112
<i>Dépenses réelles</i>	44 820			636 483	681 303		681 303	324 768	1 006 072

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Nota :

1. Les revenus disponibles du Ministère comprennent des sommes reçues pour la vente de documents. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Ministère a touché quelque 0,117 million de dollars, somme inscrite par erreur dans les revenus non disponibles.

Consulter le tableau 1 pour obtenir des explications sur les écarts.

Tableau 3 : Crédits votés et législatifs

Le tableau qui suit explique la manière dont le Parlement accorde des crédits au Ministère, notamment les crédits votés et les crédits législatifs, pour les postes budgétaires et non budgétaires. Le Parlement approuve les crédits votés, et les renseignements requis par la loi sont fournis à titre informatif.

Crédit ou poste législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	2006-2007 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	93 135	96 551	102 606	89 286
5	Subventions et contributions	404 200	404 200	398 605	315 598
10	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	0	–	0	–
(L)	Ministre des Finances – traitement et allocation pour automobile	73	73	73	73
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	12 429	12 429	11 761	11 761
(L)	Paiement de transfert aux administrations territoriales	2 070 000	2 116 400	2 118 264	2 118 264
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement (IDA)	318 269	318 269	318 270	318 270
(L)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI	3 400	3 400	63 648	2 615
(L)	Achat de la monnaie canadienne	83 100	83 100	135 602	135 602
(L)	Dette publique – frais d'intérêt et autres coûts	34 395 000	34 395 000	34 108 504	34 108 504
(L)	Subventions législatives	32 000	32 000	31 821	31 821
(L)	Péréquation	11 282 000	11 537 428	11 535 064	11 535 064

		2006-2007 (en milliers de dollars)			
(L)	Transfert canadien en matière de santé	20 140 000	20 140 000	20 139 876	20 139 876
(L)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(699 000)	(699 000)	(706 788)	(706 788)
(L)	Paiements de remplacement pour programmes permanents	(2 995 000)	(2 995 000)	(3 177 016)	(3 177 016)
(L)	Paiements aux termes de la <i>Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax</i>			18	18
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>			68 572	—
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux revenus			2 075	2 075
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens de la Couronne excédentaires			28	—
(L)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs				—
(L)	Perte de change nette			120 555	120 555
(L)	Avances conformément au paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en</i>			5 000	5 000

		2006-2007 (en milliers de dollars)			
<i>matière financière du Canada</i>					
(L15)	Émission et paiement de billets à vue à l'IDA	0	–	318 270	318 270
(L)	Émission de billets à vue à la BERD – Souscriptions au capital-actions				
(L)	Paiement et encaissement d'effets émis à la BERD – souscriptions au capital-actions	7 471	7 471	6 498	6 498
(L)	Émission de prêts à la FRPC du FMI	–	–	–	–
Total		73 647 077	73 952 321	74 101 307	73 875 346

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Le tableau suivant indique le coût des services reçus à titre gracieux.

(en milliers de dollars)	2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	9 718
Cotisations visant la part des employeurs des primes d'assurance et des dépenses des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (à l'exception des fonds renouvelables). Cotisations visant la part des employeurs aux régimes de prestations assurées des employés et des dépenses connexes payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	4 898
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	4 158
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	18 774

Tableau 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

Le tableau qui suit fournit des détails par activité de programme sur les postes non budgétaires relevant du Ministère.

(en millier de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005- 2006 Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	2006-2007		Total des dépenses réelles
				Dépenses prévues	Total des autorisations	
Organisations financières internationales						
Émission et paiement de billets à vue à l'IDA	230 134	318 270	0		318 270	318 270
Délivrance et paiement de billets à vue à la BERD – Souscriptions au capital-actions	6 535	9 157	–	–	–	–
Paiement et encaissement d'effets émis à la BERD – souscriptions au capital-actions	9 956	15 106	7 471	7 471	6 498	6 498
Émission de prêts à la FRPC du FMI	19 303	89 956	–	–	–	–
Politique du secteur financier						
Avances conformément au paragraphe 13(1) de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	6 000	4 500	–	–	5 000	5 000
Total*	271 928	436 990	7 471	7 471	329 768	329 768

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Tableau 6 : Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles

Le tableau suivant indique les sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles.

Revenus disponibles

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			Total des dépenses réelles ¹
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	
Politique de l'impôt						
Vente de documents ministériels	118	–	117	117	117	–
Politiques économique et fiscale						
Vente de documents ministériels	56	–	55	55	55	–
Politique du secteur financier						
Vente de documents ministériels	55	–	77	77	77	–
Développement économique et finances intégrées						
Vente de documents ministériels	31	–	29	29	29	–
Relations fédérales-provinciales et politique sociale						
Vente de documents ministériels	41	–	63	63	63	–
Finances et commerce internationaux						
Vente de documents ministériels	58	–	59	59	59	–
Total des recettes disponibles*	359	–	400	400	400	–

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

1. Les revenus disponibles du Ministère comprennent des sommes reçues pour la vente de documents. Au cours de l'exercice 2006-2007, le ministère a touché quelque 0,117 million de dollars, somme inscrite par erreur dans les revenus non disponibles.

Tableau 6 : Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles (suite)

Revenus non disponibles

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Politique de l'impôt						
Remboursement des dépenses des exercices précédents – Remboursement des salaires, des biens et des services	21	31				6
Redressement des créiteurs des exercices précédents	237	296				64
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	26	11				35
Droits – Accès à l'information	2	1				4
Autres frais et droits – Divers	104	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	26	–				11
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	9				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	3	2				6
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Politiques économique et fiscale						

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Remboursement des dépenses des exercices précédents – Remboursement des salaires, des biens et des services	10	15				3
Redressement des crédateurs des exercices précédents	111	143				30
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	12	5				16
Droits – Accès à l'information	1	1				2
Autres frais et droits – Divers	49	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	12	–				5
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	4				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	1				3
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Politique du secteur financier						
Remboursement des dépenses des exercices précédents - Remboursement des salaires, des biens et des services	10	16				4

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			Total des dépenses réelles
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	
Redressement des crédoeurs des exercices précédents	110	158				43
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	12	6				23
Droits – Accès à l'information	1	1				3
Autres frais et droits – Divers	48	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de	12	–				8
Conseils et Vérification Canada						
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	5				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	1				4
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Encaisse et débiteurs – Encaisse – Banques à charte	15 827	27 120				46 004
Encaisse et débiteurs – Encaisse – Dépôts à court terme	188 087	143 420				237 066
Encaisse et débiteurs – Encaisse – Solde du receveur général à la Banque du Canada	34 639	41 598				68 160

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Comptes d'opérations de change – Réserves internationales détenues dans le compte du fonds des changes – Virement des bénéfiques	1 758 068	1 394 534				1 765 275
Comptes d'opérations de change – Fonds monétaire international	69 541	49 895				22 753
Prêts, placements et avances – Banque du Canada – Virement de bénéfiques	1 695 959	1 735 610				1 983 529
Prêts, placements et avances – Agence de la consommation en matière financière du Canada	97	112				166
Diverses recettes non fiscales – Virement des comptes suivants, qui n'ont pas été réclamés ou qui sont en suspens depuis au moins dix ans : Compte d'avance fixe en souffrance, chèques non réclamés	32 909	31 057				25 929
Diverses recettes non fiscales – Soldes non réclamés reçus de la Banque du Canada à l'égard des banques à charte	3 675	3 829				3 951
Diverses recettes non fiscales – Prime sur intérêt hypothécaire	7 171	8 836				10 517
Diverses recettes non fiscales – Autres	134	1 551				215

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			Total des dépenses réelles
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	
Développement économique et finances intégrées						
Remboursement des dépenses des exercices précédents – Remboursement des salaires, des biens et des services	5	8				2
Redressement des créiteurs des exercices précédents	63	75				16
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	7	3				9
Droits – Accès à l'information	1	0				1
Autres frais et droits – Divers	27	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	7	–				3
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	2				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	0				2
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Prêts, placements et avances – Corporation de développement des investissements du Canada – Dividende	164 000	199 000				156 000
Prêts, placements et avances – Dividende de Petro-Canada	14 817	–				–

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Diverses recettes non fiscales – Vente de biens immobiliers à la Société immobilière du Canada limitée	2 268	2 126				2 070
Diverses recettes non fiscales – Vente de sociétés d'État	2 561 657	–				–
Relations fédérales- provinciales et politique sociale						
Remboursement des dépenses des exercices précédents – Remboursement des salaires, des biens et des services	7	13				3
Redressement des crédoeurs des exercices précédents	81	122				35
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	9	5				19
Droits – Accès à l'information	1	1				2
Autres frais et droits – Divers	36	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	9	–				6
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	4				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	1				3
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Finances et commerce internationaux						

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			Total des dépenses réelles
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	
Remboursement des dépenses des exercices précédents – Remboursement des salaires, des biens et des services	10	16				3
Redressement des crédoeurs des exercices précédents	115	152				32
Vente de biens et services – Vente d'autres publications	13	6				17
Droits – Accès à l'information	1	1				2
Autres frais et droits – Divers	50	–				–
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	13	–				6
Fonds renouvelable des services facultatifs	–	5				–
Produits de la vente de biens de la Couronne	2	1				3
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0	0				–
Dettes publiques						
Diverses recettes non fiscales – Virement de dette échue en circulation	4 617	4 965				2 463
Monnaie canadienne						
Monnaie canadienne	110 569	212 942		185 148		226 843

(en milliers de dollars)	2004-2005 Dépenses réelles	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
Prêts, placements et avances – Conventions fiscales fédérales- provinciales	59	59				59
Prêts, placements et avances – Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	307	173				42
Organisations financières internationales						
Prêts, placements et avances – Royaume-Uni – <i>Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)</i> – Intérêt différé	1 767	1 013				335
Prêts, placements et avances – FMI – FRPC	17 393	16 874				13 679
Prêts, placements et avances – Prêt à la Thaïlande au titre de l'aide financière	–	–				–
Gain net de change	70 190	88 319				74 444
Total des revenus non disponibles*	6 755 020	3 964 155		185 148		4 639 937

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Tableau 7 : Besoins de ressources par direction

Le tableau suivant illustre la répartition des ressources du Ministère entre les directions.

2006-2007 (en milliers de dollars)											
Activités de programme											
Direction	Politique de l'impôt	Politique économique et fiscale	Politique du secteur financier	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Finances et commerce internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales	Total
Politique de l'impôt											
Dépenses prévues	31 742										31 742
Dépenses réelles	30 805										30 805
Politiques économique et fiscale											
Dépenses prévues		14 973									14 973
Dépenses réelles		14 500									14 500
Politique du secteur financier¹											
Dépenses prévues			21 105				34 395 000	83 100			34 499 205
Dépenses réelles			101 443				34 108 504	135 602			34 345 549
Développement économique et finances intégrées²											
Dépenses prévues				8 006							8 006
Dépenses réelles				7 799							7 799

2006-2007 (en milliers de dollars)												
Direction	Activités de programme						Finances et commerce internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales	Total
	Politique de l'impôt	Politique économique et fiscale	Politique du secteur financier	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale							
Relations fédérales-provinciales et politique sociale²												
Dépenses prévues					17 229					38 631 828		38 649 057
Dépenses réelles					14 497					38 441 221		38 455 718
Finances et commerce internationaux³												
Dépenses prévues							15 997				733 340	749 337
Dépenses réelles							14 903				1 006 072	1 020 975

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Nota :

1. L'écart observé à la Direction de la politique du secteur financier au chapitre de l'activité de programme Politique du secteur financier représente 76 milliers de dollars pour une perte nette sur le change liée aux réévaluations de swaps de devises. L'écart dans l'activité de programme Dette publique s'explique par une baisse plus importante que prévu de l'encours de la dette portant intérêt ainsi que par un taux d'intérêt effectif plus bas que prévu. L'écart relatif à l'activité de programme Monnaie canadienne résulte d'une demande plus forte de pièces de monnaie au sein de l'économie et par la hausse connexe de leurs coûts de production et de distribution en réponse à cet accroissement de la demande. Le tableau 6 montre une hausse équivalente des revenus associés à la vente de monnaie canadienne.
2. Les écarts qu'enregistre la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale relativement à l'activité de programme Paiements de transfert aux provinces et aux territoires découlent principalement d'une augmentation de 182,016 milliers de dollars des paiements de remplacement pour programmes permanents et d'une augmentation de 7,787 milliers de dollars au titre du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes.
3. Des crédits inutilisés de 88,602 milliers de dollars du vote 5 expliquent les écarts enregistrés par la Direction des finances et du commerce internationaux entre les dépenses prévues et réelles. Il est à noter que de cette somme, 5,594 milliers de dollars ont été transférés au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada. De plus, ni la dépense de 44,82 milliers de dollars consacrée à une perte de change nette sur les paiements internationaux, ni celle du crédit non budgétaire L10 s'élevant à 318,27 milliers pour la délivrance et le paiement de billets à vue non négociables et ne portant pas intérêt à l'Association internationale de développement n'ont pas été incluses dans les dépenses prévues.

Modèle 8-A : Loi sur les frais d'utilisation

Le tableau suivant indique les frais d'utilisation administrés par le Ministère

A. Frais d'utilisation	Catégorie de frais	Autorité d'établissement des frais	Date de la dernière modif.	2006-2007			Exercices de planification				
				Prévision de revenus en milliers de dollars	Revenus réels en milliers de dollars	Coût total en milliers de dollars	Norme de rendement	Résultats du rendement	Exercice	Prévision de revenus en milliers de dollars	Coût total estimatif en milliers de dollars
Frais demandés pour le traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Autres biens et services	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1992	8	14	770	Cadre en élaboration par le Secrétariat du Conseil du Trésor	Les délais fixés par la loi sont respectés à 92 p. 100	2007-2008 2008-2009 2009-2010	14 14 14	972 971 971
B. Date de la dernière modification											
Sans objet											
C. Renseignements supplémentaires											
Le Ministère a pour pratique de renoncer aux frais inférieurs à 25 \$. Dans certains cas exceptionnels, lorsque les circonstances le justifient, il peut également renoncer à d'autres frais.											

Modèle 8-B : *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation*

Un complément d'information sur la politique se trouve à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>

A. Frais d'utilisation externes	Norme de service	Résultat du rendement	Consultation des intervenants
Frais demandés pour le traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Pour de plus amples informations, voir : http://laws.justice.gc.ca/fr/notice	Les délais fixés par la loi sont respectés à 92 p. 100	La norme de service est établie par le <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> . Les intervenants ont été consultés au sujet des modifications apportées en 1986 et en 1992

Tableau 9 : Principales initiatives de réglementation

Des renseignements additionnels sur les progrès accomplis au regard du plan de réglementation du Ministère se trouvent à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
On déposera un projet de loi visant à actualiser les lois régissant les institutions financières qui viennent à échéance en avril 2007; des règlements connexes seront soumis en vue d'appliquer la loi	Des mesures législatives et réglementaires seront élaborées	Dépôt de nouvelles mesures législatives et réglementaires	Les mesures législatives visant à actualiser les lois régissant les institutions financières ont été déposées le 27 novembre 2006. Le 30 mars 2007, la <i>Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives</i> (projet de loi C-37) a reçu la sanction royale. Le 20 avril 2007, la plupart des dispositions du projet de loi C-37 sont entrées en vigueur. L'application intégrale de la loi nécessite l'adoption de mesures réglementaires. Le Ministère a entrepris la rédaction de celles-ci
On déposera un règlement conformément à l'adoption du projet de loi C-57 pour actualiser les dispositions relatives à la gouvernance des sociétés figurant dans les lois qui régissent les institutions financières	Des mesures réglementaires seront élaborées	Dépôt des mesures réglementaires	Le 25 novembre 2005, la <i>Loi modifiant certaines lois concernant les institutions financières</i> (projet de loi C-57) a reçu la sanction royale. Cette loi modernise le cadre de gouvernance des institutions financières fédérales. Une partie de la loi et des règlements connexes est entrée en vigueur le 28 novembre 2006. La dernière partie de la loi et des règlements connexes entrera en vigueur en 2007-2008
Des modifications peuvent être apportées aux règlements en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (TPS/TVH et taxes d'accise), de la <i>Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien</i> , de la <i>Loi sur l'accise</i> et de la <i>Loi de 2001 sur l'accise</i> . Ces lois renferment des	Au moyen de règlements, le gouvernement peut proposer des changements afin de traiter de questions relevant du régime de la TPS/TVH, de la taxe d'accise et des droits d'accise. Il faut modifier les règlements de temps à autre afin de	Publication et mise en œuvre des modifications réglementaires du régime de la TPS/TVH, de la taxe d'accise et des droits d'accise afin de régler des questions stratégiques ou	La version finale du <i>Règlement modifiant le Règlement sur les représentants d'artistes</i> (TPS/TVH) a été publiée le 23 juin 2006 (SOR/2006-158). La version finale du <i>Règlement correctif visant la modification et l'abrogation de certains règlements pris en vertu de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise</i> a été publiée le 23 juin 2006 (SOR/2006-162).

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
dispositions qui confèrent les pouvoirs de réglementation nécessaires pour régler les questions relatives à la TPS/TVH, à la taxe d'accise et aux droits d'accise	prendre en compte les questions stratégiques ou techniques émergentes, y compris les mesures budgétaires	techniques émergentes	<p>La version finale du <i>Règlement modifiant le Règlement sur les frais, droits et taxes (TPS/TVH)</i> a été publiée le 9 novembre 2006 (SOR/2006-280)</p> <p>Le budget de 2006 comportait des propositions de modifications réglementaires tenant compte de la réduction de la TPS et de la composante fédérale de la TVH ainsi que de l'initiative de comptabilité normalisée</p>
			<p>L'avant-projet de règlement modifiant le <i>Règlement sur la déduction pour le remboursement provincial (TPS/TVH)</i> a été proposé le 6 octobre 2006.</p> <p>L'avant-projet de règlement sur les méthodes d'attribution des crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH) a été publié le 26 janvier 2007</p> <p>La version finale du <i>Règlement sur les taux d'intérêt</i> (Loi de 2001 sur l'accise) a été publiée le 18 octobre 2006 (SOR/2006-229). La version finale du <i>Règlement sur les taux d'intérêt</i> (Loi sur la taxe d'accise) a été publiée le 18 octobre 2006 (SOR/2006-229). D'autres règlements ont été rédigés et leur publication est prévue pour 2007-2008</p>

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Des modifications corrélatives et techniques seront apportées au <i>Règlement de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> , modifications découlant de la <i>Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'office d'investissement du Régime de pensions du Canada</i> , L. C. 2003, ch. 5, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2004	Élaboration de mesures réglementaires au besoin	Dépôt de Mesures réglementaires	La version finale du Règlement modifiant le <i>Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> a été publiée le 21 février 2007 (SOR 2007-13)
Le <i>Tarif des douanes</i> – Tarif des douanes contient des dispositions qui permettent au gouvernement de donner suite aux besoins d'ordre concurrentiel de l'industrie canadienne et d'appliquer les droits et obligations du Canada en vertu de conventions et d'accords internationaux auxquels il est partie	Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement continuera de donner suite aux besoins d'ordre concurrentiel de l'industrie canadienne et d'appliquer les droits et obligations du Canada en vertu de conventions et d'accords internationaux auxquels il est partie	Décrets	En 2006-2007, le Ministère a approuvé 15 demandes d'élimination des droits de douane sur certains produits et a achevé son travail en éliminant les droits sur un très grand nombre de produits textiles, ce qui a entraîné un allègement permanent des droits dont le montant total atteint près de 18 millions de dollars. Cette somme s'ajoute à un allègement des droits de 39 millions de dollars consenti en 2005-2006. En outre, trois décrets de remise prévoyant des allègements temporaires de l'ordre d'environ 53 millions de dollars ont été adoptés

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu et réglementation connexe – La Loi de l'impôt sur le revenu</i> renferme des dispositions permettant la prise de mesures réglementaires pour traiter de certaines questions touchant l'impôt sur le revenu</p>	<p>Au moyen de mesures réglementaires, le gouvernement peut proposer des changements afin de traiter de questions relevant du régime de l'impôt sur le revenu. Il faut modifier les règlements de temps à autre afin de prendre en compte les questions stratégiques ou techniques émergentes, y compris les mesures budgétaires</p>	<p>Élaboration de règlements</p>	<p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (déduction pour amortissement – ajout des catégories 43.2, 47, 48 et 49)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 14 juin 2006 (SOR/2006-117)</p> <p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (impôts sur les exploitations minières)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 4 octobre 2006 (SOR/2006-207)</p> <p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (déduction pour amortissement — matériel de bioénergie forestière)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 1^{er} novembre 2006 (SOR/2006-249)</p> <p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (frais et avantages relatifs aux automobiles dès 2006)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 1^{er} novembre 2006 (SOR/2006-250).</p> <p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 21 février 2007 (SOR/2007-19)</p> <p>Le <i>Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (plans d'aménagement forestier des terres à bois)</i> a été publié dans la <i>Gazette du Canada</i>, partie II, le 7 mars 2007 (SOR/2007-35)</p> <p>Des propositions législatives (notamment des propositions relatives au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i>) visant à mettre en</p>

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
			<p>œuvre les aspects du Plan d'équité fiscale du gouvernement qui concernent les fiducies de revenu et autres entités intermédiaires ont été publiées le 21 décembre 2006</p> <p>Des modifications au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> concernant certaines mesures annoncées ou mentionnées dans le budget de 2007 étaient incluses dans le projet de loi C-52 (<i>Loi d'exécution du budget de 2007</i>) qui a été promulgué le 22 juin 2007 sous la désignation L.C. 2007, ch. 29</p>
Modifications à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> et au règlement connexe	Des modifications législatives et réglementaires seront déposées pour renforcer la sécurité des prestations de retraite et garantir la viabilité des régimes à prestations déterminées	Dépôt de mesures législatives et réglementaires	<p>Dans le budget de 2006, le ministre des Finances a proposé d'alléger le fardeau financier des régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées.</p> <p>L'avant-projet de règlement énonçant les propositions détaillées a fait l'objet d'une publication préalable le 2 juin 2006 en vue d'une période de consultation publique de 30 jours. En novembre 2006, le gouvernement a adopté le <i>Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées</i></p>
Dépôt d'un projet de loi sur le transfert des valeurs mobilières	Un projet de loi sera déposé pour moderniser les dispositions sur le transfert des valeurs mobilières qui figurent actuellement dans diverses lois fédérales	Dépôt de mesures législatives	<p>Une première consultation auprès des intervenants, menée à l'automne 2006, a révélé la nécessité de procéder à une vaste consultation publique. Dans le budget de 2007, le gouvernement s'est engagé à publier un document de consultation dans le cadre du plan relatif aux marchés de capitaux. Le document est paru en juin 2007</p>

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
D'autres modifications du <i>Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> pourraient être demandées au cours de l'examen fédéral-provincial triennal du RPC, qui devrait se terminer en 2006	Si les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent, des règlements seront rédigés après l'examen fédéral-provincial triennal du RPC en 2006	Dépôt de mesures réglementaires	L'examen triennal a pris fin en juin 2006. Le ministre des Finances n'a recommandé aucun changement au cadre de réglementation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada
Le budget de 2005 proposait de modifier le règlement pris en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> afin de supprimer l'exigence d'utilisation des fonds de revenu viager pour acheter une rente à l'âge de 80 ans	Un règlement sera déposé pour mettre fin à l'obligation d'acheter une rente à 80 ans	Dépôt de mesures réglementaires	La version finale du Règlement modifiant le <i>Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> (SOR 2006-208) a été publiée le 4 octobre 2006
Modification des mesures réglementaires découlant de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i>	La loi et les règlements seront déposés afin de donner suite aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Les dites recommandations seront révisées par suite d'une consultation publique et de négociations tenues avec la Fédération des professions juridiques du Canada et la Law Society of British Columbia	Dépôt de mesures législatives et réglementaires	Le projet de loi C-25, <i>Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> , la <i>Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence</i> , a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006; le <i>Règlement sur l'inscription – recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> ont été publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> , partie I, le 10 mars 2007

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Des modifications apportées au RPC et au règlement pourraient être demandées au cours de l'examen fédéral-provincial triennal du RPC, qui devrait se terminer en 2006	Une loi et un règlement seront élaborés	Dépôt de mesures législatives et réglementaires	Dépôt de la loi devant le Parlement (projet de loi C-36). Le règlement relatif aux changements législatifs est en élaboration
Modification de la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> (budget de 2006)	Un texte législatif sera déposé en vue de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin de déterminer le montant des paiements de péréquation aux provinces admissibles et les paiements selon la formule de financement des territoires à chacun des territoires pour l'exercice débutant le 1er avril 2006. D'autres mesures de soutien ciblées et des questions d'ordre administratif sont aussi prises en compte	Élaboration et dépôt de mesures législatives	La <i>Loi d'exécution du budget de 2006</i> a reçu la sanction royale le 22 juin 2006
Modifications de la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> (budget de 2007)	Un texte législatif sera déposé en vue de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin d'assurer les paiements de péréquation aux provinces et les paiements selon la FFT aux territoires pour l'exercice 2007-2008; le texte vise aussi l'adoption d'une formule	Élaboration et dépôt de mesures législatives et réglementaires	La <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i> a été déposée le 19 mars 2007. Le 31 mars 2007, la Loi n'avait pas encore reçu la sanction royale. Les mesures réglementaires seront élaborées aux cours de l'exercice 2007-2008

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	renouvelée de paiements de péréquation aux provinces admissibles et une formule renouvelée de financement des territoires pour chacun des territoires, à compter de l'exercice commençant le 1 ^{er} avril 2008		
Modifications de la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> (budget de 2007)	Un texte législatif sera déposé en vue de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> afin de mettre en œuvre les réformes apportées dans le budget de 2007 au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, notamment d'augmenter les niveaux de la composante en espèces jusqu'en 2013, selon un facteur de progression de 3 p. 100 par année. Le texte prévoit aussi l'affectation d'un montant en espèces égal par habitant au titre du TCPS et du TCS et fournit une protection transitoire contre la réduction des paiements	Élaboration et dépôt de mesures législatives et réglementaires	La <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i> a été déposée le 19 mars 2007. Le 31 mars 2007, la Loi n'avait pas encore reçu la sanction royale. Les mesures réglementaires seront élaborées aux cours de l'exercice 2007-2008

Règlement	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Mise en place d'un soutien ciblé accordé aux provinces et aux territoires au moyen de la <i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007</i></p>	<p>Un texte législatif sera inclus dans la <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i> afin de créer la Fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, la fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients, la Fiducie pour l'immunisation contre le virus du papillome humain et la Fiducie de transition. Le texte prévoit aussi des transferts ciblés pour la garde d'enfants, les paiements de transition et le fonds lié aux rajustements de révision des données</p>	<p>Élaboration et dépôt de mesures législatives et réglementaires</p>	<p>La <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i> a été déposée le 19 mars 2007. Le 31 mars 2007, la Loi n'avait pas encore reçu la sanction royale</p>

Tableau 10 : Précisions sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

Pour plus de précisions sur les paiements de transfert susmentionnés, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le ministère des Finances Canada a géré les programmes de paiements de transfert suivants dont le montant excède 5 millions de dollars (la lettre « L » entre crochets désigne les paiements législatifs) :

1. Indemnités à des organismes ou des entités canadiens établis en vertu d'une loi du Parlement au titre de la réduction de la dette de pays débiteurs (crédit 5)
2. Paiements au titre du remboursement de la dette au nom de pays pauvres à des organismes internationaux (crédit 5)
3. Paiements à l'Association internationale de développement (IDA) [L]
4. Péréquation (partie I, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]
5. Formule de financement des territoires (partie I.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]
6. Paiements aux gouvernements territoriaux : Révision des données [L]
7. Transfert canadien en matière de santé (partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]
8. Transfert canadien en matière de programmes sociaux (partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]
9. Subventions législatives (*Loi constitutionnelle de 1867, Loi constitutionnelle de 1982 et autres autorisations législatives*) [L]
10. Recouvrement au titre aux allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]
11. Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (partie VI, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]

Nota : Outre les paiements de transfert susmentionnés, d'autres paiements ont fait l'objet d'engagements dans le budget de 2007. Cependant, comme ils n'avaient pas encore reçu la sanction royale à la fin de l'exercice, ils n'ont pas été imputés aux crédits de 2006-2007. Toutefois, l'engagement ayant été pris avant la fin de l'exercice, les paiements ont été inscrits à titre de dépenses dans les états financiers du Ministère. Les transferts de paiement suivant figureront dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2007-2008 :

- Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Fonds en fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Fiducie de transition (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Projet de conservation de la forêt pluviale du Grand Ours – Initiative d'incitatifs et d'investissements en matière de conservation
- Paiements de transfert aux administrations territoriales (Territoires du Nord-Ouest) (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Paiements de transfert aux administrations territoriales (Yukon) (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Paiement à l'Ontario (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]
- Fond en fiducie pour l'immunisation contre le virus du papillome humain (*Loi d'exécution du budget de 2007*) [L]

Activité de programme : Organisations financières internationales

1) Nom du programme de paiements de transfert : Indemnités à des organismes ou entités canadiens établis en vertu d'une loi du Parlement aux fins de la réduction de la dette de pays débiteurs						
2) Date de début : 1991-1992		3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent				
4) Description : Indemniser Exportation et développement Canada (EDC) et la Commission canadienne du blé (CCB) aux fins de la réduction de la dette de pays débiteurs.						
5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.						
6) Résultats obtenus : Le versement en temps opportun de paiements exacts à EDC et à la CCB pour compenser l'allègement de la dette de pays débiteurs.						
en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme (AP) : Organisations financières internationales						
14) Total des subventions	92 474	595 828	298 000	286 413	203 405	94 595
15) Total des contributions	60 661	68 799	55 000	66 587	66 587	-11 587
16) Total des paiements	153 135	664 627	353 000	353 000	269 992	83 008
17) Commentaires sur les écarts : L'écart s'explique principalement par l'appréciation du dollar canadien par rapport à la dette du Cameroun ainsi que par l'arrêt des paiements pour la République démocratique du Congo, celle-ci ne remplissant pas les conditions établies relativement à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative canadienne d'allègement de la dette.						
18) Résultats importants de vérifications et d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Examen des obligations et souscriptions internationales en cours						
1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiements aux fins du remboursement de la dette au nom de pays pauvres à des organismes internationaux						
2) Date de début : 2005-2006		3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent				
4) Description : Paiements faisant suite aux engagements du Canada envers l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale dirigée par le G8.						
5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.						
6) Résultats obtenus : Administration responsable de l'engagement financier pris en vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.						

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme (AP) : Organisations financières internationales						
14) Total des subventions			51 200	45 605	45 605	5 595
15) Commentaires sur les écarts : Les obligations liées à l'IADM à l'égard du FMI, de l'IDA et du Fonds africain de développement ont totalisé 45,6 millions de dollars en 2006-2007. Le solde des autorisations de dépenses, qui s'élevait à 51,2 millions, a été transféré à l'Agence canadienne de développement international afin qu'elle appuie le Fonds multilatéral d'investissement de la Banque africaine de développement.						
16) Résultats de vérifications et d'évaluations importants et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Examen des obligations et souscriptions internationales en cours						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiements à l'Association internationale de développement (IDA) [L]						
2) Date de début : 1960-1961			3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent			
4) Description : Encaissement de billets à vue afin de permettre à l'IDA d'accorder un financement à des conditions de faveur servant à des projets et à des programmes de développement dans les pays les plus pauvres.						
5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.						
6) Résultats obtenus :						
<ul style="list-style-type: none"> Administration responsable des obligations financières prises envers l'IDA. Publication détaillée des activités de l'IDA dans le Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la <i>Loi sur les accords de Breton Woods et des accords connexes</i>, lequel est présenté tous les ans au Parlement. 						
en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme (AP) : Organisations financières internationales						
14) Autres catégories de paiements de transfert	292 420	239 741	318 269	318 270	318 270	-1
15) Commentaires sur les écarts : Sans objet						
16) Résultats importants de vérifications et d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Examen des obligations et souscriptions internationales en cours						
17) Total pour les organisations financières internationales	445 555	904 368	722 469	716 875	633 869	88 662

1) Nom du programme de paiements de transfert : Péréquation (partie I, <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>) [L]	
2) Date de début : 1957	3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Les gouvernements provinciaux admissibles touchent des paiements de péréquation, calculés selon une formule particulière, qui leur permettent d'offrir à leur population des niveaux raisonnablement comparables de services publics en appliquant des taux d'imposition raisonnablement comparables. Les paiements de péréquation sont versés sans condition. En 2006-2007, huit provinces ont touché des paiements en vertu du programme.

5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts versés en temps opportun et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires. Appui financier qui aidera les provinces canadiennes à fournir des services publics.

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres catégories de paiements de transfert	10 761 818	10 900 000	11 537 428	11 535 064	11 535 064	2 364

15) Commentaires sur les écarts : Ils sont le résultat de la mise à jour régulière des données sur le programme qui a lieu après la présentation du *Rapport sur les plans et les priorités*.

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Un groupe d'experts qui s'est penché sur le programme a présenté ses conclusions en juin 2006. Son rapport se trouve à l'adresse <http://www.eqtf-pfft.ca/francais/epreports.asp>. Le budget de 2007 comportait des renseignements sur la péréquation; pour en savoir plus, se rendre à l'adresse : <http://www.budget.gc.ca/2007/themes/bkrfbsf.html>.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Financement des territoires (partie I.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]

2) Date de début : 1985 **3) Date de clôture :** Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Paiements de transfert à toutes les administrations territoriales visant à appuyer leurs revenus budgétaires, leur fournissant les ressources requises pour les aider à fournir des services publics à leurs résidents qui soient raisonnablement comparables aux services publics fournis par les administrations provinciales, tout en reconnaissant les circonstances particulières qui caractérisent les territoires.

5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts versés en temps opportun aux administrations territoriales et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires. Appui financier qui aidera les territoires canadiens à fournir des services publics.

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres paiements de transfert	1 962 390	2 000 000	2 070 000	2 071 864	2 071 864	(1 864)

15) Commentaires sur les écarts : Ils sont le résultat de la mise à jour régulière des données sur le programme qui a eu lieu après la présentation du *Rapport sur les plans et les priorités*.

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Il est possible de consulter la vérification interne préparée en mai 2002 sur le site Web du ministère des Finances Canada à http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.

Un groupe d'experts qui s'est penché sur le programme a présenté ses conclusions en juin 2006. Son rapport se trouve à l'adresse <http://www.eqttf-pfft.ca/francais/epreports.asp?>. Le budget de 2007 comportait des renseignements sur la nouvelle formule de financement des territoires (FFT); pour en savoir plus, se rendre à l'adresse : <http://www.budget.gc.ca/2007/themes/bkrfbsf.html>.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiements aux territoires – Révision des données [L]						
2) Date de début : 2004		3) Date de clôture : 2007				
4) Description : Paiements de transfert versés aux administrations territoriales, autres que ceux qu'elles reçoivent en vertu de la formule de financement des territoires (FFT), afin que les paiements tiennent compte de données plus exactes.						
5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.						
6) Résultats obtenus : Appui financier accordé aux territoires canadiens afin de les aider à fournir des services publics.						
en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres paiements de transfert	-	58 000	46 400	46 400	46 400	0
15) Commentaires sur les écarts : Sans objet.						

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Il est possible de consulter la vérification interne préparée en mai 2002 sur le site Web du ministère des Finances Canada à http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.

Un groupe d'experts qui s'est penché sur le programme a présenté ses conclusions en juin 2006. Son rapport se trouve à l'adresse <http://www.eqttf-pfft.ca/francais/epreports.asp?>. Le budget de 2007 comportait des renseignements sur la nouvelle formule de financement des territoires (FFT); pour en savoir plus, se rendre à l'adresse : <http://www.budget.gc.ca/2007/themes/bkrfbsf.html>.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Transfert canadien pour la santé (<i>Part V.1, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>) (L)						
2) Date de départ : 2004		3) Date de fin : Permanent				
4) Description : Le Transfert canadien pour la santé (TCS) fournit un soutien égal par habitant au titre des soins de santé grâce à des transferts en espèces et des transferts de points d'impôt aux administrations provinciales et territoriales. Le TCS appuie l'engagement pris par le gouvernement de maintenir les critères et conditions nationaux de la <i>Loi canadienne sur la santé</i> (intégralité, universalité, transférabilité, accessibilité et gestion publique) et l'interdiction visant les frais d'utilisation et les honoraires médicaux supplémentaires.						
5) Résultats stratégiques : Une économie vigoureuse et durable afin de permettre aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.						
6) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires y afférentes. Appui financier aux provinces et territoires canadiens pour les aider à offrir des services de santé accessibles universellement.						
en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
14) Autres paiements de transfert	13 650 000	19 000 000	20 140 000	20 139 876	20 139 876	124
15) Observations sur les écarts : Pour recevoir le transfert complet en espèces, les provinces et les territoires doivent se conformer à la <i>Loi canadienne sur la santé</i> (LCS). En vertu de la LCS, les provinces et les territoires qui permettent une facturation et des frais supplémentaires sont soumises à une déduction à raison d'un dollar pour un dollar. Santé Canada rend les décisions lorsque des déductions sont requises.						

16) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Une vérification interne du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été préparée en mai 2002 et peut être consultée sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.

*Le paiement en espèces de 20,1 milliards de dollars ne comprend pas la valeur des points d'impôt transférés aux provinces et aux territoires, dont la valeur s'élevait à 12,7 milliards de dollars en 2006-2007. Cette disposition tient compte des points d'impôt que le gouvernement fédéral a transférés en 1967 et en 1977 à toutes les provinces au lieu de certains transferts directs en espèces.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) [L]

2) Date de début : 2004 **3) Date de clôture :** Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) prévoit des virements en espèces et de points d'impôt aux administrations provinciales et territoriales pour les aider à financer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris les services de développement de la petite enfance ainsi que d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le TCPS procure aux provinces et aux territoires la souplesse voulue pour répartir les paiements entre les secteurs en fonction de leurs propres priorités et appuie l'engagement pris par le gouvernement d'interdire l'imposition d'exigences de résidence minimale aux bénéficiaires de l'aide sociale.

5) Résultats stratégiques : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts versés en temps opportun et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires. Aide financière aux provinces et territoires canadiens à l'appui de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, y compris les services de développement de la petite enfance et d'apprentissage et de garde des jeunes enfants..

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres paiements de transfert	7 900 000	8 225 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	0

15) Commentaires sur les écarts : Sans objet.

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Il est possible de consulter la vérification interne sur le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), préparée en mai 2002, sur le site Web du ministère des Finances Canada à http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html. Le budget de 2007 comporte des renseignements sur d'importants investissements dans le TCPS. Pour en savoir plus, consulter le site à l'adresse <http://www.budget.gc.ca/2007/themes/bkrfbsf.html>.

* Le paiement en espèces de 8,5 milliards de dollars ne comprend pas la valeur des points d'impôt transférés aux provinces et aux territoires, qui a atteint 7,8 milliards de dollars en 2006-2007. Cette provision tient compte des points d'impôt que le gouvernement fédéral a transférés en 1967 et en 1977 à toutes les provinces au lieu de certains transferts directs en espèces.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Subventions législatives (*Loi constitutionnelle de 1867, Loi constitutionnelle de 1982* et autres autorisations législatives) [L]

2) Date de début : 1867

3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Les subventions législatives procurent aux provinces une source de financement conforme à leurs conditions d'adhésion à la Confédération.

5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts versés en temps opportun et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires.

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres paiements de transfert	31 818	31 819	32 000	31 821	31 821	179

15) Commentaires sur les écarts : Les chiffres présentés dans les « Dépenses prévues » constituaient une estimation fondée sur des données démographiques préliminaires.

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce programme de paiements de transfert ne requiert pas d'évaluation.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Recouvrement au titre des allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]

2) Date de début : 1964

3) Date de clôture : Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Le recouvrement au titre des allocations aux jeunes est une somme à récupérer du Québec en contrepartie du transfert de points d'impôt (trois) en sus de ceux du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (dans les années 1960, le Québec s'est prévalu des modalités d'impartition de certains programmes fédéraux-provinciaux offertes par le gouvernement du Canada). Ensemble, les paiements de remplacement au titre des programmes permanents et le recouvrement au titre des allocations aux jeunes sont qualifiés de l'« abattement du Québec ».

5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts recouverts en temps opportun de la province de Québec et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires.

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires						
14) Autres paiements de transfert	(604 094)	(596 447)	(699 000)	(706 788)	(706 788)	7 788

15) Commentaires sur les écarts : Les écarts résultent de la mise à jour régulière des données sur le programme qui a eu lieu après la présentation du *Rapport sur les plans et les priorités*.

16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les sommes recouvrées en vertu de ce programme sont vérifiées chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce programme de paiements de transfert ne requiert pas d'évaluation pour le moment.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (partie VI, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*) [L]

2) Date de début : 1977 **3) Date de clôture :** Il s'agit d'un programme permanent

4) Description : Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents sont des sommes à recouvrer du Québec en contrepartie du transfert de points d'impôt (13,5) en sus de ceux du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (dans les années 1960, le Québec s'est prévalu des modalités d'impartition de certains programmes fédéraux-provinciaux offertes par le gouvernement du Canada). Ensemble, les paiements de remplacement au titre des programmes permanents et le recouvrement au titre des allocations aux jeunes sont qualifiés de l'« abattement du Québec ».

5) Résultat stratégique : Une économie vigoureuse et durable qui permettra aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

6) Résultats obtenus : Paiements exacts recouverts en temps opportun de la province de Québec et satisfaisant à toutes les exigences législatives et réglementaires.

en milliers de dollars	7) Dépenses réelles 2004-2005	8) Dépenses réelles 2005-2006	9) Dépenses prévues 2006-2007	10) Total des autorisations 2006-2007	11) Dépenses réelles 2006-2007	12) Écarts entre 9 et 11
------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------	--------------------------

13) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et territoires							
14) Autres paiements de transfert	(2 746 317)	(2 731 180)	(2 995 000)	(3 177 016)	(3 177 016)	182 016	
15) Commentaires sur les écarts : Les écarts résultent de la mise à jour régulière des données sur le programme qui a eu lieu après la présentation du <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> .							
16) Résultats importants d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les sommes recouvrées en vertu de ce programme sont vérifiées chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce programme de paiements de transfert ne requiert pas d'évaluation pour le moment.							
17) Résultats importants de vérifications et d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation ou vérification : Les paiements versés en vertu de ce programme sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Une évaluation de ce programme de transfert n'est pas requise à ce moment précis.							
18) Total des paiements de transfert aux provinces et territoires	30 962 891	36 887 192	38 631 828	38 441 221	38 441 221	190 607	
19) Total des paiements de transfert	31 408 446	37 791 560	39 354 297	39 158 096	39 015 088	279 209	

Tableau 11 : Initiatives horizontales

Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Ministère a dirigé l'initiative horizontale suivante :

- Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent (INLBA).

Un complément d'information sur les initiatives horizontales se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>.

Initiative horizontale		
1. Désignation de l'initiative horizontale : Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ¹		2. Ministère responsable : Ministère des Finances Canada
3. Date de début : juin 2000	4. Date de fin : 2009-2010	5. Total des affectations (date de début à date de fin) : 329 989 \$ ² (en milliers de dollars)
<p>6. Description de l'initiative horizontale (y compris l'accord de financement) : L'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent (INLBA) a été lancée officiellement en 2000 dans le cadre des mesures systématiques prises par le gouvernement pour lutter contre le blanchiment d'argent au Canada. Une loi adoptée cette année-là, la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (LRPC)</i>, mettait en place un système de déclaration obligatoire des opérations douteuses, des mouvements transfrontaliers d'espèces de grande valeur et de certaines opérations interdites. La <i>LRPC</i> établissait également le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), chargé de colliger et d'analyser des rapports sur ces opérations financières et de communiquer l'information pertinente aux organismes d'exécution de la loi et de renseignement. En décembre 2001, des modifications ont été apportées à la <i>LRPC</i>, qui allait désormais comprendre des mesures visant à lutter contre le financement des activités terroristes et porter un nouveau nom, <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)</i>. Au même moment, la désignation de l'initiative horizontale a été modifiée, et cette dernière est maintenant connue sous le nom de Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. La <i>LRPCFAT</i> a été modifiée en décembre 2006, pour être conforme aux nouvelles normes internationales, de même qu'aux recommandations présentées dans le rapport de 2004 de la vérificatrice générale du Canada et dans une évaluation du Régime effectuée en 2004 à la demande du Conseil du Trésor.</p>		
<p>7. Résultats partagés : Déceler et prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, et faciliter les enquêtes et les poursuites pour blanchiment d'argent et financement d'activités terroristes.</p>		
<p>8. Structure de gouvernance : Le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT) est une initiative horizontale regroupant des organismes partenaires dont certains sont financés par l'État, et d'autres pas. Le ministère des Finances Canada, le ministère de la Justice Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) – Immigration et Douanes, l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que la Gendarmerie</p>		

1. Anciennement Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent (INLBA).

2. Au cours de l'exercice 2006-2007, le budget de 2006 faisait état d'un financement additionnel de cette initiative horizontale. En conséquence, le financement total, du début à la fin du programme, atteint 445,316 millions de dollars.

royale du Canada (GRC) sont les partenaires financés par l'État; Sécurité publique Canada (SP) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sont les partenaires non financés par l'État. Un groupe interministériel des SMA/groupe de travail auquel sont représentés tous les partenaires et que dirige le ministère des Finances Canada a été mis sur pied pour coordonner les mesures gouvernementales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
1. Ministère des Finances Canada	(a) Régime LRPC/FAT	3 000 \$	300 \$	297 \$	Le ministère des Finances a la responsabilité de l'élaboration de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, notamment de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et des règlements connexes. Le ministère des Finances coordonne les activités entreprises en vertu de l'Initiative et joue un rôle de premier plan en matière de liaison et de consultations avec les parties prenantes. De plus, le ministère dirige les délégations canadiennes à des tribunes	L'examen de la <i>LRPCFAT</i> effectué par le Parlement a donné lieu à la publication d'un rapport provisoire en 2006; le projet de loi C-25, <i>Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> , la <i>Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence</i> , a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006; le <i>Règlement sur l'inscription-recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> ont été publiés dans la <i>Partie I de la Gazette du Canada</i> le 10 mars 2007.

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
					internationales de lutte contre le blanchiment d'argent, par exemple le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFBC).	
2. CANAFE	(a) Régime LRPC/FAT	203 285 \$	21 300 \$	27 200 ³	Le CANAFE est un organisme autonome dont la mission est de recevoir, recueillir, analyser, évaluer et communiquer des renseignements sur certaines opérations financières pour la détection, la prévention et la répression du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. Le CANAFE est exploité sans lien de dépendance avec les services policiers, les ministères et organismes fédéraux et les partenaires internationaux, auxquels il peut communiquer des renseignements	Le CANAFE a poursuivi son travail de divulgation de cas relatifs à des renseignements financiers aux organismes d'exécution de la loi et au SCRS. Les cas de plus en plus complexes qui ont été divulgués révélaient de nouveaux suspects et de nouvelles transactions financières, et ont suscité de nouvelles enquêtes ou ont contribué de façon importante à des enquêtes ou poursuites en cours. Le CANAFE a également commencé à planifier l'intégration des modifications découlant du projet de loi C-25 dans ses activités. Pendant l'année, le CANAFE a procédé à des examens de la

3. Au cours de l'exercice 2006-2007, le CANAFE a reçu un financement additionnel, tel qu'il est indiqué dans le Budget de 2006, de l'ordre de 16,2 millions de dollars. La majeure partie de ces sommes a été consacrée aux programmes actuellement en cours, tandis que le reste des fonds a plutôt servi à mettre sur pied de nouveaux programmes liés au projet de loi C-25. Toutefois, 8 millions de dollars seront reportés vers l'exercice 2007-2008 et l'exercice 2008-2009.

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
					<p>de nature financière. Le CANAFE participe également à divers programmes de sensibilisation aux enjeux du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes.</p>	<p>conformité dans tous les secteurs déclarants. Le personnel du CANAFE chargé de la conformité a poursuivi ses efforts de sensibilisation en organisant des présentations, des réunions et des séminaires avec des entités déclarantes et des associations.</p> <p>Au moyen de la macro-analyse de ses divulgations de cas et des rapports de transactions connexes, le CANAFE a approfondi sa compréhension des présumés cas de blanchiment d'argent ainsi que des présumés cas de financement d'activités terroristes. En divulguant de l'information stratégique, le CANAFE a appuyé le travail des décideurs, des partenaires nationaux des domaines de l'exécution de la loi et de la sécurité nationale, de la collectivité financière et des partenaires internationaux.</p>

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
3. Ministère de la Justice Canada	(a) Régime LRPC/FAT	11 400 \$	1 200 \$	2 304 \$ ⁴	Le ministère de la Justice a la responsabilité d'intenter des poursuites et, plus particulièrement, en vertu de l'Initiative, des poursuites découlant d'enquêtes pour lesquelles le CANAFE a communiqué de l'information. De plus, le ministère de la Justice donne des avis juridiques sur les enjeux stratégiques et des conseils juridiques aux forces policières. Lorsque les organismes d'exécution de la loi souhaitent un complément d'information de la part du CANAFE, le ministère de la Justice présente une requête en ordonnance de production devant les tribunaux, pour obtenir l'approbation voulue.	En 2006-2007, le SPPC a ouvert 65 dossiers, comportant entre autres poursuites, des accusations de blanchiment d'argent ou des poursuites en vertu de la <i>LRPCFAT</i> . Ces 65 dossiers faisaient état de 124 accusations de blanchiment d'argent et de 11 accusations en vertu de la <i>LRPCFAT</i> , soit au total 135 chefs d'accusations. En plus de ces nouveaux dossiers, l'avocat de la Couronne a poursuivi son travail lié à 131 dossiers reportés, comportant entre autres, des accusations de blanchiment d'argent, dans certains cas, et des accusations en vertu de la <i>LRPCFAT</i> , dans d'autres. Ces dossiers font état de 9 chefs d'accusations en vertu de la <i>LRPCFAT</i> et de 404 accusations de blanchiment d'argent, soit 413 accusations au total. De surcroît, l'avocat du SPPC a obtenu 2 ordonnances de production en vertu de l'article 60 de la <i>LRPCFAT</i> .

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
4. ADRC	(a) Régime LRPC/FAT	29 284 \$	0 \$	\$		
5. Citoyenneté et Immigration Canada	(a) Régime LRPC/FAT	22 500 \$	0 \$	\$		
6. ASFC	(a) Régime LRPC/FAT	22 500 \$	4 500 \$	7 500 \$ ⁵	Les agents des douanes de l'ASFC appliquent le programme de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces, c'est-à-dire qu'ils font des fouilles, interrogent des individus et saisissent les espèces non déclarées ou faussement déclarées ainsi que les produits présumés d'activités criminelles. De plus, le CANAFE communique de l'information à l'ASFC (Immigration), qui joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de ne pas accepter sur le territoire canadien des criminels et des personnes qui présentent des menaces pour la sécurité du Canada.	Depuis janvier 2003, l'ASFC assume de nouvelles responsabilités en matière d'administration et d'exécution de la Partie 2 de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFA T)</i> . En vertu de cette Loi, toutes les espèces et tous les effets importés ou exportés dont la valeur est égale ou supérieure à 10 000 \$ CAN doivent être signalés à l'ASFC. Au cours de l'exercice 2006-2007, l'ASFC a participé à plus de 2 000 saisies en vertu de la Loi, ce qui équivaut à plus de 42 millions de dollars. De ce montant, environ 6 millions de dollars ont été confisqués au profit de l'État.
7. ARC	(a) Régime	11 000 \$	2 200 \$	2 174 \$	Le CANAFE communique de	Les vérifications spéciales du

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
	LRPC/FAT				<p>l'information à l'ARC lorsqu'il juge qu'elle serait pertinente aux fins d'une enquête et/ou d'une poursuite pour blanchiment d'argent ou financement d'activités terroristes et s'il détermine que l'information en question concerne une évasion fiscale ou douanière. L'ARC peut se servir de l'information ainsi reçue pour entamer une nouvelle enquête ou à titre de complément d'information dans le cadre d'une enquête en cours.</p>	<p>programme d'exécution de l'ARC, lancées à la suite de divulgations effectuées par le CANAFE et transmises par les services de police à l'ARC, de même que les vérifications / enquêtes conjointes liées aux produits de la criminalité et au blanchiment d'argent, effectuées de concert avec les différentes unités intégrées.</p> <p>Nombre réel de vérifications liées au CANAFE terminées en 2006-2007 : 42 cas.</p> <p>Dossiers transmis par la GRC/les services de police en 2006-2007 : 98 cas.</p> <p>Nombre total de dossiers réglés : 140</p> <p>Revenu réel visé par une nouvelle cotisation — lié au CANAFE : 9 162 492 \$</p> <p>Revenu réel visé par une nouvelle cotisation — dossiers transmis par la GRC/services de police : 24 063 677 \$</p> <p>Montant total visé par une nouvelle cotisation : 33 226 169 \$</p> <p>Montant réel associé à l'impôt fédéral à la suite de vérifications effectuées en rapport</p>

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
						<p>avec le CANAFE : 3 325 453 \$ Montant réel associé à l'impôt fédéral relatif aux dossiers transmis par la GRC/services de police : 8 074 293 \$ Montant total de l'impôt fédéral, selon une nouvelle cotisation : 11 399 746 \$</p>
8. GRC	(a) Régime LRPC/FAT	46 700 \$	4 900 \$	12 312 \$ ⁶	<p>La GRC, par l'intermédiaire de ses unités anti-blanchiment d'argent, est le principal destinataire des divulgations du CANAFE. Lorsqu'elle reçoit des renseignements, la GRC juge s'il y a lieu ou non d'ouvrir une enquête criminelle. Les renseignements reçus peuvent s'ajouter à l'information déjà réunie sur certaines cibles ou représenter une nouvelle piste pour une enquête en cours. De plus, la GRC fournit volontairement de l'information au CANAFE à</p>	<p>Les unités affectées au blanchiment d'argent continuent de recevoir des renseignements de différentes sources, notamment des divulgations du CANAFE en rapport avec le blanchiment d'argent, des informations provenant de l'ASFC concernant le mouvement transfrontalier des espèces, et de nombreuses autres sources. Les unités assurent également la formation et le soutien en ce qui a trait à la sensibilisation, par le biais de leurs programmes de formation et de sensibilisation en matière de blanchiment d'argent. En 2006-2007, les renseignements recueillis ont été mis à</p>

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
					<p>l'appui de son processus de collecte de renseignements.</p>	<p>profit dans le cadre des enquêtes en cours, ont permis de procéder à de nouvelles enquêtes et d'obtenir des informations qui pourraient être utiles à l'avenir. Tout cela a permis aux responsables de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) d'ouvrir de nouveaux dossiers évalués à environ 21,6 millions de dollars, et de régler des dossiers en cours d'une valeur approximative de 16,5 millions de dollars.</p> <p>L'Équipe de lutte contre le financement des activités terroristes continue de recevoir des renseignements provenant de différents partenaires, notamment le CANAFE, l'ASFC, l'ARC, des institutions financières et des organismes de renseignements, et des organismes étrangers d'application de la loi. Cette équipe assure la formation nécessaire en matière de lutte contre le financement des activités terroristes auprès des enquêteurs sur la sécurité nationale et elle s'associe aux unités anti-blanchiment d'argent de la GRC</p>

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
						<p>pour être au fait des exigences à atteindre en matière de formation et y répondre. L'Équipe de lutte contre le financement des activités terroristes participe également aux évaluations réciproques et aux réunions plénières du Groupe d'action financière, dans le but d'encourager ses initiatives. Grâce à un financement additionnel, l'Équipe de lutte contre le financement des activités terroristes a créé des postes d'investigateurs financiers au sein des équipes responsables de la sécurité nationale partout au pays, pour qu'elles puissent utiliser les renseignements colligés dans le cadre des enquêtes menées pour faire échec au financement des activités terroristes.</p>
		Total 349 669 \$	Total 34 400 \$	Total 44 287 \$		

9. Partenaires fédéraux	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2006-2007	13. Dépenses réelles en 2006-2007	14. Résultats prévus en 2006-2007	15. Résultats obtenus en 2006-2007
<p>16. Commentaires sur les écarts budgétaires :</p> <p>Au cours de l'exercice 2006-2007, le budget de 2006 a fait part d'un nouveau financement pour cette initiative horizontale. Même si les nouvelles ressources n'ont pas été reçues avant la fin de 2006, elles correspondent à l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles au cours de l'exercice financier.</p> <p>ARC : l'écart correspond à environ 2 % du montant total accordé (55 000 \$) et est lié à la baisse du nombre d'ÉTP (lié en grande partie au roulement du personnel). Les résultats anticipés ont toutefois été réalisés.</p> <p>GRC : de nouvelles ressources ont été accordées en novembre 2006; toutefois, la plupart des nouveaux postes n'ont pas été dotés avant la fin de l'exercice financier et le début du nouvel exercice.</p>						
<p>17. Résultats obtenus par les partenaires non fédéraux : S/O</p>						
<p>18. Personne-ressource : Lynn Hemmings Chef, Section des crimes financiers (intérieure) Ministère des Finances Canada 613-992-0553</p>		<p>19. Approuvé par : Diane Lafleur Directrice, Division du secteur financier Ministère des Finances Canada 613-992-5885</p>			<p>20. Date de l'approbation : Septembre 2007</p>	

Tableau 12 : États financiers (non vérifiés) du ministère des Finances Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2007

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2007 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport incombent à la direction du Ministère. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables établies par le Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans les états financiers. Certains renseignements des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui prévoient l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Ministère concordent avec les présents états financiers.

La direction exploite un système de gestion financière et de contrôle interne qui est conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont consignées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités dans l'organisation et en établissant des programmes de communication pour assurer que tous les membres du Ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion.

Au système de contrôle interne s'ajoute le processus de la Vérification interne, qui effectue des vérifications et des examens réguliers des différents secteurs d'activités du Ministère. En outre, le dirigeant principal de la vérification a librement accès au Comité de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction liées au maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers et qui recommande les états financiers au sous-ministre des Finances.

Les états financiers du Ministère n'ont pas été vérifiés.

Rob Wright, sous-ministre
Ottawa, Canada
Le 28 août 2007

Coleen Volk, agente financière principale
Ottawa, Canada
Le 28 août 2007

Ministère des Finances Canada
État des résultats (*non vérifié*)
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Charges (note 4)		
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	41 674 221	40 175 192
Dette publique	34 108 504	33 535 120
Organisations financières internationales (recouvrement)	190 802	(409 967)
Monnaie canadienne	128 035	125 729
Politique du secteur financier	65 511	17 009
Politique de l'impôt	36 781	33 830
Finances et commerce internationaux	17 956	16 103
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	17 719	15 522
Politiques économique et fiscale	17 325	16 121
Développement économique et finances intégrées	9 309	8 448
Total des charges	76 266 163	73 533 107
Revenus (note 5)		
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	205 063	209 105
Organisations financières internationales	36 768	613 691
Monnaie canadienne	226 843	212 943
Politique du secteur financier	4 141 384	3 391 196
Développement économique et finances intégrées	158 070	201 126
Total des revenus	4 768 128	4 628 061
Coût de fonctionnement net	71 498 035	68 905 046

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État de la situation financière (*non vérifié*)
Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actifs financiers		
Comptes débiteurs (note 6)	6 777 102	7 876 767
Monnaie canadienne	21 829	14 262
Comptes d'opérations de change (note 7)	44 178 099	40 826 522
Investissements dans des sociétés d'État (note 8)	401 578	401 578
Autres prêts, placements et avances (note 9)	5 052 538	5 262 273
	56 431 146	54 381 402
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	3 548	3 770
Total des actifs	56 434 694	54 385 172
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 11)	4 056 295	4 683 538
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale (note 12)	6 422 333	6 012 377
Intérêt à payer (note 13)	7 407 283	7 748 715
Effets à payer à des organisations internationales (note 14)	359 761	367 052
Dette échue (note 15)	108 961	126 175
Dette non échue (note 16)	411 548 404	418 912 371
Autres passifs (note 17)	124 839	208 412
Indemnités de départ (note 18)	13 604	12 995
Total des passifs	430 041 480	438 071 635
Avoir du Canada (note 19)	(373 606 786)	(383 686 463)
Total des passifs et de l'avoir du Canada	56 434 694	54 385 172
Passifs éventuels (note 20)		
Obligations contractuelles (note 21)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État de l'avoir du Canada (*non vérifié*)
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Avoir du Canada, début de l'exercice	(393 139 722)	(395 958 378)
Coût de fonctionnement net	(68 905 046)	(70 444 533)
Crédits de l'exercice courant utilisés (note 3)	79 834 200	73 241 234
Revenus non disponibles	(5 173 025)	(6 835 610)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	3 680 289	6 839 611
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 22)	16 841	17 954
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(373 606 786)	(383 686 463)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État des flux de trésorerie (*non vérifié*)
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	71 498 035	68 905 046
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 472)	(1 488)
Amortissement des escomptes sur les prêts	207 031	210 600
Amortissement des escomptes et primes sur la dette	(6 153 043)	(5 289 353)
Autres prêts, placements et avances assortis de conditions de faveur	(241 856)	(245 640)
Gain sur cession de titres	1 715	1 740
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	8	—
Gains et pertes de change non réalisés	(4 658)	(793 466)
Gains et pertes de change réalisés	—	1 000 000
Services fournis gratuitement	(18 774)	(16 841)
Variations des actifs et des passifs :		
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(1 099 665)	3 496 740
Augmentation des pièces de monnaie	7 567	2 082
Diminution des créditeurs et charges à payer	626 634	2 000 088
Comptes créditeurs et charges à payer	626 923	2 000 053
Indemnités de congés annuels et compensatoires	320	1 101
Indemnités de départ	(609)	(1 066)
Diminution des intérêts à payer	341 432	201 524
Augmentation des taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale	(409 956)	(2 316 393)
Diminution (augmentation) des autres passifs	83 573	(86 551)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	64 836 571	67 068 088
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 808	3 172
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(566)	(5)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	1 242	3 167
Activités d'investissement		
Avances nettes au (règlements du) Compte du fonds des changes	2 469 709	3 638 475
Émission des effets à payer au Fonds monétaire international	(1 680 585)	(2 645 000)

	2007	2006
Encaissement des effets à payer au Fonds monétaire international	1 267 000	587 000
Paiement de souscriptions aux institutions financières internationales	–	6 043
Émission de prêts à recevoir	1 375 401	1 586 545
Remboursement de prêts à recevoir	(1 554 892)	(1 699 985)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	1 876 633	1 473 078
Activités de financement		
Encaissement des effets à payer à des organisations internationales	324 768	248 898
Émission d'effets à payer à des organisations internationales	(318 270)	(318 270)
Produit net de swaps de devises	(183 919)	102 487
Émission de titres de créance	(355 819 562)	(359 223 747)
Remboursement de titres de créance	370 841 475	368 987 763
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(81 558 938)	(78 341 464)
Encaisse utilisée (fournie) par les activités de financement	(66 714 446)	(68 544 333)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère des Finances Canada est constitué aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à titre de ministère du gouvernement du Canada.

Le Ministère est dirigé par le ministre des Finances, qui a la responsabilité globale de la gestion et de l'orientation du Ministère, de la gestion du Trésor ainsi que de la surveillance, du contrôle et de l'orientation de toutes les questions liées aux affaires financières du Canada qui ne sont pas confiées aux yeux de la loi au Conseil du Trésor ou à un autre ministre.

Le ministère des Finances Canada a pour objectif de favoriser une croissance économique solide et durable, afin de faire augmenter le niveau de vie et d'accroître la qualité de vie des Canadiens. Les principales activités de programme du Ministère sont organisées comme suit :

Paiements de transfert aux provinces et aux territoires : Administrer les paiements de transfert conformément aux lois et aux ententes conclues avec les provinces et les territoires.

Dettes publiques : Gérer le financement des intérêts et du service de la dette publique ainsi que le coût d'émission de nouveaux emprunts.

Monnaie canadienne : Administrer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie en circulation au pays.

Organisations financières internationales : Administrer les souscriptions et les obligations financières internationales.

Politique de l'impôt : Élaborer et évaluer les politiques et les lois en matière d'impôt, et fournir des conseils et des recommandations en vue d'apporter des changements qui amélioreront le régime fiscal, tout en recueillant les revenus requis pour financer les priorités du gouvernement. L'activité de programme porte sur les domaines suivants : impôt sur le revenu des particuliers, impôt des sociétés et taxes de vente et d'accise. L'activité de programme concerne également la négociation de conventions fiscales, la recherche dans le cadre de la politique de l'impôt et son évaluation ainsi que la coordination des mesures fiscales entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales et entre le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones.

Politique du secteur financier : Analyser les politiques du secteur financier au Canada et de la réglementation des institutions financières à charte fédérale; gérer le programme d'emprunt fédéral; offrir un appui stratégique concernant les emprunts des sociétés d'État, les marchés financiers et la politique du taux de change.

Politiques économiques et fiscales : Analyser la situation économique et financière du pays, fournir des conseils sur les questions financières ainsi qu'un soutien analytique sur un vaste

Ministère des Finances Canada

Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

éventail de questions économiques et financières liées aux politiques macroéconomiques du gouvernement.

Finances et commerce internationaux : Gérer la participation du Ministère aux institutions financières internationales (dont le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement) ainsi qu'à des groupes internationaux (tels que le G-7, le G-20 et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique) et prendre en charge les enjeux stratégiques en matière de commerce et d'investissement.

Relations fédérales-provinciales et politique sociale : Fournir des politiques et des conseils sur les relations fédérales-provinciales-territoriales et les questions de politique sociale, de même que sur leurs répercussions économiques et financières.

Développement économique et finances intégrées : Élaborer des politiques et donner des conseils stratégiques concernant les incidences financières des politiques et des programmes microéconomiques gouvernementaux, les propositions de financement de programmes, l'analyse des politiques sectorielles et la restructuration des sociétés d'État et d'autres portefeuilles privés.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le Ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les montants des crédits parlementaires ne correspondent pas en tous points aux sommes constatées dans les états financiers préparés selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les crédits sont établis en grande partie en fonction des besoins de trésorerie. Par conséquent, les montants constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques à ceux des crédits parlementaires. La note 3 des états financiers présente des données sommaires de rapprochement entre les deux méthodes de présentation.

b) Consolidation

Les présents états financiers incluent les comptes de Placements Épargne Canada, organisme de service spécial chargé du placement de titres sur le marché de détail. Les comptes de Placements

Épargne Canada ont été consolidés avec ceux du ministère des Finances Canada, et toutes les opérations ainsi que tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Le gouvernement du Canada a annoncé la dissolution de Placements Épargne Canada à compter de la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2007.

Les placements effectués dans les entreprises publiques sont inscrits au coût et ils ne sont pas consolidés.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le ministère des Finances Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est géré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles effectuées au sein du gouvernement du Canada.

d) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à l'écart entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés en cours d'exercice, à l'exclusion des revenus non disponibles comptabilisés par le Ministère. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

e) Droits de tirage spéciaux et opérations de change

Un droit de tirage spécial (DTS) est une réserve internationale créée par le Fonds monétaire international (FMI) afin de suppléer aux réserves internationales officielles des pays membres. La valeur des DTS est fondée sur un panier de quatre grandes devises, à savoir l'euro, le yen, la livre sterling et le dollar américain. La composition du panier est réexaminée tous les cinq ans afin de veiller à ce qu'il demeure représentatif des devises utilisées dans le cadre des transactions internationales et à ce que les facteurs de pondération attribués aux devises tiennent compte de leur importance relative par rapport aux systèmes des finances et du commerce internationaux.

Les transactions en devises et en DTS sont converties en leur équivalent en dollars canadiens en fonction des taux de change en vigueur au moment de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan.

Les pertes nettes résultant de transactions en devises sont incluses dans les charges des organisations financières internationales dans l'état des résultats.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

f) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où survient l'opération ou le fait sous-jacent qui donne lieu au revenu.

- Les intérêts sur les dépôts bancaires du receveur général sont constatés dans les revenus au moment où ils sont accumulés.
- Les chèques et mandats du receveur général ainsi que les chèques de comptes bancaires non encaissés de tous les ministères et organismes sont constatés dans les revenus du ministère des Finances Canada s'ils demeurent en circulation 10 ans après leur date d'émission.
- Les obligations échues et non réclamées sont constatées dans les revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la première éventualité.
- Les soldes bancaires non réclamés sont constatés dans les revenus si leur propriétaire n'y a pas touché depuis 20 ans.

g) Charges

Les charges sont consignées selon la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont inscrits aux charges lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, lorsque le gouvernement annonce qu'il a décidé de faire un transfert ponctuel, à condition que la loi habilitante ou l'autorisation d'effectuer le paiement ait été approuvée par le Parlement avant que les états financiers ne soient dressés.
- Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés et ils englobent les intérêts, l'amortissement des escomptes sur la dette, les primes et les commissions ainsi que les frais de service et d'émission.
- Les indemnités de congés annuels et compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

h) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de la fonction publique, régime multi-employeurs à prestations déterminées administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime sont passées en charges dans l'exercice au

cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés accomplissent le service nécessaire pour les gagner. Le coût des avantages sociaux accumulés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

i) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont présentés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Pièces de monnaie

Le stock de pièces de monnaie est évalué au moindre de son coût et de sa valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode du coût moyen.

k) Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations. Des réductions qui reflètent une baisse autre que temporaire de la juste valeur des titres sont incluses aux revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international sont inscrites au coût.

l) Investissements dans des sociétés d'État

Les investissements dans la Corporation d'investissements au développement du Canada sont inscrits au coût.

Le revenu des investissements dans les sociétés d'État inclut les dividendes de la Banque du Canada et de la Corporation de développement des investissements du Canada, qui sont constatés au moment où ils sont déclarés.

m) Autres prêts, placements et avances

Les souscriptions et les contributions sont inscrites au coût net des provisions.

Le ministère des Finances Canada n'obtient pas de rendement sur ses investissements et ne s'attend pas à un remboursement de capital, sauf s'il se retire de l'institution, ce qui est peu

Ministère des Finances Canada

Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

probable. Comme les modalités des souscriptions et des contributions sont favorables au point où en vertu de l'essence de l'opération, tout ou partie de l'investissement ressemble davantage à une subvention, l'investissement en entier est constaté dans les charges, au moyen d'une provision, au moment où il est effectué.

Les prêts et les avances sont inscrits dans un premier temps au coût et sont ensuite ajustés afin de faire état des conditions de faveur de ces prêts à long terme, à taux d'intérêt faibles ou nuls, et de tenir compte de la partie des prêts qui doit être remboursée au moyen de crédits éventuels.

Une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable des prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Pour les prêts consentis aux gouvernements nationaux, y compris ceux de pays en développement, la provision est établie d'après le relevé et l'évaluation par le gouvernement des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et l'évolution de la conjoncture économique des pays souverains débiteurs.

En ce qui concerne les prêts, les placements et les avances aux organisations internationales, une provision est établie en fonction de la possibilité de les recouvrer et des conditions avantageuses dont ils sont assortis

n) Instruments financiers dérivés

Le ministère des Finances Canada s'engage dans des accords d'échange de taux d'intérêt et de devises afin de faciliter la gestion de la structure de la dette.

Dans les swaps de taux d'intérêt, les contreparties échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe et à taux flottant, en fonction d'une valeur théorique exprimée en une seule devise. Dans les cas de swaps simultanés de taux et de devises, des montants de capital et des paiements d'intérêts à taux fixe et flottant sont échangés dans des devises différentes.

Dans le cas des accords d'échange de taux d'intérêt, le financement de taux d'intérêt fixes est converti à des taux variables selon les taux d'acceptation bancaire ou taux interbancaires offerts à Londres. Les swaps de devises servent surtout à échanger des titres d'emprunt du gouvernement libellés en dollars canadiens contre des obligations libellées en devises pour financer des avances en devises détenues dans le Compte du fonds des changes. Dans certains cas, les swaps de devises servent à convertir des emprunts en devises en emprunts en dollars américains.

Les swaps de devises sont initialement inscrits au coût et ensuite convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Pour les swaps de devises dans le cadre desquels

des emprunts sur le marché intérieur sont convertis en emprunts en devises, les gains ou pertes de change réalisés sont compensés par les différences de change sur les avances en devises au Compte du fonds des changes. Pour les swaps de devises dans le cadre desquels des emprunts en devises sont convertis en emprunts en dollars américains, les gains ou pertes de change réalisés sont compensés par les différences de change sur les emprunts en devises applicables.

Les intérêts payés et à payer qui sont reçus et à recevoir au titre de tous les instruments financiers dérivés sont inclus dans les intérêts sur la dette non échue

o) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon le type d'actif

p) Taxes et impôts à recevoir et à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Conformément à divers accords de perception fiscale, l'Agence du revenu du Canada administre et perçoit les impôts sur le revenu des particuliers, les impôts des sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente des Premières nations et la taxe sur les produits et services des Premières nations au nom de certaines administrations provinciales, territoriales et autochtones; Le ministère des Finances Canada verse ces taxes et impôts à l'administration concernée.

Les taxes et impôts à recevoir incluent les taxes et impôts à percevoir par l'Agence du revenu du Canada au nom des administrations provinciales, territoriales ou autochtones qui n'ont pas encore été versés au Ministère, et ils sont inscrits aux comptes débiteurs dans l'état de la situation financière. Les taxes et impôts à payer englobent les taxes et impôts qui n'ont pas encore été versés par le Ministère à l'administration provinciale, territoriale ou autochtone concernée.

Les taxes et impôts à recevoir et à payer incluent les cotisations établies par l'Agence du revenu du Canada et des estimations des cotisations non établies en fonction des espèces reçues, et ils comprennent les ajustements entre les taxes estimatives à recevoir et les taxes à payer d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les ajustements découlant de nouvelles cotisations.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

q) Dette non échue

Les primes et les escomptes sur la dette publique sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance des instruments d'emprunt respectifs. L'amortissement correspondant est inscrit dans les frais de la dette publique.

r) Autres passifs

Les dépôts des sociétés d'État qui ne portent pas intérêt et qui sont remboursables sont inscrits dans « Autres passifs ».

Le compte du Fonds des écoles publiques a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres mis de côté pour le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec.

Le compte du Fonds de réclamations à l'étranger a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire les sommes reçues du Séquestre des biens ennemis.

Le compte du Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources

s) Garanties d'emprunt

La provision de la Commission canadienne du blé et d'Exportation et développement Canada est établie d'après le relevé et l'évaluation par le gouvernement des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et l'évolution de la conjoncture économique des pays souverains débiteurs.

t) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. Dans la mesure où il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes accompagnant les états financiers.

u) Incertitude relative à la mesure

L'établissement des présents états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et

des charges dans les états financiers. Lorsque la direction prépare ses états, elle estime que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts en cours, les escomptes sur prêts en cours, les paiements de transfert aux provinces et aux territoires, le passif des indemnités de départ, ainsi que l'accumulation des taxes et impôts à recevoir et des taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les postes consignés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés sur la base du financement par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires utilisés :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	71 498 035	68 905 046
Ajustements des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Plus (moins) :		
Revenus non disponibles pour être dépensés	4 844 881	5 173 025
Établissement (suppression) d'une provision pour créances douteuses	76 414	(5 899)
Services fournis à titre gracieux	(18 774)	(16 841)
Stocks imputés aux charges de programmes	7 567	2 082
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 472)	(1 488)
Indemnités de départ	(609)	(1 066)
Ajustement de la provision pour garanties d'emprunt	372 463	1 349 527
Ajustement pour provision	-	3 960
Autres charges non imputées aux crédits :		
Paiement de transfert conformément à la <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i>	(3 233 000)	-
Paiement de transfert conformément à la <i>Loi d'exécution du budget de 2006</i>		3 985 500
Autres	(785)	2 926
	2 046 685	10 491 726
Ajustements aux postes sans effet sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Plus (moins) :		
Émission d'effets à payer au titre des souscriptions et des contributions à l'Association internationale de développement	318 270	318 270
Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	-	89 956
Encaissement d'effets émis à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6 498	15 106
Émission d'effets à payer au titre des souscriptions à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	-	9 157
Avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	5 000	4 500
Acquisition d'immobilisations corporelles	883	460
Avances à justifier	(26)	(21)
	330 625	437 428
Crédits de l'exercice en cours utilisés	73 875 345	79 834 200

b) Crédits octroyés et utilisés

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Crédits octroyés :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	102 606	92 332
Crédit 5 – Subventions et contributions	398 605	995 200
Crédit 10 – Paiements de transfert à des administrations territoriales	–	1 800 000
	501 211	2 887 532
Autorisations législatives :		
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	38 441 221	44 160 692
Frais de la dette publique	34 108 504	33 535 120
Émission d'effets à payer au titre des souscriptions et des contributions à l'Association internationale de développement	318 270	318 270
Encaissement des effets à payer à l'Association internationale de développement	318 270	239 741
Achats de pièces de monnaie	135 602	127 811
Pertes de change	120 555	542 320
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	11 761	12 445
Émission d'effets à payer au titre des souscriptions à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	–	9 157
Avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	5 000	4 500
Paiements de transfert à des organisations internationales	2 615	29 293
Autres autorisations législatives	2 166	1 690
Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international	–	89 956
Encaissement d'effets émis à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6 498	15 106
	73 470 462	79 086 101
Crédits inutilisés :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	(13 320)	(8 880)
Crédit 5 – Subventions et contributions	(83 008)	(330 553)
Crédit 10 – Paiements de transfert à des administrations territoriales	–	(1 800 000)
Crédit 15 – Paiements de transfert à des administrations territoriales	–	–
	(96 328)	(2 139 433)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	73 875 345	79 834 200

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits utilisés :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	81 558 938	78 341 464
Revenus non disponibles pour être dépensés	4 844 881	5 173 025
Variation de la situation nette du Trésor :		
Variation des actifs et des passifs :		
Dettes non échues	(7 363 967)	(6 456 404)
Comptes d'opérations de change	(3 351 577)	44 496
Comptes débiteurs	1 099 665	(3 496 740)
Comptes créditeurs et charges à payer	(626 634)	(2 000 088)
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale	409 956	2 316 393
Intérêts à payer	(341 432)	(201 524)
Autres prêts, placements et avances	209 735	208 536
Dettes échues	(17 214)	(27 510)
Pièces de monnaie	(7 567)	(2 082)
Effets à payer à des organisations internationales	(7 291)	76 792
Immobilisations corporelles	222	(1 679)
Autres passifs	(83 573)	86 551
Autres ajustements :		
Émission d'effets à payer au titre des souscriptions à l'Association internationale de développement	318 270	318 270
Établissement (suppression) d'une provision pour créances douteuses	76 414	(5 899)
Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI	—	89 956
Suppression de la provision pour garanties d'emprunt	372 463	1 349 527
Autres charges non imputées aux crédits en même temps :		
Paiement de transfert conformément à la <i>Loi d'exécution du budget de 2007</i>	(3 233 000)	—
Paiement de transfert conformément à la <i>Loi d'exécution du budget de 2006</i>		3 985 500
Autres ajustements	17 056	35 616
Total – Variation du Trésor	12 528 474	3 680 289
Crédits de l'exercice en cours utilisés	73 875 345	79 834 200

4. Charges

Le tableau suivant présente le détail des charges par catégorie :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Paiements de transfert :		
Provinces et territoires (note 4a)	41 674 221	40 175 192
Organisations internationales (note 4b)	560 069	939 560
Provision pour garanties d'emprunt	(372 463)	(1 349 527)
Organismes et institutions sans but lucratif	–	20
Total des paiements de transfert	41 861 827	39 765 245
Frais de la dette publique :		
Intérêts sur la dette non échue (note 4c)	21 182 870	21 130 905
Intérêts sur les autres passifs (note 4d)	12 831 346	12 303 426
Autres frais de la dette publique	94 288	100 789
Total des frais de la dette publique	34 108 504	33 535 120
Coût des pièces de monnaie canadiennes vendues	128 035	125 729
Dépenses de fonctionnement (note 4e)	121 483	110 953
Perte nette de change	46 112	–
Autres charges	202	20
Provision pour créances irrécouvrables (recouvrées)	–	(3 960)
Total des charges	76 266 163	73 533 107

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

a) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires sont versés conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, à la *Loi d'exécution du budget* et à d'autres autorisations législatives.

Durant l'exercice clos le 31 mars, les paiements de transfert aux provinces et aux territoires ont inclus les suivants :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Paiements de péréquation	11 535 064	10 917 000
Financement des territoires	2 118 264	2 029 000
Transfert canadien en matière de santé	20 139 876	19 000 000
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	8 500 000	8 225 000
Projet de loi C-52 (<i>Loi d'exécution du budget</i>)		
Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques	1 519 000	–
Fonds de la fiducie de transition	614 100	–
Fond en fiducie pour les garanties de délais relatives aux temps d'attente pour les patients	612 000	–
Paiement aux Territoires du Nord-Ouest	54 400	–
Paiement à l'Ontario	400 000	–
Forêt pluviale du Grand Ours – Colombie-Britannique	30 000	–
Paiement au Yukon	3 500	–
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3 177 016)	(2 731 180)
Recouvrement au titre des allocations aux jeunes	(706 788)	(596 447)
Subventions législatives	31 821	31 819
Projet de loi C-48 (<i>Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements</i>)		
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	–	900 000
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	–	1 000 000
Fiducie pour le logement abordable	–	1 400 000
Total des paiements de transfert aux provinces et aux territoires	41 674 221	40 175 192

b) Paiements de transfert à des organisations internationales

Les paiements de transfert versés à des organisations internationales comprennent les éléments suivants :

- les souscriptions et les contributions à l'Association internationale de développement;
- les contributions à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international;
- les subventions et les contributions qui servent à compenser les créanciers canadiens, dont les rentrées prévues de pays débiteurs ont été réduites par la participation du Canada au Club de Paris ou à des accords de réduction du service de la dette, et à contribuer aux efforts internationaux visant à alléger le fardeau d'endettement des pays les plus pauvres.

c) Intérêts sur la dette non échue

Les intérêts sur la dette non échue incluent les intérêts imputés, l'amortissement des escomptes et des primes sur la dette ainsi que l'intérêt net sur les échanges de devises et de taux d'intérêt.

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur la dette intérieure :		
Bons du Trésor	4 691 568	3 443 821
Obligations négociables	15 031 258	16 132 630
Titres placés sur le marché de détail	719 613	651 554
Obligations non négociables	214 531	322 831
Billets à ordre	205	824
	20 657 175	20 551 660
Intérêts sur la dette extérieure :		
Obligations négociables (dollars américains et euros)	337 743	417 008
Billets du Canada (yens)	9 267	13 182
Bons du Canada (dollars américains)	105 711	80 074
Eurobillets à moyen terme (dollars américains et euros)	72 974	68 981
	525 695	579 245
Total des intérêts sur la dette non échue	21 182 870	21 130 905

d) Intérêts sur les autres passifs

Le Ministère finance l'intérêt sur les comptes à des fins déterminées portant intérêt qui sont créés par tous les ministères et organismes, y compris les comptes de pension de retraite et les comptes de convention de retraite créés au profit des employés de la fonction publique et des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, le Compte du Régime de pensions du Canada, le fonds d'assurance-emploi et d'autres comptes.

Parmi les intérêts sur les autres passifs, mentionnons les intérêts de comptes à des fins déterminées et les intérêts sur les droits de tirage spéciaux.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

Durant l'exercice clos le 31 mars, les intérêts sur les autres passifs ont inclus les intérêts suivants :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Comptes de pension de retraite	10 446 077	10 500 352
Fonds d'assurance-emploi	1 912 249	1 323 562
Autres comptes à fins déterminées	296 846	307 206
Comptes de convention de retraite	115 416	113 160
Allocations de droits de tirages spéciaux	51 758	37 994
Compte du Régime de pensions du Canada	9 000	21 152
Total des intérêts sur les autres passifs	12 831 346	12 303 426

e) Dépenses de fonctionnement

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Traitement et salaires	70 817	66 431
Contributions aux régimes d'avantages sociaux (note 18)	11 761	12 446
Services professionnels et spéciaux	14 813	13 135
Locaux	9 718	9 762
Transport et télécommunications	4 972	5 079
Matériel et outillage	3 081	615
Amortissement des immobilisations corporelles	1 472	1 488
Services d'information	3 747	920
Réparations et entretien	542	598
Location	560	479
Total des dépenses de fonctionnement	121 483	110 953

5. Revenus

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Revenus de placement :		
Dividendes de la Banque du Canada	1 983 529	1 735 610
Dividendes de la Corporation de développement des investissements du Canada	156 000	199 000
Compte du fonds des changes	1 765 275	1 394 534
Intérêts sur les souscriptions au Fonds monétaire international (FMI)	22 753	49 896
Intérêts sur les prêts	219 243	227 105
Total des revenus de placement	4 146 800	3 606 145
Gain net de change	-	545 999
Ventes de pièces de monnaie canadiennes	226 843	212 942
Intérêts sur les dépôts bancaires	351 230	212 138
Autres revenus	41 182	48 711
Intérêts sur les prêts – Société immobilière du Canada limitée	2 073	2 126
Total des revenus	4 768 128	4 628 061

6. Comptes débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des comptes débiteurs :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Comptes débiteurs – Externes	46	67
Comptes débiteurs – Autres ministères et organismes	27 012	20 725
Revenus de placement accumulés	400 266	384 733
Dépôts en transit au receveur général	4	373
Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale	6 349 774	7 470 869
Total des comptes débiteurs	6 777 102	7 876 767

7. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent la plus grande composante des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada; ils sont constitués des éléments suivants :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	42 907 495	39 202 354
Revenus nets accumulés dans le Compte du fonds des changes	1 765 245	1 733 853
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (note 7a)	44 672 740	40 936 207
Souscriptions au Fonds monétaire international (note 7b)	11 105 783	10 672 893
Effets à payer au Fonds monétaire international (note 7c)	(10 241 599)	(9 471 102)
Allocations de droits de tirage spéciaux (note 7d)	(1 358 825)	(1 311 476)
Total du Compte du fonds des changes	44 178 099	40 826 522
Valeur marchande	44 058 945	40 765 334

a) Compte du fonds des changes

Le Compte du fonds des changes est un portefeuille d'actifs en devises liquides géré activement, qui permet au gouvernement du Canada de maintenir des liquidités en devises et d'intervenir au besoin sur le marché des changes afin de favoriser le maintien de conditions favorables pour le dollar canadien. Il relève de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Ses actifs englobent des sommes en espèces et des dépôts à court terme, des titres négociables, des droits de tirage spéciaux et de l'or.

Le plafond des avances est fixé à 60 milliards de dollars en vertu d'un décret daté du 25 avril 2001. Les devises sont financées par le produit de la dette en devises émise et de la dette intérieure convertie en dette en devises au moyen de swaps de devises.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	1 925 167	4 238 533
Dépôts détenus aux termes d'accords de pension	2 540 120	2 277 600
Titres négociables	38 462 632	32 855 313
Droits de tirage spéciaux	1 126 655	1 064 960
Or	6 653	6 421
Intérêts courus et autres créances	611 513	493 380
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	44 672 740	40 936 207

b) Souscriptions au Fonds monétaire international (FMI)

Le Fonds monétaire international (FMI) est une organisation internationale qui compte 184 pays membres et dont le fonctionnement est régi par ses statuts. Il détient une réserve importante de liquidités ou de ressources constituées de devises nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux ainsi que d'autres devises internationales largement répandues qui lui sont fournies par ses membres et qu'il met à la disposition des pays membres afin de les aider à financer des problèmes temporaires de balance des paiements.

Quand ils adhèrent au FMI et par suite de révisions périodiques des quotes-parts, les pays membres obtiennent une quote-part qui est fondée, de façon générale, sur leur taille relative au sein de l'économie mondiale.

Les quotes-parts sont sous forme de droits de tirage spéciaux, et elles déterminent la souscription, le droit de vote et l'accès aux fonds du FMI auxquels un pays a droit, ainsi que sa part des allocations de droits de tirage spéciaux (DTS). La souscription correspond à la quote-part et elle est payable en entier au FMI. Jusqu'au quart de la souscription est payé sous forme de devises largement répandues (comme le dollar américain, l'euro, le yen ou la livre sterling) ou de DTS. Les trois quarts qui restent sont versés dans la devise du pays.

c) Effets à payer au Fonds monétaire international

Au moins 25 p. 100 de la quote-part du Canada est détenue par le FMI dans un dépôt en dollars canadiens à la Banque du Canada. Le reste des avoirs du FMI en dollars canadiens est sous forme de billets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés par le FMI sous réserve de ses exigences concernant les devises canadiennes.

d) Allocations de droits de tirages spéciaux

Le FMI attribue des DTS aux pays qui participent aux activités du département des droits de tirage spéciaux du FMI.

Les allocations de DTS sont remboursables au FMI si elles sont annulées par le Conseil des gouverneurs du FMI, si le département des droits de tirage spéciaux est liquidé, si le FMI est

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

liquidé ou si le Canada choisit de se retirer du FMI ou de mettre fin à sa participation aux activités du département des droits de tirage spéciaux.

Les DTS du Canada se chiffrent à 779,3 millions de DTS

8. Investissement des sociétés d'État

Le ministère des Finances Canada détient en propriété exclusive deux sociétés d'État : la Banque du Canada et la Corporation de développement des investissements du Canada.

Au 31 mars, l'investissement, au coût, est composé des éléments suivants:

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Banque du Canada (note 8a)	5 920	5 920
Corporation de développement des investissements du Canada (note 8b)	395 658	395 658
Total de l'investissement dans des sociétés d'État	401 578	401 578

a) Banque du Canada

La Banque du Canada est une société d'État détenue en propriété exclusive, établie par la *Loi sur la Banque du Canada* pour réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale et pour atténuer, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'œuvre, autant que possible dans le cadre de l'activité monétaire, et pour favoriser globalement la prospérité économique et financière du Canada.

Parmi les responsabilités de la Banque du Canada, mentionnons la politique monétaire du Canada, les billets de banque, le système financier, la gestion de fonds et le placement de titres sur le marché de détail; en outre, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elle est l'agent financier du gouvernement du Canada.

Le ministère des Finances Canada détient 100 000 actions ayant une valeur nominale de 50 \$ chacune. Le solde de 920 000 \$ représente la prime payée relativement à l'achat, en 1938, des actions détenues par le public.

b) Corporation de développement des investissements du Canada

La Corporation de développement des investissements du Canada est une société d'État en propriété exclusive constituée conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son mandat actuel consiste à mettre fin à ses opérations en se dessaisissant des actifs qui lui restent de manière ordonnée et à se préparer en vue d'une éventuelle liquidation. La Corporation détient en propriété exclusive Canada Eldor Inc. et la Société de gestion Canada Hibernia.

Le ministère des Finances Canada détient 101 actions ordinaires ayant une valeur nominale. Le reste de l'investissement représente le surplus d'apport du Ministère de la Société de gestion Canada Hibernia

c) Office d'investissement du régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, L.C. 1997, ch. 40. Son mandat consiste à investir les actifs du Régime de pensions du Canada dans le but de satisfaire aux obligations à l'égard des cotisants et des bénéficiaires, telles qu'elles sont définies dans le Régime.

Le ministère des Finances Canada a acheté 10 actions de la société à 10 \$ chacune, ce qui représente 100 p. 100 des actions en circulation.

9. Autres prêts, placements et avances

Les autres prêts, placements et avances, par catégorie, sont les suivants :

	Valeur nominale	Escomptes	Provisions	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
(en milliers de dollars)					
Sociétés d'État					
Effets à recevoir de la Société immobilière du Canada Limitée (note 9a)	63 604	(16 210)	–	47 394	38 864
Effets à recevoir de Parc Downsview Park Inc.	19 000	(17 304)	–	1 696	1 604
	<u>82 604</u>	<u>(33 514)</u>	<u>–</u>	<u>49 090</u>	<u>40 468</u>
Administrations provinciales et territoriales					
Paiements de transfert en trop recouvrables (note 9b)	4 514 185	(681 010)	–	3 833 175	4 023 328
Paiements en trop recouvrables de taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale (note 9c)	994 639	(190 329)	–	804 310	896 125
Prêts à des office du développement municipal et des prêts aux municipalités (note 9d)	648	–	–	6488	1 809
Prêts au Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (note 9e)	2 900	–	(2 900)	–	–
	<u>5 512 372</u>	<u>(871 339)</u>	<u>(2 900)</u>	<u>4 638 133</u>	<u>4 921 262</u>

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

	Valeur nominale	Escomptes	Provisions	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
Organisations internationales					
Souscriptions à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (note 9f)	249 622	–	(249 622)	–	–
Souscriptions à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (note 9g)	385 453	–	(385 453)	–	–
Souscriptions à la Société financière internationale (note 9h)	93 917	–	(93 917)	–	–
Souscriptions à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (note 9i)	12 391	–	(12 391)	–	–
Prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (note 9j)	365 315	–	–	365 315	300 543
Avances au Fonds pour l'environnement mondial (note 9k)	10 000	–	(10 000)	–	–
Souscriptions et contributions à l'Association internationale de développement (note 9l)	7 493 378	–	(7 493 378)	–	–
	<u>8 610 076</u>	<u>–</u>	<u>(8 244 761)</u>	<u>365 315</u>	<u>300 543</u>
Autres organisations					
Investissement dans le portefeuille de prêts acquis de la Banque Commerciale du Canada (note 9m)	43 132	–	(43 132)	–	–
	<u>43 132</u>	<u>–</u>	<u>(43 132)</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Total des autres prêts, placements et avances	<u>14 248 184</u>	<u>(904 853)</u>	<u>(8 290 793)</u>	<u>5 052 538</u>	<u>5 262 273</u>

a) Société immobilière du Canada

La Société immobilière du Canada limitée a été constituée en 1956 en vertu de la *Loi sur les compagnies* et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle a acquis une participation dans un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement, en contrepartie de l'émission de billets qui ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux

d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été comptabilisés à leur valeur actualisée.

b) Paiements de transfert en trop recouvrables

Ces montants représentent des paiements en moins ou en trop au titre des droits de péréquation des provinces en vertu de la *Loi constitutionnelles de 1867*, de la *Loi constitutionnelles de 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Les moins-payés ne produisent pas d'intérêts et sont versés lors d'exercices ultérieurs.

c) Paiements en trop recouvrables de taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements, qui ne portent pas intérêt, doivent s'étendre sur une période de dix ans ayant débuté en 2004-2005.

d) Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et aux municipalités afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 5,25 p. 100 à 5,625 p. 100 par année, et ils sont remboursables sous forme de versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} juillet 2008.

e) Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités dans le but d'appuyer la création d'emploi. Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 p. 100 à 9,5 p. 100 par année, et ils sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance. Ces prêts sont entièrement provisionnés.

f) Banque européenne pour la reconstruction et le développement

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit 68 000 actions du capital autorisé de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement évaluées à 828,6 millions de dollars américains. La souscription du Canada au capital appelé représente seulement 26 p. 100 environ du total, soit 216,2 millions de dollars américains. Le solde est sujet à appel, ce qui signifie que l'institution peut demander les fonds dans le cas, peu probable, où elle en aurait besoin pour s'acquitter de ses obligations financières envers ses créanciers obligataires. Les versements pour la souscription au capital sont autorisés par la Loi. Chaque versement à la BERD comprend à la fois des espèces et un billet.

Au 31 mars 2007, le Canada détenait un capital appelé évalué à 216 197 668 \$ US (soit le même montant qu'en 2006). Le passif éventuel du Canada au titre du capital sujet à appel est évalué à 612 420 000 \$ US.

Ministère des Finances Canada

Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

g) Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

Ce compte sert à inscrire les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ces souscriptions étant autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* ainsi que par diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit 44 795 actions. La valeur totale de ces actions est de 5 403,8 millions de dollars américains, dont 319,6 millions, puis encore 16,4 millions, ont été appelés. Le solde constitue le capital sujet à appel, c'est-à-dire le capital qui peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada à ce titre est évalué à 5 069 millions de dollars américains.

h) Société financière internationale

Ce compte sert à inscrire les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, ces souscriptions étant autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* ainsi que par diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit 81 342 actions, dont la valeur totale s'établit à 81,3 millions de dollars américains. La totalité de ce capital a été appelé.

i) Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte sert à inscrire les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, ces souscriptions étant autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et par diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56,5 millions de dollars américains, dont 10,7 millions ont été appelés. Le solde constitue le capital sujet à appel, c'est-à-dire le capital qui peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada relativement aux actions en question se chiffre à 45,8 millions de dollars américains.

j) Fonds monétaire international – Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Ce compte sert à inscrire le prêt consenti au Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays à faible revenu et qui croulent sous le poids de leur dette, ainsi que cela est autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et par diverses lois de crédits. Le prêt autorisé aux termes de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est établi à 550 millions de dollars ou à tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté le plafond à 700 millions de DTS.

Au 31 mars 2007, le Canada avait consenti un prêt total de 700 000 000 DTS (soit le même montant qu'en 2006) à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 490 490 901 DTS (contre 481 008 625 DTS en 2006) ont été remboursés. Le solde impayé de 209 509 099 DTS (218 991 375 DTS en 2006) a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,74367 \$ CAN).

k) Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte sert à inscrire le financement destiné à une facilité de financement environnemental dans les pays en développement au titre de l'ozone, des changements climatiques, de la biodiversité et des eaux internationales, ainsi que cela est autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt, qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, les avances au Fonds pour l'environnement mondial s'établissaient à 10 000 000 \$ CAN.

l) Association internationale de développement

Ce compte sert à inscrire les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), ces contributions et souscriptions étant autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à consentir des prêts aux pays en développement les plus démunis dans le but d'appuyer leur développement. Les modalités sont très favorables – les prêts sont sans intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans, et un délai de grâce de 10 ans est prévu. Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt, qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont compris une participation sous forme d'effets à payer.

Au 31 mars 2007, la participation totale du Canada à l'AID s'établissait à 7 493,3 millions de dollars canadiens (comparativement à 7 175,1 millions en 2006).

m) Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada à titre de participation du gouvernement dans le groupe de soutien en vertu de la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement au portefeuille de prêts acquis de la Banque, à quoi s'ajoute l'achat d'obligations en circulation auprès des détenteurs actuels.

n) Avances à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada

Des avances portant intérêt ont été consenties dans le but d'assumer le coût de fonctionnement de l'Agence, conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. Ces avances ont été remboursées en totalité au cours de l'exercice.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

10. Immobilisations corporelles

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts (entrée)	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en milliers de dollars)					
Machines et matériel	10 379	1 705	79	(837)	11 326
Véhicules automobiles	127	24	–	(50)	101
Améliorations locatives	1 150	–	–	(911)	239
Biens en construction	889	–	–	(495)	394
	12 545	1 729	79	(2 293)	12 060

Amortissement accumulé					
	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en milliers de dollars)					
Machines et matériel	8 063	1 110	6	(973)	8 206
Véhicules automobiles	88	16	–	(37)	67
Améliorations locatives	624	346	–	(731)	239
Biens en construction	–	–	–	–	–
	8 775	1 472	(6)	(1 741)	8 512

	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
(en milliers de dollars)		
Machines et matériel	3 120	2 316
Véhicules automobiles	34	39
Améliorations locatives	–	526
Biens en construction	394	889
	3 548	3 770

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élèvent à 1,472 million de dollars (contre 1,488 million en 2006).

11. Crédoeurs et charges à payer

	2007	2006
(en milliers de dollars)		
Crédoeurs – externes	3 266 715	3 353 963
Provision pour garanties (note 20)	500 037	872 500
Crédoeurs – autres ministères et organismes	284 829	452 041

Vacances à payer	4 714	5 034
Total – Crédeurs et charges à payer	4 056 295	4 683 538

12. Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Au 31 mars, les taxes et impôts à payer aux provinces, aux territoires et aux administrations autochtones au titre des taxes et impôts à percevoir aux termes d'accords de perception fiscale étaient répartis comme suit :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers	3 392 512	3 908 207
Impôt des sociétés	2 626 344	1 812 314
Taxe de vente harmonisée	402 494	291 092
Taxe de vente des Premières nations	613	423
Taxe sur les produits et services des Première nations	370	341
Total – Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale	6 422 333	6 012 377

13. Intérêts à payer

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Titres sur le marché de détail	2 974 153	3 250 827
Obligations intérieures	4 183 917	4 259 781
Obligations libellées en devises	249 213	238 107
Total – Intérêts à payer	7 407 283	7 748 715

14. Effets à payer à des organisations internationales

Des billets à vue ne portant pas intérêt sont émis en remplacement d'espèces aux fins des souscriptions et contributions à des organisations internationales. Les billets sont présentés pour encaissement selon les modalités prévues par les ententes pertinentes.

Voici quel était l'encours de ces effets au 31 mars :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement – dollars américains (note 9f)	10 097	17 023
Banque internationale pour la reconstruction et le développement – dollars américains (note 9g)	27 690	28 012
Agence multilatérale de garantie des investissements – dollars américains (note 9i)	3 704	3 747
Association internationale de développement (note 9l)	318 270	318 270
Total – Effets à payer à des organisations internationales	359 761	367 052

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

15. Dette échue

On entend par dette échue la dette qui est arrivée à échéance mais qui n'a pas encore été remboursée. La dette échue qui n'a pas été remboursée quinze ans après la date d'échéance ou cinq ans après que la date de l'appel est constatée dans l'état des résultats à titre de revenu.

Voici quel était le montant de la dette échue au 31 mars :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Bons du Trésor (échus de 1977 à 1996)	591	591
Obligations négociables (échues de 1992 à 2007)	17 049	17 514
Titres sur le marché de détail (échus de 1992 à 2007)	91 321	108 070
Total – Dette échue	108 961	126 175

16. Dette non échue et autres effets financiers

i. Dette non échue

Le Ministère emprunte sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers au nom du gouvernement du Canada.

La dette intérieure est constituée de bons du Trésor, d'obligations négociables, de titres au détail et d'obligations non négociables émises à l'intention de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

La dette extérieure est constituée d'obligations négociables libellées en dollars américains et en euros, de billets du Canada libellés en yens, de bons du Canada libellés en dollars américains et d'eurobillets à moyen terme libellés en dollars américains, en yens et en euros. Les obligations négociables incluent des obligations prises en charge par le Ministère le 5 février 2001 à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Les obligations négociables libellées en dollars de la Nouvelle-Zélande et les eurobillets à moyen terme en yens ont été convertis en passifs libellés en dollars américains au moyen de swaps de devises.

Le solde des bons du Trésor au 31 mars 2007 se compose d'émissions à échéances irrégulières (valeur de 16 200 millions de dollars) et d'émissions de bons du Trésor à trois mois (36 800 millions), à six mois (28 600 millions) et à 364 jours (52 500 millions).

Les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au détenteur; les intérêts courus sont calculés jusqu'à la fin du mois précédent (aucun montant d'intérêt n'est accordé si le remboursement survient dans les trois mois suivant la date d'émission).

Les obligations et les billets non négociables sont des titres d'emprunt portant intérêt; ils sont émis par le gouvernement du Canada exclusivement à l'intention du Fonds de placement du

Régime de pensions du Canada (RPC); ils sont rachetables à leur valeur nominale, plus les intérêts courus.

Les bons du Canada sont des titres d'emprunt à court terme émis par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis dans le cadre du programme d'emprunts en devises du gouvernement. Ils constituent une autre source de fonds américains à court terme.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne selon le taux de change de clôture au 31 mars 2007.

Les billets du Canada sont émis par le gouvernement du Canada dans le cadre de son programme d'emprunts en devises. Ils fournissent au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme. Le solde de fin d'exercice des billets du Canada a été converti en monnaie canadienne selon le taux de change de clôture des devises pertinentes au 31 mars 2007.

Les eurobillets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires européens dans le cadre de son programme d'emprunts en devises, fournissant ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme. Le solde de fin d'exercice des eurobillets à moyen terme a été converti en monnaie canadienne selon le taux de change de clôture des devises pertinentes au 31 mars 2007.

Voici quel était l'encours des différents titres au 31 mars :

	Valeur nominale	Escomptes non amortis (primes)	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
(en milliers de dollars)				
Dettes intérieures				
Bons du Trésor	134 100 000	(1 568 140)	132 531 860	130,230,290
Obligations négociables	257 909 160	(5 081 326)	252 827 834	256 492 455
Titres sur le marché de détail	15 175 014	–	15 175 014	17 342 186
Obligations non négociables	1 742 344	–	1 742 344	3 094 626
Billets à ordre	–	–	–	7 561
	<u>408 926 518</u>	<u>(6 649 466)</u>	<u>402 277 052</u>	<u>407 167 118</u>
Dettes extérieures				
Obligations négociables	6 652 578	(502)	6 652 076	7 598 793
Billets du Canada	489 950	501	490 451	497 009
Bons du Canada	1 847 360	(10 440)	1 836 920	4 703 406
Eurobillets à moyen terme	1 627 701	500	1 628 201	1 502 792
	<u>10 617 589</u>	<u>(9 941)</u>	<u>10 607 648</u>	<u>14 302 000</u>
	<u>419 544 107</u>	<u>(6 659 407)</u>	<u>412 884 700</u>	<u>421 469 118</u>
Moins : titres détenus par le gouvernement			–	(50 000)
Moins : titres détenus pour le remboursement d'emprunts en devises non échus			(245 382)	(248 320)

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

	Valeur nominale	Escomptes non amortis (primes)	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
			412 639 318	421 170 798
Réévaluation des swaps de devises (débiteurs : 35 561 484 \$; créditeurs : 34 470 570 \$)			(1 090 914)	(2 258 427)
			411 548 404	418 912 371
Valeur marchande			449 977 772	460 249 498

Les échéances contractuelles de la dette non échue par devises dans les cinq prochaines années sont les suivantes (valeur nominale) :

Échéance	Dollars canadiens ¹	Dollars américains ²	Yens ³	Euros ⁴	Total
(en milliers de dollars)					
2008	163 436 971	2 215 675	-	85 301	165 737 947
2009	32 498 728	2 886 500	489 950	3 154 466	39 029 644
2010	20 822 669	182 306	-	1 542 400	22 547 375
2011	19 491 730	-	-	-	19 491 730
2012	21 547 208	-	-	-	21 547 208
2013 et années suivantes	151 129 212	60 991	-	-	151 190 203
	408 926 518	5 345 472	489 950	4 782 167	419 544 107

Les taux d'intérêt effectifs moyens annuels sont les suivants :

	2007	2006
	(p. 100)	
Bons du Trésor	4.20	3.52
Obligations négociables – en dollars canadiens	5.24	5.26
Titres sur le marché de détail	3.54	3.84
Obligations non négociables	10.37	10.02
Obligations négociables – en devises	5.14	5.13
Bons du Canada	5.11	4.63
Effets en devises	3.92	3.85

ii. Instruments financiers dérivés

a) Accords de swap

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes ou variables, et elle est libellée en dollars canadiens et en dollars américains. Le gouvernement a conclu des swaps de taux d'intérêt et de devises, ce qui lui permet de gérer plus facilement la structure de sa dette. Dans le cas d'un swap de devises, on convertit un financement selon un taux d'intérêt fixe en financement à taux variable rattaché aux taux d'acceptation bancaire d'après le taux interbancaire offert à Londres (TIOL). Si le swap porte sur des devises, des emprunts en dollars canadiens ou dans d'autres devises sont convertis en dollars américains ou en d'autres devises, à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Habituellement, les positions de swap du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance. Le gouvernement ne conclut pas de swaps à des fins spéculatives.

L'intérêt payé ou à payer et l'intérêt reçu ou à recevoir sur toutes les opérations de swap sont constatés à titre de frais de la dette publique. Les profits ou pertes non réalisés qui sont attribuables aux fluctuations de la valeur des devises faisant l'objet des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et sont constatés à titre de revenus sur opérations de change dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

Voici en quoi consistaient les swaps et les montants contractuels ou nominaux de référence au 31 mars 2007:

Échéance	2007		2006	
	Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises	Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises
	(en milliers de dollars)			
2007	–	–	–	2 346 928
2008	29 269	5 452 725	29 609	2 983 471
2009	1 385 520	2 705 375	1 401 600	2 653 411
2010	–	3 577 985	–	3 380 298
2011	–	2 743 881	–	2 571 392
2012	–	2 261 822	–	1 399 661
2013 et années suivantes	–	16 313 993		10 881 744
	1 414 789	33 055 781	1 431 209	26 216 905

b) Risque de crédit inhérent aux accords de swap

Aux fins de gérer le risque de crédit auquel il est exposé, le gouvernement traite principalement avec des institutions financières ayant une cote de solvabilité établie par au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Moody's ou Standard & Poor's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord, l'institution doit avoir une cote de solvabilité égale ou supérieure à A-.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

Le risque de crédit du gouvernement n'est pas concentré de façon significative auprès d'une institution donnée, et le gouvernement ne prévoit aucune perte de crédit relativement aux accords de swap.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des accords de swap en fonction des cotes attribuées par Standard & Poor's:

	2007	2006
Standard & Poor's		
	(en milliers de dollars)	
AA+	9 649 000	2 896 000
AA	6 170 000	5 855 000
AA-	16 085 570	13 593 114
A+	2 393 000	5 304 000
A	173 000	—
	34 470 570	27 648 114

c) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Les justes valeurs correspondent aux estimations de l'État et sont généralement calculées d'après les conditions du marché (lorsqu'il existe un marché) à un moment particulier. On fait l'hypothèse que la juste valeur d'un instrument à court terme ou d'un instrument non négociable équivaudra en gros à sa valeur comptable. La juste valeur ne concordera peut-être pas avec la conjoncture du marché dans l'avenir ni avec les valeurs réelles que l'on obtiendrait si l'instrument correspondant était transigé sur le marché. Les calculs présentent une dimension subjective et sont entourés de l'incertitude inhérente à l'impossibilité de prévoir les événements qui surviendront dans l'avenir.

	2007			2006		
	(en milliers de dollars)					
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Comptes d'opérations de change	44 178 099	44 058 945	-119 154	40 826 522	40 765 334	-61 188
Dette non échue	411 548 404	449 977 772	38 429 368	418 912 371	460 249 498	41 337 127

d) Juste valeur des instruments financiers – Instruments financiers dérivés

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence au 31 mars :

	2007		2006	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
(en milliers de dollars)				
Swaps de taux d'intérêt et de devises	34 470 570	1 734 309	27 648 114	2 717 742

La juste valeur des accords de swap correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les montants en question sont calculés à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces accords, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, le gouvernement recevrait ou verserait un montant selon que la juste valeur est positive ou négative.

iii. Gestion du risque de change et analyse de sensibilité à ce risque

Aux fins de gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de taux de change, on a recours à une stratégie consistant à faire correspondre la structure par échéances et les devises des actifs du Compte du fonds des changes (CFC) avec les emprunts en devises connexes du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2007, il existait une telle correspondance entre les actifs du CFC et les passifs servant à leur financement – ce qui signifie que la plupart des fluctuations de prix auraient une incidence égale sur les deux parties du bilan. Dans le cas des actifs associés au Fonds monétaire international, la correspondance est partielle, car ces actifs sont sous forme de droits de tirage spéciaux.

Les actifs et passifs en devises du gouvernement du Canada sont détenus principalement dans trois portefeuilles, selon qu'ils sont libellés en dollars américains, en euros ou en yens. Au 31 mars 2007, une appréciation de 1 p. 100 du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et au yen se serait traduit par des pertes de change de 19 millions et de 4 millions de dollars, étant donné l'absence de correspondance entre, dans le premier cas, les actifs et les passifs libellés en dollars américains et, dans le second, les passifs et les actifs libellés en euros. Au 31 mars 2007, toujours dans l'optique du risque de change, il y avait correspondance au niveau du portefeuille d'actifs et de passifs en yens.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

17. Autres passifs

Voici en quoi consistent les autres passifs :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Dépôts		
Canada Eldor Inc. (note 17a)	43 500	53 500
Société de gestion Canada Hibernia (note 17b)	78 478	74 740
Dépôts en garantie (note 17c)	–	77 311
	121 978	205 551
Autres passifs		
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec (note 17d)	2 678	2 678
Fonds de réclamations à l'étranger (note 17e)	179	179
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale (note 17f)	2 861	2 861
Total – Autres passifs	124 839	208 412

Les dépôts de deux filiales en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada ne portent pas intérêt et sont remboursables. Le dépôt en garantie a été reçu à titre de mesure de soutien du crédit aux termes d'une entente de garantie; il porte des intérêts au taux préférentiel moins 0,5 p. 100.

a) Canada Eldor Inc. – Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il s'agit de fonds à fins particulières qui servent à assumer les frais engagés lors de la vente de sociétés d'État ainsi qu'à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément aux contrats d'acquisition, sans oublier les coûts engagés par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à de telles ventes.

b) Société de gestion Canada Hibernia – Fonds de réserve pour abandon

Ce compte a été établi pour inscrire les sommes devant être utilisées aux fins d'acquitter les coûts d'abandon lorsque l'on cessera l'exploitation du gisement Hibernia.

c) Dépôts de garantie – Swaps

Ce compte a été établi pour inscrire les espèces qui ont été reçues à titre de mesure de soutien au crédit aux termes d'une entente de garantie conclue avec une institution financière. Le montant en question a été remboursé en entier en juin 2006.

d) Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres qui a été réservé pour le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut-Canada et le Bas-Canada – maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889,00 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 p. 100, et ils sont imputés aux intérêts sur la dette publique.

e) Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des deniers reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les gains provenant des biens, b) toutes les sommes reçues des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1^{er} avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada. Est également inscrit dans ce compte le paiement des réclamations soumises, y compris le paiement des dépenses engagées pour la vérification des réclamations et la présentation de rapports à leur sujet.

f) Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et aussi : a) les paiements aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) le versement d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (décret CP 1958-1467, 23 octobre 1958); c) les dépenses engagées pour la vérification des réclamations et la présentation de rapports à leur sujet. La Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des Canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être accordés à même ce fonds ou tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables sur ce compte.

18. Avantages sociaux

a) Prestations de pension

Les employés du Ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de pension s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives où ces gains ont été les plus élevés. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et elles sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges à ce titre ont totalisé 8 668 milliers de dollars en 2006-2007 (comparativement à 9 210 milliers de dollars en 2006), soit environ 2,2 fois (2,6 fois en 2006) les cotisations versées par les employés.

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

La responsabilité du Ministère relativement à ce régime se limite à verser des cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime.

b) Indemnités de départ

Le ministère accorde des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici à combien se chiffraient les indemnités de départ au 31 mars:

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Obligations au titre des prestations constituées – solde d'ouverture	12 995	11 929
Charge pour l'année	2 019	2 438
Indemnités versées pendant l'année	(1 410)	(1 372)
Obligations au titre des prestations constituées – solde de clôture	13 604	12 995

19. Avoir

Le ministère des Finances du Canada inclut dans ses revenus et charges les opérations rattachées à certains autres passifs consolidés. Les lois du Canada exigent que le gouvernement du Canada garde en réserve les revenus tirés de ces comptes et que les charges afférentes soient imputées sur ces revenus.

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Avoir, à l'exclusion des autres passifs consolidés	(373 853 054)	(383 932 731)
Autres passifs consolidés:		
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Norbanque (note 19a)	246 223	246 223
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement (note 19b)	45	45
	246 268	246 268
Avoir	(373 606 786)	(383 686 463)

a) Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Norbanque

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues à même les sommes recouvrées par suite de la liquidation de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Ces sommes servent à payer les réclamations de déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de

placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*.

b) Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

Ce compte a été établi conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* aux fins du paiement des pertes éventuelles subies par les souscripteurs de titres du gouvernement du Canada qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

20. Passif éventuel

a) Contentieux

Il arrivera que le ministère des Finances du Canada, dans le cours normal de ses activités, devienne partie à des actions en justice. Certains passifs éventuels peuvent alors devenir des passifs réels si une ou plusieurs situations se produisent ou ne se produisent pas dans l'avenir. Dans la mesure où il est probable qu'une situation donnée se produise ou non, et où l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est inscrite aux états financiers du Ministère.

Au 31 mars 2007, le passif éventuel du Ministère était de 207 millions de dollars (contre 127 millions en 2006), selon son évaluation juridique du risque. L'existence, et le montant, du passif est fonction du règlement des actions en justice, ce qui ne peut être établi pour le moment. Aucune charge n'a été inscrite aux états financiers pour ces passifs éventuels.

b) Capital sujet à appel

Le Ministère détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales, ce qui pourrait nécessiter des paiements à ces organisations. Au 31 mars 2007, le capital sujet à appel s'élevait à 6 613 millions de dollars (6 689 millions en 2006).

c) Garanties d'emprunt

Le ministère des Finances du Canada garantit les emprunts qui sont assurés par la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada et la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada. Au 31 mars 2007, le passif éventuel lié aux garanties était de 1 706 millions de dollars (962 millions de dollars en 2006). Les pertes sur garanties d'emprunts sont constatées dans les comptes lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en fonction des antécédents du risque et de la conjoncture économique du moment.

Le Ministère gère les garanties de remboursement, par la Commission canadienne du blé, du principal et des intérêts sur tous les débiteurs résultant de ventes effectuées aux termes du Programme de vente de céréales à crédit, soit un montant de 1 541 millions de dollars (2 795 millions en 2006); cela vaut aussi pour une partie des ventes à crédit effectuées aux

Ministère des Finances Canada
Notes accompagnant les états financiers (non vérifiés)

termes du Mécanisme de crédit agroalimentaire, à concurrence d'un plafond autorisé de 65 millions de dollars (56 millions en 2006).

En outre, le Ministère gère le mécanisme de compensation du gouvernement en ce qui a trait aux garanties et aux prêts aux États souverains qui ont été consentis par Exportation et développement Canada. Aux termes de ce mécanisme, le gouvernement accorde à Exportation et développement Canada une compensation au titre de l'intégralité du coût des engagements d'allègement de dette existants, et il partage avec cet organisme les pertes subies à l'égard de nouveaux engagements d'allègement de dette pour ce qui est des obligations contractées avant le 31 mars 2001. Le gouvernement a aussi accepté de partager les pertes avec Exportation et développement Canada à l'égard d'allègements unilatéraux de dettes contractées après le 31 mars 2001. Le total des fonds garantis par le Ministère se chiffre à 1 780 millions de dollars (2 297 millions en 2006).

Un passif total de 500 millions de dollars (873 millions en 2006) a été inscrit.

21. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Ministère peuvent donner lieu à des obligations et à des marchés pluriannuels importants, en vertu desquels il faudra effectuer des paiements dans l'avenir, soit au moment de la prestation des services ou de la fourniture des biens. Voici quelles sont les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2008	2009	2010	2011 et années suivantes	Total
(en milliers de dollars)					
Prêts et avances non versés					
Association internationale de développement	318 000	0	0	0	318 000
Paiements de transfert					
Association internationale de développement	0	25 000	29 000	36 000	90 000
Fonds africain de développement	7 000	8 000	10 000	13 000	38 000
Total	325 000	33 000	39 000	49 000	446 000

22. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est lié à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, en cours d'exercice, le Ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, ainsi que cela est indiqué ci-dessous).

Services fournis à titre gracieux

Ainsi que nous venons de le dire, le Ministère a reçu gratuitement des services d'autres ministères (locaux, frais juridiques et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Ministère :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Locaux	9 718	9 762
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 898	4 951
Services juridiques	4 158	2 128
Total	18 774	16 841

Par souci d'efficacité et de rentabilité, le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de telle sorte qu'un seul ministère exerce sans frais ces activités au nom de tous les ministères. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et de distribution des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Ministère.

23. Données comparatives

Les chiffres comparatifs ont été reclassés de manière à concorder avec la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Tableau 13 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations en 2006-2007

Réponses aux comités parlementaires
<p>1. Comité permanent de la condition féminine</p> <p>Réponse du gouvernement au rapport intitulé <i>L'analyse comparative entre les sexes : Les fondements de la réussite</i></p> <p>Le Comité permanent de la condition féminine a déposé des rapports à la Chambre en avril 2005 et en mai 2006.</p> <p>En juillet 2005, afin de donner suite aux recommandations contenues dans le premier de ces rapports, le ministère des Finances du Canada a pris l'engagement de nommer une championne ou un champion de l'analyse comparative entre les sexes (ACS), de mener un projet pilote de formation des analystes et des gestionnaires en matière d'ACS, et de continuer de tenir des consultations prébudgétaires auprès de différents groupes. Le Ministère s'est acquitté de ces trois engagements.</p> <p>Dans sa réponse au deuxième rapport, en août 2006, le ministère a pris l'engagement de présenter de bons exemples d'ACS sur son site Web interne, d'organiser des ateliers de formation en ACS à l'intention de directions autres que celle de la Politique de l'impôt, d'inscrire l'ACS au programme de formation des nouveaux employés et de faire le point sur les progrès ainsi accomplis dans son rapport ministériel sur le rendement (RMR). Le Ministère prend des mesures pour remplir ces engagements et présentera des commentaires à ce propos dans son RMR du prochain exercice.</p>
<p>2. Comité permanent des finances</p> <p>Rapport 14 – Étude sur les fiducies de revenu (adopté par le Comité le 22 février 2007; présenté à la Chambre le 28 février 2007)</p> <p>Réponse du gouvernement : 14^e rapport du Comité permanent des finances, <i>L'imposition des fiducies de revenu : des divergences de vue irréductibles?</i> (présenté à la Chambre le 18 juillet 2007)</p>
Réponses à la vérificatrice générale du Canada et à la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD)
<p>Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique (février 2007, Rapport Le Point, chapitre 1)</p> <p>Voir : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20070201cf.html</p> <p>Le Système de gestion des dépenses au centre du gouvernement (novembre 2006, chapitre 1)</p> <p>Voir : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20061101cf.html</p>
Examens, vérifications et évaluations
<p>En 2006-2007, le programme de la Politique de l'impôt a publié deux rapports concernant l'incidence du régime fiscal sur différents aspects de l'économie canadienne. Dans l'un de ces rapports, on comparait les taux effectifs marginaux d'imposition du secteur de la fabrication en vigueur dans différents pays, et on étudiait les effets de ces taux sur l'investissement des entreprises. L'autre rapport examinait les conséquences du régime de l'impôt sur le revenu en ce qui touche la décision, par les jeunes Canadiens, de faire des études postsecondaires. Ces rapports font partie du document <i>Dépenses fiscales et évaluations 2006</i> (http://www.fin.gc.ca/toctf/2006/taxexp_f.html).</p> <p>On a procédé à un examen externe de la gestion de trésorerie du receveur général; les résultats de cet examen étaient généralement positifs en ce qui a trait aux politiques et pratiques actuelles du gouvernement dans ce domaine. Le rapport d'évaluation est disponible sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse http://www.fin.gc.ca/efa/Report2006_f.html.</p> <p>Dans le cadre du plan de vérification fondé sur le risque pour 2005-2006, le Comité ministériel de vérification et d'évaluation a autorisé l'examen des contrôles administratifs à l'égard des obligations internationales et du versement des souscriptions. L'examen a été mené au cours de l'exercice 2006-2007 et le rapport doit être déposé pour approbation de la part du Comité en 2007-2008.</p>

Examens, vérifications et évaluations (suite)

Une évaluation externe du Compte du fonds des changes effectuée en 2006 a conclu que les politiques et procédures du gouvernement sont adéquates et concordent avec celles d'autres pays comparables. Le rapport d'évaluation est disponible sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca/efa/EFA2006_f.html.

L'examen triennal du RPC a pris fin en juin 2006. Les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont étudié le cadre de responsabilisation et de gouvernance de l'Office d'investissement du RPC, dans le contexte des mesures proposées par le gouvernement concernant la *Loi fédérale sur la responsabilité*. L'examen a porté plus particulièrement sur des aspects précis : codes de déontologie, conflits d'intérêts, politiques et pratiques de divulgation. Les ministres ont conclu que les pratiques en vigueur étaient au moins aussi efficaces que celles des caisses de retraite des secteurs public et privé. Les ministres ont également entériné le mandat d'investissement fiduciaire de l'Office ainsi que sa *Politique en matière d'investissement responsable*, adoptée en octobre 2005. L'Office d'investissement du RPC obtient constamment des résultats probants et accroît la viabilité du RPC.

Voici un lien permettant de consulter les évaluations effectuées dans le cadre du Programme d'évaluation de la trésorerie : http://www.fin.gc.ca/access/audit_f.html#Treasury.

Vérifications internes

- « Vérification des contrôles administratifs sur les instruments de dette financière : portefeuille de la dette extérieure et réserves d'actif en monnaies étrangères » (vérification achevée et affichée sur le Web à l'adresse http://www.fin.gc.ca/access/audit_f.html)
- Vérification des créditeurs : une enquête préliminaire a été effectuée; l'examen approfondi est reporté à 2008-2009

Autres projets

- Examen des contrôles administratifs à l'égard des obligations internationales et du versement des souscriptions (dépôt pour fins d'approbation prévu à l'automne de 2007)
- Examen des services de traduction et de révision (dépôt pour fins d'approbation prévu à l'automne de 2007)
- Élaboration du plan de vérification fondé sur le risque du ministère des Finances du Canada (achevée)

Tableau 14 : Stratégie de développement durable

Le développement durable s'entend d'un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité de satisfaire à ceux des générations futures; ajoutons que cette notion correspond à un engagement clé de tous les ministères fédéraux.

En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de façon que chaque ministère soit désormais tenu de préparer et de tenir à jour une stratégie de développement durable (SDD). Ces stratégies sont déposées à la Chambre des communes, et le commissaire à l'environnement et au développement durable vérifie les progrès accomplis en vue de leur mise en œuvre.

La SDD a pour objet d'exposer les objectifs et les plans d'action des ministères en vue d'intégrer le développement durable à leurs politiques, à leurs programmes et à leurs activités sur des périodes de planification de trois ans. Déposée à la Chambre des communes en 1997, la première SDD du ministère des Finances du Canada a contribué à mettre en lumière la manière dont les plans économiques et financiers du gouvernement du Canada contribuaient au développement durable au Canada; la stratégie expliquait aussi l'approche adoptée par le Ministère et l'apport de ce dernier dans le contexte des enjeux internationaux en matière de développement durable; enfin, elle montrait comment le Ministère entendait améliorer sa performance environnementale dans l'exercice de ses activités.

La stratégie du ministère des Finances Canada pour la période 2004-2006, dont la mise à jour a été achevée en décembre 2003, repose sur l'assise solide constituée par les deux versions précédentes; elle met l'accent sur les aspects à l'égard desquels le Ministère est particulièrement bien placé pour contribuer de façon tangible au développement durable, à la fois au Canada et sur l'ensemble de la planète. Les stratégies du Ministère pour les périodes 1998-2000, 2001-2003 et 2004-2006 sont disponibles sur le Web à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html>.

Le Ministère a mis en œuvre une stratégie de gestion renouvelée au titre de la SDD. Cette stratégie consiste à désigner un champion du développement durable au Ministère, à établir un groupe de travail formé de représentants de toutes les directions, à effectuer des examens documentés des progrès réalisés au chapitre du développement durable et à confier à un comité de la haute direction la tâche d'élaborer un cadre de planification. Le Ministère s'est également employé à faire connaître le processus lui permettant de remplir ses obligations aux termes de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique*.

Résultats stratégiques

Le ministère des Finances du Canada a énoncé deux grands objectifs dans sa SDD de 2004-2006 : promouvoir l'équité intergénérationnelle par une gestion budgétaire efficace, et chercher constamment à intégrer entièrement les considérations et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration de ses politiques.

Principaux enjeux

Pour atteindre ces objectifs, la SDD de 2004-2006 établit quatre aspects ou thèmes clés qui doivent servir à orienter les efforts du Ministère lors des trois années à venir : bâtir l'avenir; intégrer l'économie et l'environnement; intégrer le développement durable à l'économie

mondiale; et écologiser les opérations. Le plan d'action du Ministère en matière de développement durable établit un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées pour la période de planification relativement à chacun de ces quatre aspects. Voici les quatre principaux enjeux du Ministère ainsi qu'une explication de leur lien avec les deux grands objectifs de développement durable:

Bâtir l'avenir : Cet enjeu consiste à énoncer la manière dont le Ministère contribue à l'équité intergénérationnelle en mettant en lumière les effets du développement durable sur les grandes priorités du gouvernement dans les secteurs à l'égard desquels une responsabilité a été confiée au Ministère. Les engagements dans ce domaine comprennent l'amélioration de la santé financière, le renforcement des principaux programmes sociaux et la mise en œuvre de quelques-unes des grandes priorités du gouvernement en matière de développement durable.

Intégrer l'économie et l'environnement : Cet enjeu englobe la mobilisation des capacités analytiques du Ministère et l'élargissement de sa base des connaissances dans le but de réaliser des progrès au chapitre du processus consistant à intégrer des considérations d'ordre environnemental et économique aux politiques ayant trait à la fiscalité, aux dépenses et à des éléments connexes. Au nombre des engagements dans ce domaine, mentionnons l'expansion des capacités analytiques, la tenue d'autres travaux d'analyse sur des questions environnementales comme les changements climatiques, ainsi que la sensibilisation au processus ministériel de mise en œuvre de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

Intégrer le développement durable à l'économie mondiale : Cet enjeu comporte la participation aux efforts déployés dans le contexte de la mondialisation de l'économie, sans oublier les liens avec les préoccupations environnementales et la compétitivité internationale. Les engagements dans ce domaine comprennent la poursuite de l'examen des liens unissant le commerce et l'environnement, et l'accroissement des connaissances au sujet de la relation entre les services financiers et les pratiques environnementales à l'échelle internationale. Le Ministère continuera en outre à prendre part aux préparatifs et aux négociations en vue de la conclusion d'accords environnementaux internationaux.

Écologiser les opérations : Cet enjeu englobe la définition des retombées environnementales négatives attribuables aux opérations du Ministère, la prise de mesures au regard de ces retombées et la promotion de pratiques exemplaires à l'intérieur du Ministère.

Objectifs et rapports

On trouvera un aperçu détaillé des objectifs, des cibles et des résultats du Ministère dans le cadre des activités prévues en 2006-2007 aux fins de mettre en œuvre la SDD de 2004-2006 à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html>.

On trouvera en outre à la même adresse un aperçu détaillé des objectifs, des mesures et des résultats prévus du Ministère dans sa SDD de 2007-2008 ainsi que les points saillants de sa nouvelle SDD de 2007-2009.

Tableau 15 : Politiques sur les voyages

Le ministère des Finances Canada se conforme aux paramètres de la politique du Conseil du Trésor.

Comparaison avec la *Directive sur les voyages*, les taux et les allocations du Conseil du Trésor

Le ministère des Finances Canada se conforme aux paramètres de la politique du Conseil du Trésor.

Section IV : Autres points d'intérêt

Renouvellement du Plan des ressources humaines

Au cours de la période visée par ce rapport, soit 2006-2007, le ministère des Finances Canada a œuvré à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan intégré des ressources humaines (RH). Ce plan intégré est conçu de manière à s'harmoniser avec le processus de planification opérationnelle du Ministère ainsi qu'avec l'objectif fondamental consistant à établir un milieu de travail qui accorde la valeur la plus grande à ses ressources humaines. Le plan, qui a été mis à jour en 2006-2007 à la suite de vastes consultations internes et en tenant compte des commentaires des employés, repose sur trois principes directeurs:

- inclusivité et élaboration de politiques qui s'appliquent à l'ensemble des groupes professionnels du Ministère;
- uniformité à l'échelle des directions, tout en tenant compte du fait que les besoins et les priorités peuvent varier d'une direction à l'autre;
- responsabilité partagée entre tous les employés et les gestionnaires afin de faire du Ministère un milieu de travail valorisant.

Le plan des RH met de l'avant quatre grandes priorités : 1) les langues officielles; 2) le perfectionnement professionnel des employés; 3) la communication; 4) l'équilibre entre le travail et la vie personnelle.

1. Langues officielles

L'objectif consiste à poursuivre les efforts en vue d'instaurer un milieu de travail bilingue au Ministère. Voici quelques exemples des réalisations jusqu'ici :

- mise au point de la politique ministérielle en matière de langues officielles;
- mise au point du plan d'action ministériel en matière de langues officielles.

2. Perfectionnement des employés

L'objectif consiste à améliorer encore la stratégie intégrée de perfectionnement professionnel et à la faire connaître. Voici certaines des initiatives clés ayant trait à cette priorité :

- élaboration d'une politique ministérielle d'apprentissage permanent;
- élaboration, communication et mise en application d'un plan d'action intégré comprenant entre autres éléments des guides de compétences, un programme d'apprentissage de base, une base de données des cours de formation, une meilleure communication des possibilités de perfectionnement, le suivi de la planification de la relève, une série de conférences et des activités de réseautage, l'expansion du programme de mentorat et la sensibilisation au harcèlement et à la discrimination.

3. Communication

L'objectif consiste à favoriser une culture prônant de meilleures communications et un plus grand partage de l'information et des connaissances. Voici certaines activités clés ayant été menées à cet égard :

- mise sur pied de groupes consultatifs de gestion au niveau des directions;
- mesures visant à encourager la tenue de réunions périodiques des directions, divisions et sections;
- mesures incitatives pour amener les gestionnaires à accorder dans la mesure du possible l'accès à leurs programmes;
- communication de renseignements sur les ententes de gestion du rendement;
- utilisation plus efficace des séances de discussions ouvertes à titre de mécanismes de communication;
- plus grande convivialité de l'InfoSite.

4. Équilibre entre le travail et la vie personnelle:

L'objectif consiste à favoriser constamment l'instauration d'un milieu de travail stimulant au sein du Ministère. Voici certaines activités clés ayant été menées à cet égard :

- définition et communication des principes directeurs en ce qui touche les heures supplémentaires (conformément aux conventions collectives);
- recensement et partage des pratiques exemplaires en matière de ressources humaines;
- mesures visant à encourager le recours à des pratiques d'approbation efficaces;
- expansion des initiatives en matière de santé et de bien-être.

Modernisation du processus de dotation au ministère des Finances Canada

Le plan intégré des RH a été élaboré dans la foulée des modifications législatives contenues dans la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP). Cette loi a pour objet de moderniser le processus de dotation, d'appuyer l'établissement de relations de travail fondées sur la collaboration, de préciser les rôles des gestionnaires, de renforcer la responsabilisation et d'offrir aux employés de tous les niveaux des possibilités d'apprentissage permanent. En particulier, la modernisation du processus de dotation en conformité avec la nouvelle LEFP se traduit par une marge de manœuvre accrue et par une plus grande responsabilisation au chapitre des décisions de dotation :

- en précisant les responsabilités et en éliminant les composantes inefficaces du processus de dotation, tout en préservant les valeurs fondamentales (mérite, impartialité, équité, accès et transparence);
- en mettant en place un système de dotation reposant sur le mérite, de façon que les gestionnaires puissent embaucher plus rapidement des personnes qualifiées et compétentes;

- en permettant la délégation de responsabilités plus étendues à l'administrateur général de chaque ministère en matière de dotation.

Le plan intégré des RH du Ministère prévoit notamment l'établissement de stratégies de dotation ciblées à l'intention de chacune des directions. Ces stratégies reposent sur les besoins opérationnels actuels et futurs, comportent des plans d'action au chapitre de l'équité en matière d'emploi et de langues officielles, et signalent certaines lacunes et certains défis en prévision de l'exercice à venir, de façon que les gestionnaires disposent d'un cadre général pour l'exécution de leurs activités de dotation.

Cadre intégré de planification et d'affectation des ressources

Le ministère des Finances Canada a élaboré un cadre intégré de planification et d'affectation des ressources au cours de l'exercice 2005-2006, et ce cadre a été mis en place durant l'exercice 2006-2007. Les principaux éléments du cadre sont l'établissement des priorités, puis la planification opérationnelle, ce qui sert d'outil au niveau des activités de programmes en vue d'établir des liens entre, d'une part, les priorités, la planification du travail, les résultats et la mesure du rendement, et d'autre part les ressources humaines et financières requises. Cela sert également à déterminer les risques et à établir des stratégies d'atténuation de ces risques. Ce cadre a constitué un outil de planification interne important, qui a permis au Ministère d'apporter des améliorations touchant la reddition de comptes et la responsabilisation envers le Parlement et les citoyens relativement aux résultats et aux ressources. D'autres améliorations sont prévues dans le but d'intégrer entièrement les aspects relatifs à la planification des ressources humaines.

Liste des rapports législatifs et des autres rapports ministériels

Budget fédéral du Canada

Dépenses fiscales et évaluations

L'Économie en bref – Publication trimestrielle

La Revue financière – Publication mensuelle

Mise à jour économique et financière

Rapport annuel de Placements Épargne Canada (<http://www.csb.gc.ca>)

Rapport annuel présenté au Parlement sur les opérations du compte du fonds des changes

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et Tableaux de référence financiers

Rapport ministériel sur le rendement

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

Rapport sur les plans et les priorités

Stratégie de développement durable

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada - Publication trimestrielle

Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements et des précisions sur les sites Web

Page d'accueil : <http://www.fin.gc.ca>

Communiquer avec le Ministre

Courriels destinés au ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, c.p., député :
jflaherty@fin.gc.ca

Communiquer avec le Ministère

Commentaires ou questions au sujet du site Web du ministère des Finances Canada :

Directions des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Téléphone : 613-992-1753
Courriel : consultcomm@fin.gc.ca

Copies imprimées des publications du ministère des Finances Canada

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518